



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

GROUPE TEREOS

Exercice clos le 31 mars 2023

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ GROUPE TEREOS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le	
		31 mars 2023	31 mars 2022
Chiffre d'affaires	9	6 556,8	5 086,0
Coûts des marchandises vendues	10	(5 019,7)	(4 030,7)
Frais de distribution	10	(529,8)	(446,1)
Frais généraux	10	(293,5)	(281,9)
Autres produits opérationnels (charges)	10	(301,5)	56,0
Résultat opérationnel		412,3	383,3
Charges financières	21	(339,2)	(315,1)
Produits financiers	21	125,8	101,3
Résultat financier		(213,4)	(213,8)
Quote-part de résultat des entreprises associées	19.1	17,6	17,5
Résultat avant impôts		216,5	187,0
Impôt sur le résultat	26.1	(55,3)	(14,9)
RESULTAT NET		161,2	172,1
<i>Dont part du groupe</i>		<i>120,8</i>	<i>157,0</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>40,4</i>	<i>15,1</i>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL GROUPE TEREOS

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2023	31 mars 2022
RÉSULTAT NET	161,2	172,1
<i>Dont part du groupe</i>	120,8	157,0
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	40,4	15,1
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net		
Variation des écarts actuariels sur avantages du personnel	2,8	7,8
<i>Dont effet d'impôt</i>	(0,1)	(1,5)
Variation de juste valeur des titres de participations non consolidés à la juste valeur par réserve	0,7	1,3
<i>Dont effet d'impôt</i>	(0,1)	1,2
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net		
Variation de juste valeur des instruments de couverture *	(516,7)	378,6
<i>Dont effet d'impôt</i>	109,4	(100,5)
Variation des écarts de conversion **	(6,8)	22,7
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôts	(520,0)	410,3
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	(358,9)	582,4
<i>Dont part du groupe</i>	(355,9)	509,1
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	(3,0)	73,3
* <i>dont entités mises en équivalence</i>	(0,0)	0,2
** <i>dont entités mises en équivalence</i>	(0,7)	2,0

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ GROUPE TEREOS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 mars 2023	31 mars 2022
ACTIFS			
Goodwill	16.1	939,2	1 087,6
Immobilisations incorporelles	16.3	268,7	244,5
Immobilisations corporelles	17	2 281,5	2 427,7
Participations dans les entreprises associées	19.1	114,1	115,9
Titres de participations non consolidés	19.2	36,8	35,8
Autres actifs financiers non courants	22.2	89,3	91,5
Actifs financiers non courants avec les parties liées	30.2	0,2	0,5
Actifs d'impôts différés	27	149,5	42,8
Actifs d'impôts exigibles	27	0,0	0,4
Autres actifs non courants		6,0	7,6
Total actifs non courants		3 885,3	4 054,1
Actifs biologiques	20	129,8	123,8
Stocks	12.1	1 476,9	1 087,8
Clients	12.2	529,6	526,0
Autres actifs financiers courants	22.2	683,6	889,6
Actifs financiers courants avec les parties liées	30.2	12,6	9,6
Actifs d'impôts exigibles	27	43,0	34,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.6	552,7	615,0
Autres actifs courants		10,3	16,2
Total actifs courants		3 438,5	3 302,0
TOTAL ACTIFS		7 323,8	7 356,1

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 mars 2023	31 mars 2022
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Primes		39,4	39,4
Réserves et résultats consolidés		1 260,2	1 703,8
Capitaux propres du groupe		1 299,6	1 743,2
Participations ne donnant pas le contrôle		371,0	410,8
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 670,6	2 154,0
Capital coopératif	24	176,0	187,8
Capital coopératif et capitaux propres		1 846,6	2 341,8
Dettes financières non-courantes	22.7	2 597,1	2 543,4
Avantages du personnel	14.3	59,3	62,7
Provisions non courantes	28	60,4	29,8
Passifs d'impôts différés	27	39,5	81,7
Autres passifs financiers non courants	22.3	23,0	26,8
Passifs financiers non courants avec les parties liées	30.2	5,7	5,5
Autres passifs non courants		30,3	29,3
Passifs non courants		2 815,4	2 779,3
Dettes financières courantes	22.7	655,7	458,3
Provisions courantes	28	29,5	18,8
Autres passifs financiers courants	22.3	790,7	784,6
Passifs financiers courants avec les parties liées	30.2	4,6	5,8
Fournisseurs	12.3	920,5	766,6
Passifs d'impôts exigibles	27	92,7	17,9
Autres passifs courants	16.2	168,0	182,9
Passifs courants		2 661,8	2 235,0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		7 323,8	7 356,1

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL COOPERATIF ET DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	Capital Coopératif	Capital coop. & capitaux propres
Au 1er avril 2021	1 282,1	354,2	1 636,3	194,0	1 830,3
Résultat net	157,0	15,1	172,1	0,0	172,1
Autres éléments du rés. global	352,1	58,2	410,3	0,0	410,3
Résultat global	509,1	73,3	582,4	0,0	582,4
Dividendes versés	(37,7)	(3,5)	(41,2)	0,0	(41,2)
Variation du capital coopératif	0,0	0,0	0,0	(6,2)	(6,2)
Autres mouvements	(10,3)	(13,2)	(23,5)	0,0	(23,5)
Au 31 mars 2022	1 743,2	410,8	2 154,0	187,8	2 341,8
Résultat net	120,8	40,4	161,2	0,0	161,2
Autres éléments du rés. global	(476,7)	(43,4)	(520,0)	0,0	(520,0)
Résultat global	(355,9)	(3,0)	(358,9)	0,0	(358,9)
Dividendes versés	(3,8)	(3,8)	(7,5)	0,0	(7,5)
Variation du capital coopératif	0,0	0,0	0,0	(11,8)	(11,8)
Autres mouvements	(83,9)	(33,0)	(117,0)	0,0	(117,0)
Au 31 mars 2023	1 299,6	371,0	1 670,6	176,0	1 846,6

<i>(en millions d'euros)</i>	Réserves	JV instrum. de couverture	Ecart actuariels avantages personnel	JV titres de part. non consolidés	Ecart de conversion	Total autres éléments du résultat global	Capitaux propres
Au 1er avril 2021	1 964,5	(120,4)	(13,7)	1,4	(549,6)	(682,3)	1 282,1
Résultat net	157,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	157,0
Autres éléments du rés. global	0,0	341,0	7,1	0,9	3,0	352,1	352,1
Résultat global	157,0	341,0	7,1	0,9	3,0	352,1	509,1
Dividendes versés	(37,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(37,7)
Variation du périmètre	9,7	(2,6)	(0,0)	0,1	(4,9)	(7,4)	2,3
Autres variations	(17,5)	0,0	4,8	0,0	0,0	4,8	(12,7)
Au 31 mars 2022	2 076,0	217,9	(1,7)	2,4	(551,5)	(332,9)	1 743,2
Résultat net	120,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	120,8
Autres éléments du rés. global	0,0	(471,5)	2,7	0,5	(8,3)	(476,7)	(476,7)
Résultat global	120,8	(471,5)	2,7	0,5	(8,3)	(476,7)	(355,9)
Dividendes versés	(3,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,8)
Variation du périmètre	1,7	61,9	(0,1)	(0,1)	(65,7)	(4,0)	(2,3)
Engagements de rachat d'int. mino.	(78,9)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(78,9)
Autres variations	(2,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(2,8)
Au 31 mars 2023	2 113,1	(191,7)	0,9	2,8	(625,6)	(813,5)	1 299,6
Au 1er avril 2021	433,4	(19,2)	(0,1)	1,0	(61,0)	(79,3)	354,2
Résultat net	15,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,1
Autres éléments du rés. global	0,0	37,6	0,7	0,3	19,6	58,2	58,2
Résultat global	15,1	37,6	0,7	0,3	19,6	58,2	73,3
Dividendes versés	(3,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,5)
Variation du périmètre	(25,3)	2,6	0,0	(0,1)	9,4	11,8	(13,5)
Autres variations	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3
Au 31 mars 2022	419,7	21,0	0,9	1,2	(31,9)	(8,9)	410,8
Résultat net	40,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	40,4
Autres éléments du rés. global	0,0	(45,2)	0,1	0,2	1,5	(43,4)	(43,4)
Résultat global	40,4	(45,2)	0,1	0,2	1,5	(43,4)	(3,0)
Dividendes versés	(3,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,8)
Variation du périmètre	(2,0)	3,8	(0,1)	(0,2)	0,9	4,4	2,4
Autres variations	(35,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(35,5)
Au 31 mars 2023	418,9	(20,4)	0,9	1,2	(29,5)	(47,9)	371,0

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU GROUPE TEREOS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 mars 2023	31 mars 2022
Résultat net		161,2	172,1
Participations dans les entreprises associées	19.1	(17,6)	(17,5)
Amortissement	10	430,9	396,3
Ajustements de juste valeur sur actifs biologiques	20	1,9	(13,8)
Autres ajustements de juste valeur		10,6	(12,9)
Plus ou moins-value de cessions d'actifs		(7,8)	(86,3)
Charge d'impôt	26.1	55,3	14,9
Charge financière nette		207,4	196,4
Impact des variations de besoin en fond de roulement		(711,2)	34,8
<i>dont incidence de la variation des créances clients</i>		(6,3)	(128,2)
<i>dont incidence de la variation des dettes fournisseurs</i>		157,7	120,1
<i>dont incidence de la variation des stocks</i>		(394,9)	(200,3)
<i>dont incidence de la variation des autres éléments (1)</i>		(467,7)	243,2
Variation des autres éléments impact non cash		260,1	141,3
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		390,7	825,2
Impôts payés		(29,0)	(21,4)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		361,7	803,8
Trésorerie versée pour les acquisitions, nette de la trésorerie acquise		(1,0)	(0,0)
<i>dont Doutréloux</i>		(0,9)	0,0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(443,3)	(375,1)
Acquisitions d'actifs financiers		(2,1)	(3,2)
Variation des prêts consentis		(2,8)	(6,2)
Subventions d'investissement reçues		3,9	4,6
Intérêts financiers encaissés		21,9	9,1
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2,6	9,1
Cessions de participations, nette de la trésorerie cédée	6.1	8,0	(0,9)
Cessions de participations dans les entreprises associées		0,0	115,3
<i>dont Dongguan & Liaoning</i>		0,0	40,7
<i>dont Copagest</i>		0,0	74,6
Cessions d'actifs financiers		(0,1)	0,0
Dividendes reçus		13,8	12,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(399,0)	(235,0)
Variation de capital		(11,8)	(0,5)
<i>dont Tereos SCA</i>		(11,8)	(0,5)
Emission de dettes financières	22.7	1 063,2	929,3
Remboursement de dettes financières	22.7	(847,9)	(1 183,9)
Intérêts financiers versés		(186,4)	(173,1)
Transactions sur les participations ne donnant pas le contrôle	6.1	(19,9)	(26,7)
Incidence de la variation des comptes courants actifs avec les parties liées		(0,6)	29,3
Incidence de la variation des comptes courants passifs avec les parties liées		(0,0)	(2,7)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(3,8)	(37,7)
Dividendes payés aux minoritaires		(3,9)	(3,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(11,0)	(469,7)
Impact de change sur trésorerie et équivalent de trésorerie en devise étrangère		(15,1)	77,4
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(63,4)	176,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	22.6	601,8	425,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	22.6	538,5	601,8
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(63,4)	176,5

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Incluant les appels de marge (note 22.4)

SOMMAIRE

A. Présentation du Groupe, principes et méthodes	8	17. Immobilisations corporelles.....	38
1. Informations sur le groupe	8	18. Droits d'utilisation et contrats de location	40
2. Présentation des états financiers et des principes comptables ...	8	19. Participations.....	42
3. Recours à des estimations et à des jugements	10	H. Actifs biologiques	45
4. Développement durable et climat.....	11	20. Actifs biologiques.....	45
B. Evènements significatifs de l'exercice	11	I. Financement et instruments financiers	46
C. Périmètre de consolidation	13	21. Résultat financier	46
5. Principes comptables liés au périmètre de consolidation	13	22. Actifs et passifs financiers.....	48
6. Liste des entités consolidées	15	23. Gestion des risques et instruments financiers	61
D. Information par secteur d'activité et zone géographique	18	J. Capitaux propres	68
7. Information par secteur opérationnel	18	24. Capital coopératif.....	69
8. Information par zone géographique	22	25. Participations ne donnant pas le contrôle (IM)	70
E. Activités opérationnelles	23	K. Impôts sur les bénéfices	71
9. Chiffre d'affaires	23	26. Impôts sur les bénéfices comptabilisés au compte de résultat	71
10. Résultat opérationnel.....	24	27. Impôts différés	72
11. Frais de recherche et développement.....	24	L. Provisions et passifs éventuels	74
12. Analyse du besoin en fonds de roulement	25	28. Provisions.....	74
F. Charges de personnel et avantages au personnel	28	M. Autres informations	77
13. Effectifs et charges de personnel.....	28	29. Honoraires des Commissaires aux Comptes	77
14. Avantages du personnel	28	30. Parties liées.....	77
15. Rémunération et avantages des dirigeants	31	31. Engagements contractuels non comptabilisés	79
G. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières .	32	32. Évènements postérieurs à la clôture	79
16. Goodwill et autres immobilisations incorporelles	32		

A. Présentation du Groupe, principes et méthodes

1. Informations sur le groupe

Tereos SCA (la « Société ») est une société coopérative agricole régie par le droit français et soumise au Code rural. Son siège social est situé rue de Senlis à Moussy-Le-Vieux (77230), France.

L'assemblée générale de la société tenue le 23 juin 2022 a voté l'évolution de la gouvernance de la coopérative d'un système dualiste (Conseil de Surveillance et Directoire) à un système moniste, avec la mise en place d'un Conseil d'Administration composé de 9 membres élus.

Les principales activités du Groupe sont la production et la commercialisation de sucre et produits sucrants, d'alcools, d'amidon, de protéine de blé et de bioénergie.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été établis par la Société et ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 31 mai 2023.

2. Présentation des états financiers et des principes comptables

2.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2023. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB, à l'exception des textes en cours d'adoption, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee).

Les principes comptables, décrits dans les notes annexes, sont cohérents avec ceux utilisés dans le cadre de la clôture au 31 mars 2022. Les amendements à IFRS 9 (Instruments financiers), IAS 37 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), IFRS 3 (Regroupements d'entreprises) et IAS 16 (Immobilisations corporelles), d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 n'ont pas eu d'effet sur les comptes du Groupe.

En perspective de la disparition prévue des taux LIBOR, le Groupe a travaillé sur les termes de ses lignes de crédit libellées en dollars américains indexées sur cet indice pour envisager des solutions, telles qu'une indexation au SOFR par exemple. Le groupe n'anticipe pas de risque particulier relatif à la transition vers le nouvel indice de référence et qui concernera ses contrats de dettes et de dérivés.

Les informations relatives aux emprunts indexés et aux instruments dérivés de couverture du Groupe sont détaillées en note 22.7 et en 23.1.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des dérivés et des titres de participations non consolidés, qui sont valorisés à la juste valeur.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et de manière uniforme par les entités du Groupe.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros avec une décimale, arrondis à la décimale la plus proche, sauf précision contraire. Dans certaines circonstances, cette présentation peut entraîner des différences négligeables entre la somme des données chiffrées et les sous-totaux indiqués dans les tableaux.

L'exercice de référence du Groupe est du 1er avril au 31 mars.

2.2 Normes et interprétations d'application obligatoire après le 31 mars 2023 que le Groupe n'a pas décidé d'adopter par anticipation

Les normes et interprétations suivantes qui sont d'application obligatoire après le 31 mars 2023, pourraient avoir un impact sur les comptes consolidés annuels du Groupe.

Norme ou interprétation	Norme / Amendement / Interprétation	Date d'application*
Amendements IAS 1	Présentation des états financiers - Informations sur les méthodes comptables	01/01/2023
Amendements IAS 12	Impôts sur le résultat	01/01/2023
Amendements IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs	01/01/2023
Amendements IAS 1	Présentation des états financiers - classement des passifs, dettes non courantes avec covenants	01/01/2024
Amendements IFRS 16	Locations - Obligation locative dans une transaction de cession-bail	01/01/2024

* date d'application pour les exercices ouverts à partir de cette date

2.3 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les entités du Groupe hors zone euro ont généralement pour monnaie de fonctionnement leur monnaie nationale.

Toutes les entités du Groupe convertissent leurs états financiers dans la monnaie de présentation du Groupe (l'euro) sur la base :

- des cours annuels moyens pour les produits et les charges du compte de résultat ;
- du cours de change en vigueur au 31 mars pour les actifs et passifs du bilan.

Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées dans les « Ecart de conversion » dans les capitaux propres et sont également présentées dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état du résultat global. La part revenant aux intérêts minoritaires est présentée dans les « Intérêts minoritaires » dans les capitaux propres.

Ces montants sont intégralement reclassés en résultat lorsque la participation concernée est : (i) intégralement cédée ou liquidée, ou (ii) partiellement cédée (le Groupe perd le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable). En cas de cession partielle sans conséquence économique significative tel que décrit plus haut, un reclassement partiel et proportionnel de la « Réserve de conversion » est effectué.

Les cours moyens et de clôture utilisés pour la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont les suivants :

Devise / Euro	Taux moyen pour les 12 mois		Taux de clôture			
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022		
Brésil	Real	BRL	5,36	6,20	5,52	5,26
République Tchèque	Couronne tchèque	CZK	24,35	25,30	23,49	24,38
Angleterre	Livre	GBP	0,86	0,85	0,88	0,85
USA	Dollar	USD	1,04	1,16	1,09	1,11
Chine	Yuan	CNY	7,13	7,46	7,48	7,04
Hong Kong	Dollar Hong Kong	HKD	8,16	9,05	8,54	8,69
Bosnie	Mark convertible	BAM	1,96	1,96	1,96	1,96
Roumanie	Leu roumain	RON	4,93	4,94	4,95	4,95
Mozambique	Metical mozambicain	MZM	66,51	73,21	69,59	70,80
Indonésie	Roupié Indonésienne	IDR	15 688,26	16 678,25	16 300,19	15 947,00

2.4 Saisonnalité

Nos activités sont soumises à des effets de saisonnalité liés aux cycles de croissance et de récolte de la betterave et de la canne à sucre.

La campagne de récolte de la betterave en Europe débute en général en septembre pour se terminer en janvier. La campagne de récolte de la canne à sucre débute :

- en avril et se termine en décembre pour nos activités situées dans les régions sud et centrales du Brésil
- en juillet et se termine en décembre pour nos activités situées dans l'océan indien

Ces effets de saisonnalité génèrent des variations de nos niveaux de stocks et affectent les flux de trésorerie opérationnels. Par conséquent, les effets de saisonnalité peuvent affecter de manière significative le bilan, la liquidité et les besoins de financement de nos activités.

La plupart de nos activités amidonnées ne sont pas soumises à ces effets de saisonnalité car contrairement aux betteraves et à la canne à sucre, les céréales peuvent être stockées sur de longues périodes et donc être achetées tout au long de l'année.

3. Recours à des estimations et à des jugements

Lors de la préparation des comptes consolidés du Groupe, la direction recourt à des estimations ou à des jugements, car de nombreux éléments inclus dans les comptes ne peuvent être évalués avec précision. La direction revoit ces estimations et ces jugements lorsque les circonstances évoluent ou à la lumière d'informations nouvelles ou de l'expérience. En conséquence, les estimations et jugements retenus pour préparer les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023 sont sujets à modification au cours des périodes futures.

La direction recourt à des estimations significatives lorsqu'elle détermine les hypothèses utilisées pour la comptabilisation dans les domaines suivants :

Notes	Estimations	
Note 26	Impôts	Hypothèses retenues pour la reconnaissance d'impôts différés provenant du report de pertes fiscales non utilisées
Note 20	Actifs biologiques	Hypothèses clés utilisées pour déterminer la juste valeur de la canne à sucre (rendement estimé, quantité de sucre par tonne de canne, prix du sucre...).
Note 17	Immobilisations corporelles	Hypothèses utilisées pour valoriser les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Hypothèses utilisées pour déterminer la durée de vie des immobilisations.
Note 16	Goodwill	Hypothèses utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs acquis et passifs pris en charge, la juste valeur du paiement effectué et par conséquent le montant du goodwill.
Note 16.4	Tests de dépréciation	Niveau de regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie dans le cadre des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition. Hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable : valeur d'usage (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, flux de trésorerie prévisionnels), valeur de marché (multiples de chiffre d'affaires et d'EBITDA de sociétés ou opérations comparables, flux de trésorerie)
Note 14	Avantages du personnel	Taux d'actualisation, taux d'inflation, rentabilité des actifs de couverture, augmentation de salaires.
Note 28	Provisions	Provisions pour réclamations et litiges : hypothèses sous-jacentes à l'évaluation et la mesure du risque. Provisions pour restructuration : estimation des coûts significatifs.
Note 22	Instruments financiers	Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des différentes catégories d'instruments financiers et le calcul des pertes de crédit attendues.

4. Développement durable et climat

Les matières premières transformées par le Groupe sont issues de l'activité agricole, qui est intrinsèquement soumise aux variations imprévisibles des conditions météorologiques. Les activités de Tereos sont ainsi susceptibles d'être directement touchées par des conditions climatiques extrêmes ou défavorables, des agresseurs naturels, des catastrophes naturelles et le changement climatique.

Le Groupe prend en compte, au mieux de sa connaissance, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et intègre leurs impacts potentiels dans les états financiers, avec en particulier :

- la revue de la durée d'utilité de certains actifs,
- la hausse des coûts des quotas de CO2 en Europe et les évolutions à la baisse des productivités agricoles,
- la prise en compte au mieux de notre connaissance des principaux risques de transition liés à l'évolution attendue de la réglementation, comme par exemple la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'interdiction des néonicotinoïdes pour les betteraves sucrières ainsi que la pression croissante sur la ressource en eau,
- l'intégration dans les tests de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie des impacts attendus de ces risques sur les flux futurs de trésorerie.

Dans le prolongement de ces actions, le Groupe a recours à des financements « à impact positif ». Un prêt « à impact positif » (sustainability-linked loan), est un financement dont le taux est lié à des indicateurs de performance durable. Au cours de l'exercice 2022-2023, le Groupe Tereos a souscrit des financements « à impact positif » pour un montant total de plus de 350 millions d'euros pour ses activités sucrières en France et Brésil (580 millions d'euros de financements à impacts positifs avaient été souscrits en 2021-2022).

Tereos considère que l'évaluation des risques climatiques est correctement prise en compte dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2023 notamment dans la réalisation des tests de dépréciation (note 16.4) et qu'elle est cohérente avec ses engagements pris en la matière.

B. Evènements significatifs de l'exercice

Guerre en Ukraine

Depuis le début du conflit en février 2022, la volatilité et la hausse des prix déjà constatées sur les marchés des matières premières et de l'énergie se sont intensifiées. Tereos a été essentiellement impacté au niveau de ses coûts de production (coût des céréales, des intrants et de l'énergie). Les activités commerciales ne sont que très peu touchées compte tenu des faibles volumes exportés vers les zones géographiques concernées.

Les équipes Tereos sont entièrement mobilisées et adaptent en permanence leur stratégie afin de gérer au mieux la volatilité des marchés et des prix dans le respect des contraintes européennes et internationales. En ce sens, le Groupe a aussi choisi de changer de fournisseur d'énergie dans une optique de sécuriser et de renforcer sa souveraineté énergétique.

Les hypothèses que nous avons considérées pour clôturer nos comptes annuels, compte tenu des informations disponibles, restent celles d'un scénario temporaire, limité à un niveau régional avec un approvisionnement physique en énergie et en matières premières garanti ainsi qu'une normalisation partielle des marchés de matières premières et de l'énergie au cours de l'exercice 2023/24.

Campagne betteravière 2022/2023

La campagne sucrière 2022 a été marquée par une période de forte sécheresse entraînant une baisse des rendements agricoles et donc de la production de sucre par rapport à l'année précédente et par rapport à une production standard normative entraînant un ajustement à la baisse de la valeur de ses stocks au 31 mars 2023 d'un montant de 16,0 millions d'euros au titre de la sous-activité.

Restructuration industrielle en France

Il a été présenté le 8 mars 2023 aux représentants du personnel de Tereos France un projet de réorganisation de l'activité industrielle de la société en réponse aux enjeux de décarbonation et de modernisation de ses infrastructures, et aux évolutions agricoles à venir.

Ce projet consisterait au redimensionnement de l'empreinte industrielle du site d'Escaudoeuvres avec un projet d'arrêt de l'activité sucrière et le maintien de l'activité du centre logistique, d'une partie des activités du service agricole et support ; et un projet d'arrêt de l'atelier de distillerie de Morains. Indépendamment de ce projet, Tereos a annoncé chercher un acquéreur pour son site d'Haussimont dédié à la production de fécule de pomme de terre.

Les conséquences de ces projets ont été évaluées et prises en compte dans les états financiers clos au 31 mars 2023 à travers la comptabilisation de dépréciations d'actifs incorporels et corporels, de stocks et de provisions pour restructurations pour un montant respectivement de 76,0 millions d'euros, 2,9 millions d'euros et 28,0 millions d'euros, soit un montant total de 106,9 millions d'euros.

Mise sous cocon de l'usine de Severinia et dépréciations d'actifs au Brésil

Suite au faible niveau de la récolte 21/22 (15,6 millions de tonnes de canne à sucre) et en anticipation d'une récolte 22/23 encore sous son niveau normatif (17,3 millions de tonnes de canne à sucre) la filiale brésilienne du Groupe, Tereos Açucar et Energia Brasil, a décidé de mettre l'usine de Severinia sous cocon. Pour mémoire, ce niveau de récolte est la conséquence des aléas climatiques subis en 2021 par la filiale.

En parallèle, la société a mis à jour son plan moyen terme en y intégrant des risques liés aux aléas climatiques et en revoyant ses prévisions agricoles. Sur la base de ces nouvelles projections, la mise sous cocon de l'usine est maintenue jusqu'à la fin du plan.

Ces éléments ont été intégrés dans la mise à jour de la valeur d'utilité de l'UGT Sucre et énergie Brésil et ont conduit la société à comptabiliser une dépréciation du goodwill de l'UGT pour un montant de 140,2 millions d'euros (note 16.4) ainsi qu'une dépréciation des actifs corporels de l'usine de Severinia pour un montant de 13,4 millions d'euros.

Refinancements

Le 25 octobre 2022, le Groupe a souscrit un nouvel emprunt de 100,0 millions d'euros d'une maturité de 4 ans à un taux EURIBOR plus marge. Ce financement a été utilisé pour rembourser différentes dettes (ligne de crédit et obligations remboursables en actions) et ainsi étendre la maturité de la dette du Groupe.

Le 17 novembre 2022, le Groupe a signé un avenant sur la ligne RCF de Tereos France de 390,0 millions d'euros pour ajouter une tranche additionnelle de 228,1 millions d'euros. Le montant total de la facilité est désormais de 618,1 millions d'euros. Le montant tiré au 31 mars 2023 était de 558,0 millions d'euros. Les tirages sont assortis de gages portant sur des stocks et/ou des créances clients. Cette nouvelle tranche a une maturité maximale de deux ans (contre cinq ans pour la tranche originale) et sert à financer le besoin en fonds de roulement de l'activité Sucre et Renouvelables Europe.

Le 17 janvier 2023, le Groupe a souscrit un nouvel emprunt obligataire de 350,0 millions d'euros avec un coupon annuel de 7,25% et une maturité de 5,3 ans. Ce financement servira à rembourser une partie de la dette obligataire du Groupe ainsi que diverses dettes (ligne de crédit et obligations remboursables en actions) et ainsi allonger la maturité de la dette du Groupe.

Engagement de rachat de titres auprès d'actionnaires minoritaires

Le 8 mars 2023, le Groupe a proposé aux actionnaires minoritaires de Tereos Agro-Industrie le rachat de 1.392.578 de leurs actions sur un total détenu de 2.895.000 actions pour un montant total de 78,9 millions d'euros. Conformément à la norme IAS32, cet engagement de rachat a été comptabilisé au sein des autres passifs financiers courants en contrepartie des capitaux propres part du Groupe au 31 mars 2023.

C. Périmètre de consolidation

5. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

5.1 Méthode de consolidation

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle, et restent consolidées jusqu'à ce que le contrôle cesse.

Les entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale si le Groupe détient cumulativement :

- le pouvoir sur cette entité, et
- une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité, et
- la capacité d'agir sur ces rendements, c'est-à-dire qu'il existe un lien entre les rendements et le pouvoir.

Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir :

- sur plus de la moitié des droits de vote de l'autre entité en vertu d'un accord, dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'autre entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un accord,
- de nommer ou révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'autre entité.

Les comptes consolidés sont préparés sur la base des états financiers des filiales consolidées, qui sont préparés pour la même période que celle de la société mère. Des ajustements sont apportés, si besoin est, pour aligner les méthodes comptables sur celles du Groupe. Tous les soldes intragroupes, les produits et les charges, les profits et les pertes latents ainsi que les dividendes de nature significative liés aux activités internes sont intégralement éliminés.

Les modifications de la part d'intérêt dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les pertes sont attribuées aux intérêts minoritaires même si cela se traduit par un solde déficitaire.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il :

- Décomptabilise les actifs (y compris le goodwill) et les passifs de la filiale,
- Décomptabilise la valeur comptable de tout intérêt minoritaire,
- Reclasse en compte de résultat la réserve de conversion,
- Reclasse en résultat la quote-part de la société mère des montants antérieurement comptabilisés en autres éléments du résultat global,
- Comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue,
- Comptabilise la juste valeur de toute participation conservée, et
- Comptabilise tout profit ou perte dans le compte de résultat.

5.2 Co-entreprises et entreprises associées

Une co-entreprise est un accord contractuel en vertu duquel les parties disposant du contrôle conjoint ont des droits sur ses actifs nets. Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle d'un accord, qui n'existe que lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle.

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Une influence notable correspond au pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. L'influence notable est présumée exister lorsque le pourcentage des droits de vote exerçables par le Groupe est supérieur à 20 % mais n'entraîne ni un contrôle ni un contrôle conjoint.

Les éléments pris en compte pour déterminer l'influence notable ou le contrôle conjoint sont similaires à ceux requis pour déterminer le contrôle exercé sur une filiale.

L'appréciation du pouvoir d'un investisseur sur une entité prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils constituent des droits substantifs, c'est-à-dire s'ils confèrent à l'investisseur la capacité, en pratique, de diriger les activités pertinentes d'une entité au moment où les décisions sur les activités pertinentes ont besoin d'être prises.

5.3 Transactions en monnaies étrangères

Lors de leur comptabilisation initiale, les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie de fonctionnement de la filiale au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

À la clôture, les actifs et passifs financiers sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de ces opérations sont comptabilisées en résultat sous la rubrique « Produits et charges financiers ».

Le Groupe accorde des avances à long terme aux filiales étrangères, qui peuvent être qualifiées selon la norme IAS 21 d'investissements nets dans une filiale étrangère. Dans ce cas précis, et conformément à la norme IAS 21, les écarts de change relatifs à la conversion au cours de clôture de ces dettes et créances ont été comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

5.4 Actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente et passifs associés

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) et les passifs détenus en vue de la vente dont la vente sous douze mois est hautement probable, sont classés au poste « Actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) classés en détenus en vue de la vente » et « Passifs directement associés aux actifs non courants classés en détenus en vue de la vente » dans le bilan.

Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs (groupe destiné à être cédé) dans son ensemble, ainsi que les passifs associés.

Une vente est hautement probable lorsque la direction du Groupe s'est engagée sur un plan de vente de l'actif non courant ou du groupe destiné à être cédé et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan qui a été lancé.

Lorsque la perte de contrôle d'une filiale est hautement probable, tous les actifs et les passifs qui s'y rapportent sont classés en « détenus en vue de la vente », que l'entité conserve ou non un intérêt dans l'ancienne filiale après la vente.

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) classés en « détenus en vue de la vente » sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties une fois classées en « détenues en vue de la vente ».

6. Liste des entités consolidées

6.1 Evolution du périmètre de consolidation

Simplification de la structure juridique du Groupe

Le Groupe a initié un projet de simplification de sa structure juridique en procédant notamment à des fusions d'entités, des rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires et des reclassements de titres au sein du Groupe.

Acquisition de la société Doutreloux

Le 29 juillet 2022, le Groupe a acquis 100% des titres de la société Doutreloux, qui réalise des opérations de courtage et d'achat / revente de sucre, pour un montant de 2,2 millions d'euros, faisant ressortir un goodwill de 2,0 millions d'euros. Cette filiale est consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai d'un an pour procéder à l'affectation de ce goodwill.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2023
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1,3
Créances clients	0,5
Total des actifs	1,8
Dettes commerciales	(1,4)
Autres passifs	(0,2)
Total des passifs	(1,6)
Actif net acquis	0,2
Prix d'acquisition	(2,2)
Goodwill	2,0

Achat d'actions Tereos Internacional et cession de notre participation dans Sao José Agricultura

Au cours de l'exercice, Tereos Agro-Industrie a procédé à des acquisitions successives d'actions de Tereos Internacional représentant 2.53% du capital (soit 551 667 titres) en vue de détenir 100% du capital de la société.

379 729 titres ont été acquis en numéraire pour un montant total de 22,8 millions d'euros. Le solde des titres a été acquis au travers d'une opération d'échange de titres. Tereos Açucar e Energia Brasil S.A a cédé sa participation dans la société Sao José Agricultura Ltda, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, contre 171 938 titres de la société Tereos Internacional représentant une valeur de 11,9 millions d'euros.

Cette opération entraîne la sortie du périmètre de consolidation de la société Sao José Agricultura et la comptabilisation d'une plus-value de cession de 5,0 millions d'euros dans le résultat opérationnel.

Cession de Tereos Roumanie

En date du 7 février 2023, le Groupe a cédé l'intégralité des actifs qu'il détenait dans la société Tereos Romania pour un montant total de 8,0 millions d'euros.

Cette opération s'est traduite par la comptabilisation d'une plus-value de cession de 5,0 millions d'euros reconnue dans le résultat opérationnel ainsi que par la sortie du périmètre de consolidation de la société.

6.2 Liste des entités consolidées en intégration globale

Nom société	Pays	31 mars 2023	31 mars 2022
		% d'intérêt	% d'intérêt
SOCIETE MERE			
Tereos SCA	France	100,00	100,00
ACTIVITES SUCRE EUROPE			
Doutreloux	France	100,00	-
Tereos France Services	France	100,00	100,00
Tsm	France	100,00	100,00
Tereos Solutions	France	-	100,00
Tereos France	France	100,00	100,00
Tereos Deutschland	Allemagne	100,00	100,00
Tereos Iberia	Espagne	60,00	60,00
Tereos Italia	Italie	100,00	100,00
Tereos TTD	Republique Tchèque	62,07	62,07
Tereos Romania	Roumanie	-	98,97
Tereos UK & Ireland	Grande Bretagne	100,00	100,00
Tereos Nutrition Animale	France	100,00	100,00
ACTIVITES SUCRE INTERNATIONAL			
Tereos Açúcar e Energia Cruz Alta S,A, (ex Cruz Alta Participacoes)	Brésil	-	90,94
Tereos Açucar e Energia Brasil (ex-Guarani)	Brésil	92,48	90,94
Vertente	Brésil	46,24	45,47
Loiret France	France	73,89	71,78
Loiret Espagne	Espagne	73,89	71,78
Loiret & Haentjens Sucre Réunion	France	73,89	71,78
Société Agricole du Nord-Est	France	77,87	75,64
Ercane	France	77,87	75,64
Sucrierie du Gol (ex Sucrière de la Réunion)	France	77,87	75,64
Eurocanne	France	77,87	75,64
Sucrierie de Bois Rouge	France	77,87	75,64
Granochart	France	73,89	71,78
Mascareignes Transport International	France	77,87	75,64
Les Sucrieries de la Réunion	France	77,87	75,64
Tereos Ocean Indien	France	77,87	75,64
Sofipa	France	73,89	71,78
Les Vavangues	France	77,09	74,88
Societe Marromeu Limited	Maurice	64,99	63,14
Tereos Sena Limited	Maurice	86,65	84,19
ACTIVITES AMIDONS ET PRODUITS SUCRANTS			
Tereos Starch & Sweeteners LBN (ex-Tereos Benp)	France	86,65	84,19
Gie Utilites	France	56,32	54,72
Tereos Starch & Sweeteners Europe SAS (ex-Tereos Syral)	France	86,65	84,19
Tereos Grain Alcohols France (ex Sedalcol France)	France	-	84,19
Tereos Starch & Sweeteners DVO (ex-Tereos DVO)	France	-	84,19
Tereos Starch & Sweeteners Iberia SAU (ex-Syral Iberia)	Espagne	86,65	84,19
Tereos Starch & Sweeteners Belgium NV (ex-Syral Belgium)	Belgique	86,65	84,19
Tereos Amido e Adoçantes Agricultura LTDA (ex Syral Agricola)	Brésil	86,65	84,19
Tereos Amido e Adoçantes Brasil S.A. (ex-Syral Halotek)	Brésil	86,65	84,19
PT Tereos FKS Indonesia	Indonésie	43,33	42,09

Nom société	Pays	31 mars 2023	31 mars 2022
		% d'intérêt	% d'intérêt
ACTIVITES AUTRES			
Tereos Commodities Suisse	Suisse	100,00	100,00
Tereos Commodities Kenya	Kenya	100,00	100,00
Tereos India Private Limited	Inde	100,00	100,00
Tereos Commodities France	France	100,00	100,00
Tereos Asia	Singapour	100,00	100,00
Tereos Commodities Brasil	Brésil	93,91	92,66
Ensemble Foods North America Inc	Etats-Unis	86,65	-
Tereos do Brasil	Brésil	-	86,38
Tereos Asia Investment	Belgique	86,65	84,19
Tereos Participations	France	100,00	100,00
Tereos Agro Industrie	France	86,65	86,38
Tereos Finance Groupe 1	France	100,00	100,00
Tereos Immobilier	France	-	100,00
Tereos Operations	France	-	100,00
Tereos Services Europe	France	95,55	84,16
Tereos EU	Belgique	86,65	84,19
Tereos Internacional	Brésil	-	84,19
Tereos Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00
NewCo Tereos Internacional BR Ltda	Brazil	86,65	-
Océan Indien Participation	France	98,45	98,45

6.3 Liste des entités mises en équivalence

Nom société	Pays	31 mars 2023	31 mars 2022
		% d'intérêt	% d'intérêt
CO-ENTREPRISES			
Beghin Meiji	France	50,00	50,00
Magnolia	Bosnie	43,33	42,09
ENTREPRISES ASSOCIEES			
France Fondants	France	40,00	40,00
France Luzerne	France	32,63	32,67
Sao Jose Agricultura	Brésil	-	29,10
Teapar	Brésil	32,37	31,83
Centro de Tecnologia Canavieira	Brésil	4,09	4,02
Sucrière des Mascareignes Ltd	Maurice	31,15	30,26
Lesaffre	France	37,09	37,09
Refineria de Olmeido	Espagne	50,00	50,00
Albioma Le Gol	France	34,84	34,84
Albioma Saint Pierre	France	29,54	29,54

D. Information par secteur d'activité et zone géographique

7. Information par secteur opérationnel

Le Groupe présente ses informations sur la base des secteurs suivants

- **Sucre Europe** : production de sucre et alcool/éthanol en Europe à base de betterave à sucre, qui regroupe les segments opérationnels Sucre France & UK, Sucre République Tchèque et Sucre Roumanie.
- **Sucre International** : production de sucre, d'alcool/éthanol et d'énergie à partir de canne à sucre, qui regroupe les segments opérationnels Sucre & Energie Brésil, Sucre Océan Indien et Sucre Mozambique (activité cédée au 31 mars 2022).
- **Amidons et produits sucrants** : production d'amidon et d'édulcorants à base de céréales, qui regroupe les segments opérationnels Amidons et produits sucrants Europe, Amidons et produits sucrants Brésil, et Amidons et produits sucrants Indonésie.
- **Autre** : sociétés holding, activités de négoce et éliminations inter-segment.

Ces secteurs sont déterminés sur la base d'une combinaison de facteurs dont les produits finis distribués, les processus de production et de l'environnement réglementaire. Cette répartition sectorielle correspond au reporting interne du Groupe, car elle représente la principale clé de l'analyse effectuée par le principal décideur opérationnel permettant la présentation d'informations financières. Les secteurs présentés ci-dessus regroupent les secteurs opérationnels ayant des caractéristiques économiques similaires.

Chacun des segments définis par le Groupe possède ses propres ressources, quoique certaines soient partagées, comme par exemple les réseaux et l'informatique, la recherche et le développement et d'autres compétences. L'utilisation de ressources partagées est prise en compte dans les résultats des secteurs en fonction des conditions des contrats conclus entre entités juridiques, de références externes ou en affectant les coûts entre les secteurs. La fourniture de ressources partagées est incluse dans les autres produits du prestataire, et l'utilisation des ressources est incluse dans les charges prises en compte dans le calcul du résultat opérationnel de l'utilisateur du service. Le coût des ressources partagées peut être affecté par une modification des relations contractuelles ou de l'organisation, et peut donc impacter les résultats des secteurs d'une année sur l'autre.

L'EBITDA ajusté fait partie des indicateurs de profitabilité opérationnelle utilisés par le Groupe pour i) piloter et évaluer le résultat de ses secteurs opérationnels, ii) mettre en œuvre sa stratégie d'investissements et d'allocation des ressources et iii) mesurer la performance des directeurs exécutifs du Groupe. Les dirigeants du Groupe considèrent que la présentation de l'EBITDA ajusté est pertinente puisqu'elle fournit une analyse des résultats opérationnels et de la rentabilité sectorielle, à l'identique de celle utilisée par les dirigeants. Dans ce contexte et conformément aux dispositions d'IFRS 8, l'EBITDA ajusté est présenté dans l'analyse par secteur opérationnel, en complément du résultat d'exploitation.

L'EBITDA ajusté correspond au résultat net (perte) avant impôt sur le résultat, la quote-part de résultat des entreprises associées, le résultat financier, les amortissements, les dépréciations de goodwill, d'actifs incorporels et corporels comptabilisés dans le cadre des tests de dépréciation, les gains résultant d'acquisitions à des conditions avantageuses et les compléments de prix. Il est également retraité des variations de juste-valeur des instruments financiers, des stocks et des engagements de ventes et d'achats excepté pour la portion de ces éléments relative aux activités de négoce, des variations de juste-valeur des actifs biologiques, de l'effet saisonnier et des éléments non-récurrents. L'effet saisonnier correspond à la différence temporelle de reconnaissance des dotations aux amortissements et de charge de compléments de prix entre les Etats Financiers du Groupe aux normes IFRS, et les comptes de gestion du Groupe. Les éléments non récurrents incluent les coûts de restructuration ainsi que les plus ou moins-values de cession d'actifs.

L'EBITDA ajusté n'est pas un indicateur financier défini par les normes IFRS en tant que mesure de la performance financière et peut ne pas être comparable aux indicateurs similaires ainsi dénommés par d'autres entreprises. L'EBITDA ajusté est indiqué à titre d'information supplémentaire et ne peut pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie d'exploitation.

Les dépenses d'investissement comprennent l'acquisition d'immobilisations corporelles, d'actifs biologiques définis comme les coûts des plantations et d'immobilisations incorporelles.

Les actifs et passifs non affectés comprennent :

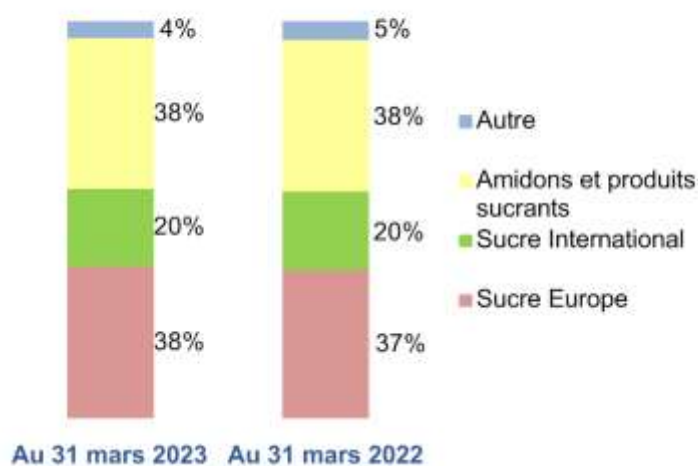
- les participations dans les entreprises associées et les actifs financiers disponibles à la vente ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les emprunts à court et long terme ;
- les actifs et passifs d'impôts courants et différés.

Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme des actifs et passifs opérationnels.

Les tableaux suivants résument les informations sectorielles :

Compte de résultat (exercice clos)

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE



EBITDA AJUSTE PAR SECTEUR D'ACTIVITE



Au 31 mars 2023

(en millions d'euros)	Etats financiers consolidés	Ajuste-ments	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucraints	Autre	Total des segments présentés
Chiffre d'affaires	6 556,8		2 503,2	1 282,3	2 498,9	272,5	6 556,8
Chiffre d'affaires intragroupe			462,0	363,9	301,9	(1 127,9)	0,0
Chiffre d'affaires externe			2 041,1	918,3	2 197,0	1 400,4	6 556,8
EBITDA ajusté avant compléments de prix	1 104,2	3,3	336,4	340,7	404,8	25,7	1 107,5
Ajustement lié à la saisonnalité		(3,3)	(5,7)	(0,4)	(0,3)	3,1	(3,3)
Variation de juste valeur :							
- des actifs biologiques	(1,9)		0	(1,1)	(0,8)	0,0	(1,9)
- des autres éléments (1)	(7,6)		(0,2)	(0,2)	(7,2)	0,0	(7,6)
Amortissements	(430,9)		(129,4)	(209,5)	(85,2)	(6,8)	(430,9)
Eléments non récurrents :							
- Dépréciation du goodwill et des actifs corporels	(229,7)		(64,4)	(153,6)	(11,6)	0,0	(229,7)
- Autres éléments non récurrents	(21,9)		(28,3)	5,0	(0,1)	1,6	(21,9)
Résultat opérationnel	412,3		108,3	(19,2)	299,6	23,6	412,3
Résultat financier	(213,4)						
Impôt sur le résultat	(55,3)						
Quote-part de résultat des entreprises associées	17,6						
RESULTAT NET	161,2						

(1) Instruments financiers, stocks et engagements d'achat et de vente hors activités de négoce

Au 31 mars 2022

(en millions d'euros)	Etats financiers consolidés	Ajuste-ments	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucraints	Autre	Total des segments présentés
Chiffre d'affaires	5 086,0		1 896,5	1 004,1	1 952,5	232,9	5 086,0
Chiffre d'affaires intragroupe			388,9	279,6	278,8	(947,3)	(0,0)
Chiffre d'affaires externe			1 507,6	724,5	1 673,7	1 180,2	5 086,0
EBITDA ajusté avant compléments de prix	683,5	(1,3)	251,8	224,5	152,9	53,1	682,2
Ajustement lié à la saisonnalité		1,3	2,3	0,7	0,2	(2,0)	1,3
Variation de juste valeur :							
- des actifs biologiques	13,8		0,0	13,1	0,7	0,0	13,8
- des autres éléments (1)	1,4		0,2	(0,2)	1,5	0,0	1,4
Amortissements	(396,3)		(131,2)	(165,2)	(93,3)	(6,6)	(396,3)
Eléments non récurrents :							
- Autres éléments non récurrents	80,9		(11,9)	87,3	0,0	5,5	80,9
Résultat opérationnel	383,3		105,1	160,2	62,0	56,0	383,3
Résultat financier	(213,8)						
Impôt sur le résultat	(14,9)						
Quote-part de résultat des entreprises associées	17,5						
RESULTAT NET	172,1						

(1) Instruments financiers, stocks et engagements d'achat et de vente hors activités de négoce

Au 31 mars 2023, les autres éléments non récurrents comprennent des coûts de restructuration pour un montant total de (31,9) millions d'euros et des plus-values de cession d'actifs pour un montant total de 10,0 millions d'euros.

Au 31 mars 2022, les autres éléments non récurrents comprennent des coûts de restructuration pour un montant total de (15,2) millions d'euros et des plus-values de cession d'actifs pour un montant total de 96,2 millions d'euros.

Bilan

Au 31 mars 2023

(en millions d'euros)	Etats financiers consolidés	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre
Stock	1 476,9	1 040,6	102,6	326,9	6,8
Clients	529,6	143,1	93,9	162,2	130,5
Fournisseurs	(920,5)	(313,7)	(150,7)	(315,3)	(140,9)
Autres actifs et passifs	334,1	(3,4)	106,3	174,8	56,4
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET	1 420,2	866,7	152,1	348,6	52,8

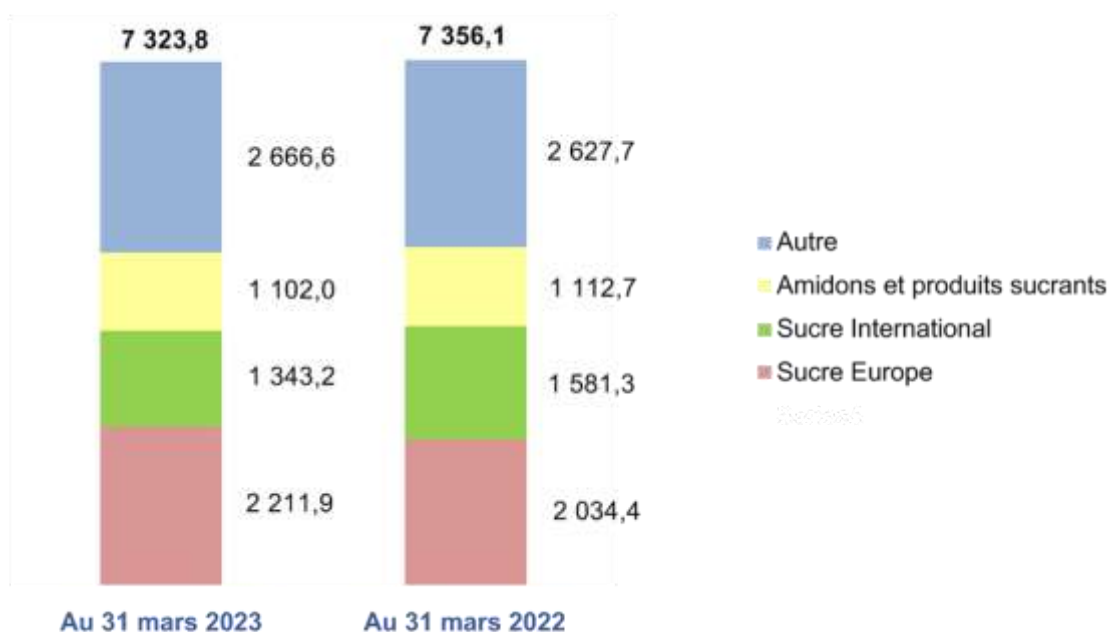
Au 31 mars 2022

(en millions d'euros)	Etats financiers consolidés	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autre
Stock	1 087,8	715,3	118,4	254,1	0,0
Clients	526,0	143,8	106,8	144,1	131,2
Fournisseurs	(766,6)	(200,0)	(163,6)	(257,4)	(145,6)
Autres actifs et passifs	(138,4)	(94,9)	104,8	(164,8)	16,6
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET	708,7	564,2	166,4	(24,0)	2,1

La définition du besoin en fonds de roulement se trouve en note 12.

Les autres actifs et passifs incluent les appels de marge (note 22.4).

ACTIFS OPERATIONNELS PAR SECTEUR D'ACTIVITE (en millions d'euros)



8. Information par zone géographique

Les tableaux ci-après résument les produits et les actifs non courants en fonction de la localisation de l'entité qui réalise la vente, et les produits en fonction de la localisation du client externe :

Exercice clos le 31 mars 2023

(en millions d'euros)

	Chiffre d'affaires par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants
Europe	5 213,2	5 599,2	2 718,8
Amérique latine	539,1	717,4	846,2
Asie / Océanie	524,5	240,2	73,9
Afrique / Moyen-Orient	225,5	0,0	0,0
Amérique du Nord	54,5	0,0	0,0
TOTAL	6 556,8	6 556,8	3 638,9

Les actifs non-courants correspondent aux immobilisations corporelles et incorporelles, aux impôts différés actifs et au goodwill.

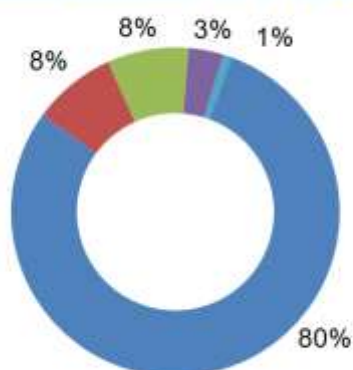
Exercice clos le 31 mars 2022

(en millions d'euros)

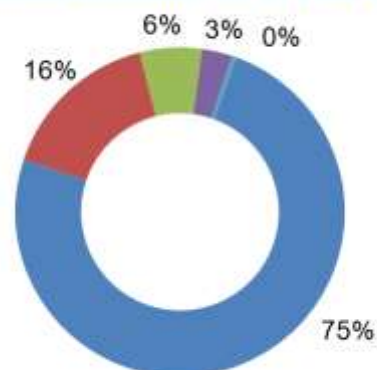
	Chiffre d'affaires par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants
Europe	3 794,3	4 356,7	2 738,2
Amérique latine	809,3	519,1	984,4
Asie / Océanie	309,1	196,1	79,9
Afrique / Moyen-Orient	152,1	14,1	0,0
Amérique du Nord	21,2	0,0	0,0
TOTAL	5 086,0	5 086,0	3 802,5

Les actifs non-courants correspondent aux immobilisations corporelles et incorporelles, aux impôts différés actifs et au goodwill.

Chiffre d'affaires par zone de commercialisation au 31 mars 2023



Chiffre d'affaires par zone de commercialisation au 31 mars 2022



Aucun client ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

E. Activités opérationnelles

9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe Tereos est principalement composé de ventes de produits finis ou semi-finis et de marchandises. Il est reconnu dès lors que le contrôle des biens a été transféré au client.

La norme IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le Groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux clients, résultant en une sortie de trésorerie tels que les coopérations commerciales ou les escomptes. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Les produits des activités ordinaires comprennent principalement la vente de produits finis et de marchandises dont la répartition par catégorie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2023	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autres
Sucre	2 448,3	1 483,1	442,1	0,0	523,1
Amidon/Produits sucrants/Protéines	1 768,6	28,4	0,0	1 677,0	63,1
Alcool/Ethanol	1 263,9	309,9	211,6	58,5	683,9
Co-produits	500,3	179,0	15,0	249,9	56,5
Energie	48,4	0,0	48,4	0,0	0,0
Autres	527,3	40,8	201,2	211,6	73,8
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 556,8	2 041,1	918,3	2 197,0	1 400,4

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2022	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucrants	Autres
Sucre	1 810,4	1 073,4	239,4	0,0	497,6
Amidon/Produits sucrants/Protéines	1 307,5	27,4	0,0	1 246,2	33,9
Alcool/Ethanol	1 108,2	255,5	261,5	61,3	530,0
Co-produits	398,3	127,3	11,8	219,3	39,9
Energie	48,7	0,0	48,7	0,0	0,0
Autres	413,0	24,0	163,3	146,9	78,8
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 086,0	1 507,6	724,5	1 673,7	1 180,2

10. Résultat opérationnel

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le	
		31 mars 2023	31 mars 2022
Coûts des marchandises vendues		(5 019,7)	(4 030,7)
Frais de distribution		(529,8)	(446,1)
Frais généraux		(293,5)	(281,9)
Autres produits opérationnels / (charges)		(301,5)	56,0
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES PAR DESTINATION		(6 144,6)	(4 702,7)
Achats consommés		(3 780,9)	(2 955,6)
Charges externes		(1 042,1)	(925,9)
Charges de personnel		(625,9)	(573,0)
Amortissements		(430,9)	(396,3)
Autres		(264,8)	148,1
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES PAR NATURE		(6 144,6)	(4 702,7)

Les charges externes correspondent principalement aux frais de transport, de maintenance et d'honoraires.

Au 31 mars 2023, les autres charges opérationnelles par destination s'élèvent à (301,5) millions d'euros et correspondent principalement à :

- la perte de valeur comptabilisée sur l'UGT Sucre et Energie Brésil pour un montant de (140,2) millions d'euros (note 16.4),
- aux conséquences des projets de restructuration industrielle en Europe pour un montant total de (106,9) millions d'euros (note B),
- la conséquence de la mise sous cocon de l'usine de Severinia pour (19,8) millions d'euros dont (13,4) millions relatifs aux dépréciations des actifs corporels (note B),
- des dépréciations d'immobilisations et diverses provisions pour un montant total de (24,9) millions d'euros,
- des plus-values de cession liées à la vente de filiales pour 10,0 millions d'euros (note 6.1),

En complément des éléments ci-dessus, les autres charges opérationnelles par nature au 31 mars 2023 s'élevant à (264,8) millions d'euros incluent :

- des aides conventionnelles pour 100,7 millions d'euros
- une perte nette de juste valeur sur les dérivés de (68,2) millions d'euros,
- une charge de (20,9) millions d'euros relative au déficit de quotas de CO2 sur l'exercice,

Au 31 mars 2022, les autres produits opérationnels par destination s'élevaient à 56,0 millions d'euros et correspondaient principalement à :

- des plus-values de cession liées à la vente d'actifs pour 96,2 millions d'euros,
- une perte liée à la décision de fermeture de Tereos Romania de (14,3) millions d'euros,
- des dépréciations d'immobilisations pour (26,7) millions d'euros.

En complément des éléments ci-dessus, les autres produits opérationnels par nature au 31 mars 2022, s'élevant à 148,1 millions d'euros incluait :

- des aides conventionnelles pour 90,4 millions d'euros,
- une charge de (29,4) millions d'euros relative au déficit de quotas de CO2 sur l'exercice,

11. Frais de recherche et développement

Les dépenses en frais de recherche et développement réalisées par le Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élèvent à 15,8 millions d'euros dont 10,7 millions sont comptabilisées dans le compte de résultat. Au 31 mars 2022, ces montants s'élevaient respectivement à 17,2 millions d'euros et 12,1 millions d'euros.

12. Analyse du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond à la somme :

- des éléments du BFR opérationnel (stocks, créances clients et dettes fournisseurs),
- des autres actifs et passifs financiers courants et non courants,
- des autres actifs et passifs courants et non courants,
- des actifs biologiques,

retraités :

- des éléments de juste valeur relatifs aux instruments dérivés et aux actifs biologiques,
- des éléments liés aux flux d'investissements tels que les dépôts et cautionnements, les dettes sur acquisitions d'immobilisations et les subventions afférentes,
- des éléments de passifs relatifs aux quotas de CO2.

Les subventions d'investissement ne sont pas comptabilisées sauf s'il existe une certitude raisonnable que le Groupe réunira les conditions associées et qu'elles seront reçues. Elles sont dans ce cas comptabilisées au bilan dans le poste « Autres passifs courants » ou « Autres passifs non courants » et sont reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer. Lorsqu'elles ne sont pas liées à des actifs, ces subventions sont rapportées au résultat sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

(en millions d'euros)	Notes	31 mars 2022	Flux monétaires*	Ecart de conversion	Dépréciation*	Autres éléments de variation	31 mars 2023
Stock	12.1	1 087,8	394,9	2,0	(0,1)	(7,7)	1 476,9
Clients	12.2	526,0	6,3	(2,0)	(0,1)	(0,5)	529,6
Fournisseurs	12.3	(766,6)	(157,7)	7,0	0,0	(3,1)	(920,5)
Besoin en fonds de roulement		847,1	243,5	7,0	(0,3)	(11,4)	1 086,0
Autres actifs et passifs		(138,4)	467,7	(6,8)	(0,0)	11,7	334,1
dont Appel de marge	22.5	(177,4)	486,4	(2,5)	0,0	0,0	306,5
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET		708,7	711,2	0,3	(0,3)	0,3	1 420,2

* Les contreparties des flux monétaires et des flux liés aux dépréciations passent en compte de résultat.

12.1 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation diminuée des coûts de la vente. Le prix de revient est calculé selon la méthode du « coût moyen pondéré » ou du « premier entré – premier sorti » selon les produits. Les stocks détenus dans le cadre d'opérations de trading sont valorisés à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les matières premières et les fournitures consommables sont comptabilisées au prix d'achat majoré des coûts attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état (transport, commissions, etc.).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant le coût des matières consommées, les amortissements des biens concourant à la production, les charges directes ou indirectes de production à l'exclusion des frais financiers.

Une perte de valeur est comptabilisée sur les stocks lorsque :

- la valeur brute déterminée comme précisé ci-dessus s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur de réalisation, et/ou
- des produits ont fait l'objet d'une détérioration particulière.

Au 31 mars 2023 et 31 mars 2022, les stocks se présentaient comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2023	31 mars 2022
VALEUR BRUTE		
Matières premières	287,8	253,6
Energie	16,1	4,8
Travaux en cours	202,7	203,4
Stocks de frais fixes intercampagne	3,6	7,0
Produits finis et intermédiaires (*)	934,5	596,1
Marchandises	65,9	58,0
Total valeur brute des stocks	1 510,6	1 123,0
PERTES DE VALEUR		
Matières premières	(27,7)	(24,6)
Produits finis et intermédiaires	(5,7)	(9,3)
Marchandises	(0,2)	(1,3)
Total pertes de valeur sur stock	(33,7)	(35,2)
VALEUR NETTE DES STOCKS	1 476,9	1 087,8

(*) dont 1,9 millions d'euros de juste valeur d'actifs biologiques récoltés au 31 mars 2023 contre 3,2 millions d'euros au 31 mars 2022.

12.2 Clients

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés au coût amorti, correspondant à leur valeur nominale. La part des créances et prêts non couverts par une assurance- crédit donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation dès l'enregistrement des créances, à hauteur des pertes attendues à l'échéance. Celle-ci reflète la probabilité de défaut des contreparties et le taux de perte attendue, évalués, selon les cas, sur la base de statistiques historiques, d'informations communiquées par les agences de crédit, ou de notes attribuées par les agences de notation.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et les créances sont soumis à des tests de dépréciation. Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Le groupe a recours à des opérations de cessions de créances sous forme d'affacturage et titrisation sur certaines de ses créances. Conformément à IFRS 9, le Groupe ne décomptabilise les créances que lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, de même que la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances.

Dans le cadre de l'analyse de transfert des risques, le risque de dilution est ignoré, dès lors qu'il est défini et circonscrit (et en particulier correctement distingué du risque de retard de paiement).

Les cessions de créances avec recours possible contre le cédant en cas de non-paiement du débiteur ne sont pas décomptabilisées. Les coûts de cession de créances sont enregistrés en résultat opérationnel.

Au 31 mars 2023 et 31 mars 2022, les créances commerciales se présentaient comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2023	31 mars 2022
Créances clients brutes	492,9	492,5
Actifs sur contrats	45,4	42,7
Dépréciations	(8,7)	(9,2)
TOTAL CREANCES CLIENTS	529,6	526,0

Au 31 mars 2023, dans le cadre des opérations d'affacturage et de titrisation, 362,4 millions d'euros de créances commerciales ont été cédées, dont 349,0 millions d'euros ont été décomptabilisées en application de la norme IFRS 9, les créances ayant été cédées sans recours.

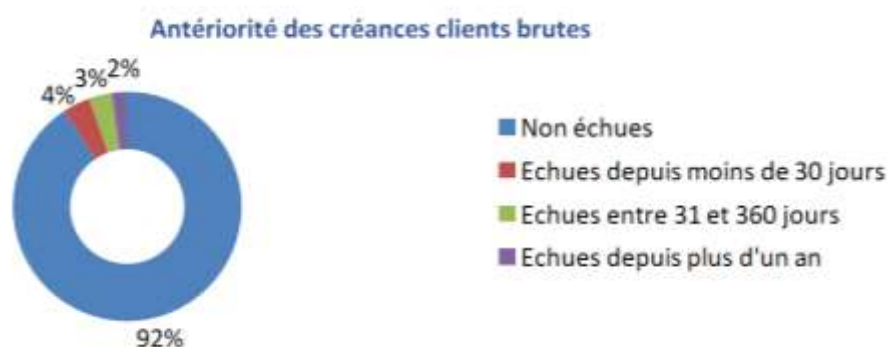
Ainsi, au 31 mars 2023, les créances à court terme comprennent 13,3 millions d'euros de créances cédées dans le cadre d'opérations d'affacturage qui ne répondent pas aux exigences de déconsolidation d'IFRS 9 (cession sans recours). Bien qu'elles aient été cédées d'un point de vue juridique, ces créances sont comptabilisées au bilan, un passif financier correspondant est inscrit au bilan.

(en millions d'euros)	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Total cédé à des institutions financières	Part cédée et maintenue à l'actif de Groupe	Part cédée et décomptabilisée	Total cédé à des institutions financières	Part cédée et maintenue à l'actif de Groupe	Part cédée et décomptabilisée
Encours de financement maximum autorisé	426,6	0,0	0,0	310,5	0,0	0,0
Cédé à des institutions financières	362,4	13,3	349,0	211,4	6,9	204,5

En outre, le dépôt de garantie relatif aux programmes d'affacturage s'élève à 22,8 millions d'euros au 31 mars 2023 (contre 13,3 millions d'euros au 31 mars 2022).

Les créances clients par échéance se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 mars 2023	31 mars 2022
Créances clients	538,3	535,2
Non échues	488,3	471,0
Echues	50,0	64,2
Moins de 30 jours	20,8	39,3
Entre 31 et 60 jours	7,9	7,3
Entre 61 et 90 jours	3,1	1,2
Entre 91 et 180 jours	5,2	2,5
Entre 181 et 360 jours	1,5	1,8
Plus de 360 jours	11,6	12,1
Provisions pour dépréciations	(8,7)	(9,2)
TOTAL	529,6	526,0



12.3 Dettes Fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées à leur juste valeur qui est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois.

Au 31 mars 2023 et 31 mars 2022, les dettes fournisseurs se présentaient comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2023	31 mars 2022
Dettes fournisseurs	920,5	738,1
Dettes fournisseurs - Opérations de reverse factoring	0,0	28,5
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	920,5	766,6

F. Charges de personnel et avantages au personnel

13. Effectifs et charges de personnel

Les effectifs moyens et les charges de personnel du Groupe sur l'exercice se répartissent comme suit :

	Exercice clos le	
	31 mars 2023	31 mars 2022
Afrique *	0	3 521
Amérique	8 728	8 736
Asie	396	387
Europe	5 541	5 732
TOTAL DES EFFECTIFS	14 665	18 377

* Entités Mozambicaines cédées au 31 mars 2022

(en millions d'euros)	Exercice clos le	
	31 mars 2023	31 mars 2022
Rémunérations brutes	(454,9)	(422,7)
Charges relatives à ces rémunérations	(143,9)	(135,5)
Autres charges du personnel	(27,0)	(14,8)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(625,9)	(573,0)

14. Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charge les cotisations aux régimes à cotisations définies au fur et à mesure qu'elles sont versées, lorsque les salariés ont rendu les services leur donnant droit à cotisation.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que les médailles du travail, sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements.

Lorsque les prestations sont pré-financées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Les écarts actuariels et les variations des rendements des actifs des fonds de pension (hors intérêts nets) sont immédiatement comptabilisés au bilan, et un débit ou un crédit correspondant est imputé aux capitaux propres à travers les autres éléments du résultat global au cours de la période durant laquelle ils surviennent.

Le coût des services rendus, qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, est pour sa part inclus dans le résultat opérationnel courant.

Le coût financier relatif aux régimes à prestations définies est comptabilisé dans les charges financières.

L'effet des modifications de plan sur les obligations des sociétés du Groupe est reconnu au compte de résultat l'année de la modification et ne peut plus être étalé sur la durée de vie résiduelle d'acquisition des droits.

Les obligations projetées au titre des avantages du personnel comptabilisées au bilan représentent la valeur actuelle de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs des fonds de pension. Les actifs résultant de ce calcul se limitent à la valeur actuelle des remboursements attendus des fonds de pension et à toute diminution future des cotisations due à un excédent.

14.1 Description des régimes

Les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages à long terme accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui assurent la gestion administrative et financière des régimes au profit des anciens salariés du Groupe. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe comprennent principalement les retraites en France et les régimes de retraite en Belgique.

Toutes les entreprises françaises doivent verser une indemnité de départ en retraite. Les montants sont basés sur l'ancienneté dans la société et sur le salaire en fin de carrière.

En Belgique, les régimes de retraite offrent les prestations suivantes :

- une indemnité de départ en retraite, l'âge minimum de départ étant de 60 ans ;
- une indemnité payable en cas de décès en activité ; et
- une pension d'invalidité mensuelle en cas d'invalidité résultant d'un accident ou d'une maladie (qu'il s'agisse ou non d'accidents du travail ou de maladie professionnelle).

14.2 Principales catégories d'actifs de couverture

En Belgique, les obligations sont dans certains cas pré-financées par des cotisations employeurs et employés au travers de fonds externes, constituant des entités juridiques séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers.

Le tableau ci-après présente l'allocation des actifs de couverture :

(en %)	Belgique	
	31 mars 2023	31 mars 2022
Actions	35%	34%
Obligations	48%	47%
Actifs immobiliers	4%	4%
Autres	13%	15%
TOTAL / MOYENNE	100%	100%

14.3 Évolution au cours de l'exercice et rapprochement avec les données du bilan

Les tableaux suivants fournissent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture pour le passif (actif) net et ses composantes au titre des régimes à prestations définies :

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Juste valeur des actifs de couverture	Autres avantages à long terme	(Passif) / Actif net	Avantages du personnel - surplus plafonné (asset ceiling)	Avantages du personnel
Au 31 mars 2021	93,5	35,5	10,6	68,7	3,8	72,5
Coût des services rendus (courants et passés)	10,1	0,0	0,4	10,6	0,0	10,6
Coûts / (produits) financiers	0,7	0,2	(0,5)	(0,0)	0,0	(0,0)
Impact de la limitation des actifs de couverture selon le paragraphe 58b	0,0	0,7	0,0	(0,7)	0,0	(0,7)
Comptabilisé dans le compte de résultat	10,8	1,0	(0,0)	9,8	0,0	9,8
Pertes / (gains) actuariels	(10,5)	1,8	0,0	(12,3)	2,9	(9,4)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(10,5)	1,8	0,0	(12,3)	2,9	(9,4)
Prestations payées	(4,2)	(0,1)	(0,4)	(4,5)	0,0	(4,5)
Effet lié à la décision IFRIC (IAS 19)	(5,6)	0,0	0,0	(5,6)	0,0	(5,6)
Autres variations	(9,8)	(0,1)	(0,4)	(10,1)	(0,0)	(10,1)
Au 31 mars 2022	84,1	38,2	10,2	56,1	6,6	62,7
Coût des services rendus (courants et passés)	3,4	0,0	0,3	3,7	0,0	3,7
Coûts / (produits) financiers	1,5	0,7	(0,5)	0,4	0,0	0,4
Impact de la limitation des actifs de couverture selon le paragraphe 58b	0,0	(0,6)	0,0	0,6	0,0	0,6
Comptabilisé dans le compte de résultat	4,9	0,0	(0,1)	4,7	0,0	4,7
Pertes / (gains) actuariels	(4,5)	(3,4)	0,0	(1,1)	(1,8)	(2,9)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(4,5)	(3,4)	0,0	(1,1)	(1,8)	(2,9)
Prestations payées	(5,4)	(0,5)	(0,4)	(5,3)	0,0	(5,3)
Autres variations	(5,4)	(0,5)	(0,4)	(5,4)	0,0	(5,4)
Au 31 mars 2023	79,1	34,3	9,7	54,4	4,9	59,3
<i>Dont plans intégralement / partiellement financés</i>	<i>29,5</i>					
<i>Dont Plans non financés</i>	<i>49,6</i>					

14.4 Répartition géographique de l'obligation nette

L'engagement net correspond au passif actuariel diminué de la juste valeur des actifs de couverture. L'engagement net concernant les régimes postérieurs à l'emploi s'élève à 54,4 millions d'euros au 31 mars 2023, contre 56,1 millions d'euros au 31 mars 2022. Sa répartition par pays est la suivante :

	31 mars 2023	31 mars 2022
France	97%	97%
Autres	3%	3%
TOTAL	100%	100%

14.5 Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et indemnités de cessation de service sont les suivantes :

	France		Belgique	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Taux d'actualisation (%)	4,00%	1,71%	4,00%	1,71%
Taux d'augmentation des salaires (%)	4,00%	3,00%	3,70%	3,50%
Age de départ à la retraite - Cadres	65	65	65	65
Age de départ à la retraite - Non cadres	62	62	62	62

Le taux utilisé pour calculer les intérêts générés par les actifs de couverture avoisine le taux utilisé pour actualiser les engagements au titre des régimes à prestations définies.

14.6 Sensibilité aux principales hypothèses

Une variation d'un point du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

(en millions d'euros)	31 mars 2023
Augmentation de 1% du taux d'actualisation	
Impact sur le coût des services rendus et la charge financière	(0,0)
Impact sur les avantages postérieurs à l'emploi	(5,7)
Diminution de 1% du taux d'actualisation	
Impact sur le coût des services rendus et la charge financière	0,0
Impact sur les avantages postérieurs à l'emploi	6,9

15. Rémunération et avantages des dirigeants

La rémunération, les avantages et charges sociales attribués aux dirigeants du Groupe et de ses principales filiales et compris dans le résultat net de l'exercice pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2023	31 mars 2022
Rémunération brute court terme	5,3	5,7
Charges patronales	2,3	2,7
Avantages long terme et post-emploi	0,3	0,3
Indemnités de fin de contrat de travail, de fin de carrière et autres indemnités	0,6	1,5

A fin mars 2023, la part des dirigeants du Groupe et de ses principales filiales dans l'engagement de retraite (note 21) s'élève à 1,1 millions d'euros (1,1 millions d'euros à fin mars 2022).

Le montant total des indemnités au temps passé versées aux membres du Conseil de Surveillance puis du Conseil d'Administration s'est élevé à 0,5 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2023 (0,8 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2022).

G. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

16. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

16.1 Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé sur le poste « Goodwill » du bilan consolidé et est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles les bénéfices ou synergies de l'acquisition sont attendus. Si cet écart résiduel s'avère être un excédent (également appelé « badwill »), il est immédiatement comptabilisé en résultat comme un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Les écarts d'acquisition dégagés lors de l'acquisition d'une société mise en équivalence sont présentés sur la ligne Titres mis en équivalence.

Lors de chaque acquisition, le Groupe doit choisir entre la comptabilisation de la totalité de l'écart d'acquisition, indépendamment du pourcentage d'intérêt acquis, ou de la quote-part acquise par le Groupe.

Les coûts encourus au titre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges.

Le prix d'acquisition, lorsqu'il inclut une part conditionnelle, est évalué et reconnu à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Toute participation antérieure détenue dans l'entreprise acquise avant une prise de contrôle, est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et le produit ou la perte correspondant reconnu dans le compte de résultat.

Le goodwill est affecté aux UGT suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>		31 mars 2023	31 mars 2022
Unité Génératrice de Trésorerie	Segment opérationnel		
Sucre et Energie Brésil	Sucre et Energie Brésil	49,4	198,9
Sucre Océan Indien	Sucre Océan Indien	2,7	2,7
Amidons et produits sucrants Europe	Amidons et produits sucrants Europe	100,8	103,2
Amidons et produits sucrants Indonésie	Amidons et produits sucrants Indonésie	5,7	5,7
Sucre France & UK	Sucre France & UK	723,4	721,4
Sucre République Tchèque	Sucre République Tchèque	45,9	44,2
Autres	Autres	11,4	11,4
TOTAL GOODWILL NET		939,2	1 087,6

Les variations du goodwill sont présentées ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2023	31 mars 2022
VALEUR BRUTE		
Montant à l'ouverture	1 193,9	1 142,9
Variations de périmètre	(22,0)	(6,1)
Ecarts de conversion	(9,6)	57,3
Autres	(0,0)	(0,2)
Montant à la clôture	1 162,3	1 193,9
PERTES DE VALEUR		
Montant à l'ouverture	(106,3)	(97,3)
Pertes de valeur reconnue au cours de l'exercice	(142,6)	(2,8)
Variations de périmètre	19,9	6,1
Ecarts de conversion	6,0	(12,5)
Autres	0,0	0,2
Montant à la clôture	(223,1)	(106,3)
Montant net à la clôture	939,2	1 087,6

Le montant net des variations de périmètre de (2,1) millions d'euros correspond à l'acquisition de la société Doutroux pour 2,0 millions d'euros et la cession de la société Sao Jose Agricultura pour (4,1) millions d'euros.

Les pertes de valeur reconnues au 31 mars 2023 pour un montant de (142,6) millions d'euros concernent l'UGT Sucre et énergie Brésil (note 16.4).

16.2 Quotas d'émission

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère a amené certains Etats et la communauté internationale à mettre en place des dispositifs réglementaires pour en limiter la progression. Dans le cadre du système européen d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre, le Groupe reçoit à titre gratuit des quotas d'émission dans certains pays européens. Les quotas sont reçus une fois par an et, en contrepartie, le Groupe doit restituer des quotas d'émission de gaz à effet de serre à hauteur de ses émissions effectives.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS ou d'interprétation sur la comptabilisation des quotas d'émission, le Groupe applique la méthode comptable suivante :

- Les quotas d'émission reçus à titre gratuit dans le cadre des plans nationaux d'allocation sont inscrits en immobilisations incorporelles pour leur valeur de marché à la date d'attribution en contrepartie d'un passif non financier pour la même valeur,
- Les achats de quotas d'émission sur le marché sont enregistrés en immobilisations incorporelles selon les mêmes critères que toute acquisition d'actifs isolés et une perte de valeur est enregistrée si la valeur nette comptable des quotas d'émission acquis sur le marché est supérieure à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice,
- Une provision est comptabilisée si les émissions estimées sur la période de référence excèdent les quotas d'émission reçus à titre gratuit. Le déficit est valorisé sur la base d'un prix moyen des quotas achetés et détenus en portefeuille et des achats à terme contractés par le Groupe. Si le Groupe ne dispose pas de quotas payants en portefeuille, la provision est évaluée sur la base du cours spot.
- Les émissions par le Groupe de gaz à effet de serre sont comptabilisées au coût moyen pondéré des quotas gratuits de l'exercice et des quotas acquis, dans les autres charges opérationnelles et le passif non financier correspondant lié aux quotas gratuits est enregistré dans les autres produits opérationnels. En parallèle, un passif courant est comptabilisé.
- À la fin de la période, les quotas d'émission utilisés sont sortis des immobilisations incorporelles et le passif courant est repris.

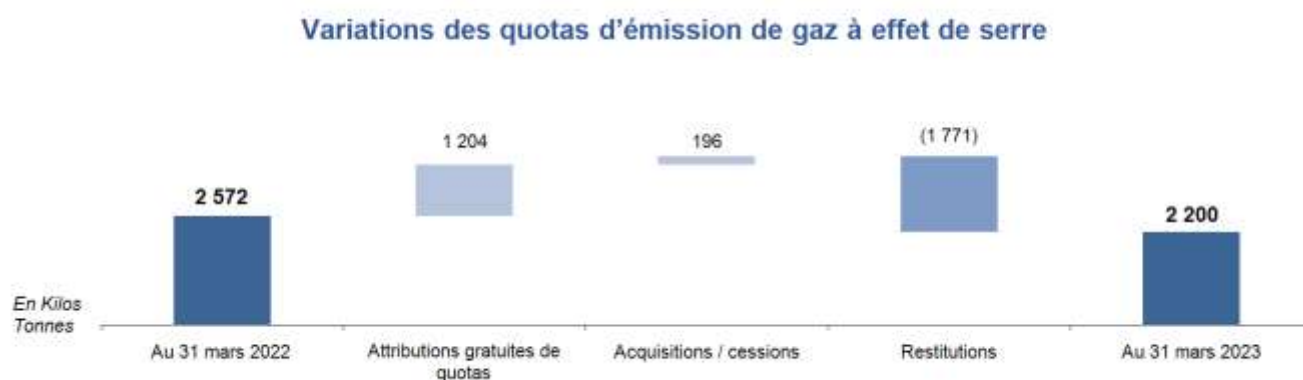
Les quotas, sont considérés comme un coût de production et à ce titre ils sont, lorsqu'ils sont consommés, pris en compte dans la valorisation des stocks de la manière suivante :

- Pour une valeur nulle lorsqu'ils sont reçus à titre gratuit ;
- A leur coût d'acquisition s'ils sont acquis à titre onéreux sur le marché.

Les opérations relatives à ces quotas, réalisées sur le marché à terme, sont généralement traitées en dehors du champ d'application de la norme IFRS 9 car ces opérations entrent dans le cadre du traitement « own-use ».

Le Groupe a reçu en 2021, les premières allocations gratuites au titre de la phase IV (2021-2030) du Système d'Échange de Quotas d'Émissions. Afin d'inciter les entreprises à réduire leurs émissions, les allocations gratuites de quotas ont diminué significativement par rapport à la phase III.

Le tableau ci-après présente les variations des quotas d'émission de gaz à effet de serre :



Le stock de 2.200 kilos tonnes correspond à 174,0 millions d'euros au 31 mars 2023 (contre 2.572 kilos tonnes correspondant à 148,9 millions d'euros au 31 mars 2022). Le passif reconnu en contrepartie s'élève à 162,6 millions d'euros inclus dans les autres passifs courants de 168,0 millions d'euros (y compris la provision relative au déficit constaté au 31 mars 2023).

16.3 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les brevets acquis ;
- les marques acquises, de notoriété reconnue, individualisables et dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur ;
- les logiciels informatiques ;
- les quotas d'émission (note 16.2) ; et
- les frais de développement qualifiés.

Les brevets acquis et les logiciels informatiques sont valorisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité. Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité anticipée, qui s'échelonne de 1 à 5 ans.

Les marques dont la durée de vie est indéfinie et les quotas d'émission ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation annuels.

Les amortissements et les pertes de valeur sont comptabilisés dans les charges opérationnelles.

Conformément à IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement qualifiés qui remplissent les critères de capitalisation prévus par la norme.

Les tableaux ci-après récapitulent les variations des autres immobilisations incorporelles :

(en millions d'euros)	Quotas de CO2	Concession s/ Brevets	Frais de R&D	Fonds d'industrie	Marques	Autres	TOTAL
VALEUR BRUTE							
31 mars 2021	59,1	86,6	51,6	79,2	55,2	49,8	381,5
Acquisitions	5,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,7	8,9
Acquisitions non cash	139,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	139,9
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,6)	(0,6)
Cessions	(55,3)	(0,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	(56,0)
Ecart de conversion	0,3	3,7	0,0	0,0	0,0	6,2	10,1
Reclassements	0,0	4,2	0,5	0,0	0,0	(1,6)	3,0
31 mars 2022	148,9	93,7	55,3	79,2	55,2	54,5	486,8
Acquisitions	52,4	0,2	3,5	0,0	0,0	0,1	56,1
Acquisitions non cash	104,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	104,5
Variation de périmètre	(1,6)	(0,3)	(0,0)	0,0	0,0	(0,1)	(2,0)
Cessions	(130,5)	(0,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	(131,0)
Ecart de conversion	0,3	(0,9)	(0,0)	0,0	0,0	(1,3)	(1,9)
Reclassements	0,0	4,2	(18,1)	0,0	0,0	2,6	(11,3)
31 mars 2023	174,0	96,5	40,7	79,2	55,2	55,8	501,2
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
31 mars 2021	0,0	(78,2)	(41,0)	(79,1)	(5,7)	(25,8)	(229,8)
Dotations aux amortissements	0,0	(4,9)	(4,7)	0,0	0,0	(0,9)	(10,4)
Variation de périmètre	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,6	0,6
Cessions	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Ecart de conversion	0,0	(3,0)	(0,0)	0,0	0,0	(0,4)	(3,4)
31 mars 2022	0,0	(85,3)	(45,6)	(79,1)	(5,7)	(26,5)	(242,4)
Dotations aux amortissements	0,0	(4,9)	(4,0)	0,0	0,0	(0,9)	(9,7)
Pertes de valeur	0,0	(0,1)	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,1)
Variation de périmètre	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2
Cessions	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Ecart de conversion	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,1	0,9
Reclassements	0,0	0,0	18,1	0,0	0,0	0,0	18,1
31 mars 2023	0,0	(89,0)	(31,5)	(79,1)	(5,7)	(27,2)	(232,6)
Valeurs nettes au 31 mars 2021	59,1	8,5	10,6	0,1	49,4	24,0	151,7
Valeurs nettes au 31 mars 2022	148,9	8,4	9,6	0,1	49,4	28,0	244,5
Valeurs nettes au 31 mars 2023	174,0	7,5	9,1	0,1	49,4	28,5	268,7

16.4 Tests de dépréciation

Conformément à IAS 36, « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumis à des tests de dépréciation chaque fois que les événements ou changements significatifs de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices matériels de perte de valeur. Le Groupe réalise les tests de dépréciation au cours du dernier trimestre de son exercice comptable.

Pour évaluer les pertes de valeur, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Ces UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné lieu à la comptabilisation des goodwill.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, de l'UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité (valeur recouvrable) est obtenue en additionnant les valeurs actualisées avant impôt des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et la valeur terminale.

La valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés sur la base des plans à moyen terme, construits sur un horizon de 5 ans, établis par les directions des UGT concernées, et revus par la direction du Groupe, qui prennent en compte les hypothèses pour chaque activité et se fondent sur des données de marché, ainsi que sur les performances passées. Les hypothèses retenues en termes d'évolution du chiffre d'affaires et du flux de trésorerie terminal sont considérées comme raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT.

Les principales hypothèses et estimations sont : (i) pour la production de sucre et d'éthanol : prévisions des prix de vente de sucre et d'éthanol, des rendements agricoles dans un contexte de changement climatique, des coûts de l'énergie et des matières premières, des coûts des quotas de CO2, des investissements de décarbonation nécessaires et d'autres facteurs macroéconomiques ; (ii) pour la production d'amidon : prévisions des prix de vente des amidons et produits sucrants et de l'éthanol, et des prix d'achat des céréales et de l'énergie, des coûts des quotas de CO2, des investissements de décarbonation nécessaires et d'autres facteurs macroéconomiques.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les goodwill. Les pertes de valeur imputées sur les goodwill ne peuvent être reprises au cours des périodes futures.

Les tests de dépréciation sont réalisés chaque année au cours du dernier trimestre de l'exercice, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur des UGT sont les suivantes :

2022/2023	Amidons et produits sucrants Europe	Sucre République Tchèque	Sucre et Energie Brésil	Sucre Océan Indien	Sucre France & UK	Amidons et produits sucrants Indonésie
Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance utilisé pour la valeur terminale	1,9%	2,5%	3,5%	1,9%	1,9%	2,2%
Taux d'actualisation après impôts	6,9%	9,2%	11,6%	6,9%	7,7%	9,9%
Taux d'actualisation avant impôts	8,9%	10,8%	16,5%	8,0%	7,7%	11,4%

Au 31 mars 2023, conformément aux dispositions d'IAS 36, l'UGT Amidon et produits sucrants Brésil n'a pas fait l'objet de test de dépréciation. En effet, cette UGT ne possède plus d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie et aucun indice de changement durable de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice.

2021/2022	Amidons et produits sucrants Europe	Sucre République Tchèque	Sucre et Energie Brésil	Sucre Océan Indien	Sucre France & UK	Amidons et produits sucrants Indonésie
Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés	business plan sur 5 ans - flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance utilisé pour la valeur terminale	1,6%	2,0%	3,0%	1,6%	1,6%	2,3%
Taux d'actualisation après impôts	5,2%	7,4%	10,9%	5,2%	5,9%	10,1%
Taux d'actualisation avant impôts	6,4%	8,7%	15,2%	5,7%	5,9%	11,7%

Pertes de valeur comptabilisées durant l'exercice

Au 31 mars 2023, une perte de valeur a été comptabilisée pour un montant total de (140,2) millions d'euros sur l'UGT Sucre et Energie Brésil (note B). Le business plan de l'UGT intègre des hypothèses de rendements à long terme en baisse pour tenir compte des aléas liés aux changements climatiques à venir et constatés ces dernières années, ainsi qu'un impact lié à l'inflation importante sur cette géographie.

Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité réalisées au cours du dernier trimestre de l'exercice 2022/2023 ont porté sur les hypothèses suivantes :

- Variation du taux d'actualisation après impôts de +/- 1 point
- Variation du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point
- Variation de la marge d'EBITDA sur l'année terminale dans le modèle économique de +/- 1 point
- Variation à la baisse de 10% des prix du sucre, de l'alcool, de l'éthanol et des amidons et produits sucrants sur les trois premières années du plan

Ces variations d'hypothèses, toutes choses restant égales par ailleurs, n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur, excepté pour les UGT mentionnées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2023	Exercice clos le 31 mars 2022
Analyse de sensibilité aux hypothèses clés de la valeur d'utilité	Impact sur le résultat du test	
Taux d'actualisation après impôts - Hausse de 1pt(a)		
Sucre & Energie Brésil	(105)	
Sucre Océan Indien		(2)
Amidon et produits sucrants Indonésie	(10)	(2)
Taux de croissance à l'infini - Baisse de 0,5pt		
Sucre & Energie Brésil	(43)	
Amidon et produits sucrants Indonésie	(4)	
Marge d'EBITDA sur l'année terminale dans le modèle économique - Baisse de 1pt		
Sucre & Energie Brésil	(54)	
Amidon et produits sucrants Indonésie	(12)	(3)
Baisse de 10% (Prix du sucre, de l'alcool, de l'éthanol et des amidons et produits sucrants sur les années N+2 et N+3 du plan)		
Sucre & Energie Brésil	(58)	
Amidon et produits sucrants Indonésie	(21)	(25)

17. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens) ou à leur coût de production majoré des coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction, sauf dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque certaines parties d'un bien corporel acquis ont des durées d'utilité différentes, l'approche par composants est retenue et ces composants sont amortis sur leurs durées d'utilité respectives.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation sont comptabilisées comme un actif nouveau, et la valeur comptable des composants remplacés est éliminée.

Le Groupe effectue chaque année des activités de maintenance de ses installations industrielles afin d'inspecter et de remplacer des composants d'immobilisations. Les principaux frais de maintenance annuels comprennent la main-d'œuvre, le matériel, les services externes, frais généraux et assimilés encourus au cours de la période inter-campagnes. Le Groupe utilise la méthode des inspections et révisions majeures pour comptabiliser les coûts annuels des principales activités de maintenance.

Un élément d'immobilisation corporelle qui doit être remplacé chaque année est comptabilisé comme un composant séparé du coût de l'immobilisation, et est amorti sur la durée d'utilité estimée de l'actif. Il est ensuite remplacé dans le cadre des activités de maintenance annuelle. Les frais de maintenance régulière sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus, car les pièces remplacées n'accroissent pas la performance de l'actif et n'apportent pas d'améliorations.

Conformément à IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels d'un montant individuel significatif et pour lesquels la durée de construction est significative sont comptabilisés en augmentation du coût d'acquisition du bien.

Les coûts de plantation des plants de canne à sucre sont intégrés aux actifs corporels. Ils sont valorisés à leurs coûts et sont amortis sur leurs durées d'utilité respectives.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité anticipée de chaque actif :

Constructions industrielles	20 - 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage (France, République Tchèque)	15 - 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage (Brésil)	10 - 15 ans
Agencements et aménagements	10 - 20 ans
Plantes productrices	5 - 6 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel de transport	5 ans

Les variations des immobilisations corporelles sont présentées dans les tableaux ci-après :

(en millions d'euros)	Terrains	Bâtiments	Matériels, Equip. & Installations	Plantes produc- trices	Autres	Immo. en cours	Droit d'utilisa- tion	TOTAL
VALEUR BRUTE								
31 mars 2021	125,4	1 083,5	4 240,1	229,7	147,1	133,1	149,7	6 108,6
Acquisitions / réévaluations	0,0	0,1	113,7	56,2	0,9	181,4	45,6	398,0
Reclassements	6,6	29,1	72,1	12,8	6,9	(217,0)	(15,2)	(104,6)
Variation de périmètre	(10,6)	(8,7)	(38,9)	(11,1)	(20,6)	(1,3)	0,0	(91,3)
Cessions	(2,0)	(4,5)	(76,4)	(71,4)	(4,4)	(2,0)	0,0	(160,5)
Ecarts de conversion	3,6	56,1	163,3	60,9	16,2	8,2	32,6	341,0
Autres variations	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,4	0,4
31 mars 2022	123,1	1 155,6	4 473,9	277,1	146,2	102,5	213,1	6 491,6
Acquisitions / réévaluations	0,1	0,0	126,1	78,8	0,6	189,8	26,6	422,1
Reclassements	4,4	33,5	22,9	0,0	8,5	(196,9)	(35,3)	(162,9)
Variation de périmètre	(2,9)	(5,9)	(17,9)	0,0	(1,2)	(0,2)	(0,2)	(28,3)
Cessions	(0,3)	(4,3)	(80,1)	(48,2)	(2,9)	0,0	(0,0)	(135,8)
Ecarts de conversion	(0,2)	(6,9)	(26,1)	(14,3)	(3,0)	(1,7)	(7,6)	(59,9)
31 mars 2023	124,3	1 172,0	4 498,7	293,5	148,1	93,6	196,6	6 526,8
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR								
31 mars 2021	(38,7)	(574,9)	(2 917,5)	(106,3)	(127,8)	(3,1)	(41,9)	(3 810,2)
Dotations aux amortissements	(1,7)	(35,8)	(272,4)	(36,8)	(5,5)	0,0	(33,7)	(385,9)
Pertes de valeur	(0,8)	(10,7)	(20,8)	0,0	(0,1)	(0,2)	0,0	(32,6)
Reclassements	(0,3)	0,0	98,0	(12,9)	0,0	1,4	14,9	101,3
Variation de périmètre	10,5	8,7	38,8	9,5	20,2	0,0	0,0	87,7
Reprises sur cessions	0,0	3,2	70,6	66,6	3,8	1,8	0,0	146,0
Reprises de pertes de valeur	0,1	0,2	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
Ecarts de conversion	(1,3)	(23,9)	(97,2)	(24,8)	(14,1)	(0,1)	(9,7)	(171,2)
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,0	(0,1)	(0,1)
31 mars 2022	(32,3)	(633,1)	(3 099,6)	(104,7)	(123,5)	(0,2)	(70,5)	(4 063,9)
Dotations aux amortissements	(2,1)	(37,5)	(289,2)	(47,5)	(6,0)	0,0	(38,9)	(421,2)
Pertes de valeur	(5,1)	(33,4)	(60,7)	0,0	(0,2)	(0,7)	0,0	(100,2)
Reclassements	0,0	0,0	119,0	0,0	(0,0)	0,0	35,2	154,3
Variation de périmètre	0,7	5,8	17,6	0,0	1,2	0,2	0,2	25,7
Reprises sur cessions	0,0	4,0	76,6	48,2	2,5	0,0	0,0	131,2
Ecarts de conversion	0,1	3,1	15,5	5,1	2,5	(0,0)	2,5	28,7
31 mars 2023	(38,6)	(691,1)	(3 220,9)	(99,0)	(123,3)	(0,8)	(71,6)	(4 245,3)
Valeurs nettes au 31 mars 2021	86,7	508,6	1 322,6	123,4	19,3	130,0	107,8	2 298,4
Valeurs nettes au 31 mars 2022	90,8	522,5	1 374,3	172,4	22,7	102,3	142,6	2 427,7
Valeurs nettes au 31 mars 2023	85,7	480,9	1 277,8	194,4	24,8	92,8	125,1	2 281,5

Les pertes de valeurs comptabilisées au 31 mars 2023 pour un montant de (100,2) millions d'euros sont à mettre en relation pour l'essentiel avec le projet de restructuration industriel en Europe et la mise sous cocon de l'usine de Severinia (note B).

Les principales acquisitions sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 mars 2023	31 mars 2022
Sucre Europe	139,9	144,1
Sucre International	127,0	108,2
Amidon et produits sucrants	43,1	42,6
Investissements industriels et de maintenance	310,0	294,9
Sucre International	78,8	56,2
Coûts de plantation de canne à sucre propre	78,8	56,2
Sucre International	21,8	47,1
Droits d'utilisation	21,8	47,1

18. Droits d'utilisation et contrats de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation d'une immobilisation corporelle qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Par mesure de simplification, le Groupe retient les deux exemptions prévues par la norme IFRS 16 qui permettent de ne pas comptabiliser au bilan : les contrats d'une durée inférieure à douze mois et ceux dont la valeur à neuf est inférieure ou égale à 5 000 USD.

Les principaux contrats de location identifiés correspondent à des terrains, des véhicules, et des biens immobiliers.

Evaluation du droit d'utilisation des actifs

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et correspond au montant initial de la dette ajusté, s'il y a lieu, du montant des loyers constatés d'avance ou à payer reconnus dans le bilan.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents.

Evaluation de la dette de loyer

A la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Le montant du passif dépend, dans une large mesure, des hypothèses retenues au titre de la durée des contrats et des taux d'actualisation. La présence du Groupe sur plusieurs zones géographiques l'expose à un large éventail de conditions juridiques appliquées aux contrats. La durée du contrat de location généralement utilisée pour évaluer les passifs est, dans la plupart des cas, la durée initiale du contrat de location sans tenir compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

La dette liée au contrat de location est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à cette dette à l'ouverture de la période et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

La dette peut être réestimée lors de la révision de la durée de location, lors d'une modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ou encore lors de la révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Au 31 mars 2023 le nombre de contrats de location actifs retraités dans le cadre de la norme IFRS 16 est de 1 275 contrats.

18.1 Droits d'utilisation

La variation des droits d'utilisation sur l'exercice est présentée ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Immeubles	Matériels, Equip. & Outils	Matériel de transport	Mobilier de bureau & Inst. Info.	Autres	TOTAL
VALEUR BRUTE							
31 mars 2021	64,4	20,8	13,7	48,0	0,6	2,4	149,7
Augmentations / réévaluations	34,2	4,0	2,1	5,3	0,0	(0,0)	45,6
Reclassements	(1,7)	(2,5)	(2,9)	(7,9)	(0,1)	(0,1)	(15,2)
Ecart de conversion	21,7	0,4	0,1	10,4	0,0	0,0	32,6
Autres variations	(0,0)	0,3	(0,1)	0,2	0,0	0,0	0,4
31 mars 2022	118,6	23,0	12,9	55,9	0,6	2,3	213,1
Augmentations / réévaluations	10,2	3,4	7,2	5,7	0,1	0,0	26,6
Reclassements	(5,6)	(1,9)	(1,8)	(25,5)	(0,1)	(0,3)	(35,3)
Ecart de conversion	(5,6)	(0,2)	(0,0)	(1,8)	(0,0)	0,0	(7,6)
Autres variations	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,1)	(0,0)	0,0	(0,2)
31 mars 2023	117,7	24,1	18,2	34,2	0,5	1,9	196,6
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
31 mars 2021	(11,2)	(6,1)	(5,3)	(18,5)	(0,3)	(0,7)	(41,9)
Dotations aux amortissements	(10,1)	(4,9)	(3,8)	(14,5)	(0,2)	(0,3)	(33,7)
Reclassements	1,7	2,3	2,9	7,8	0,1	0,1	14,9
Ecart de conversion	(4,3)	(0,2)	(0,0)	(5,2)	(0,0)	0,0	(9,7)
Autres variations	0,0	(0,1)	0,1	(0,1)	0,0	(0,0)	(0,1)
31 mars 2022	(23,9)	(8,9)	(6,1)	(30,4)	(0,3)	(0,9)	(70,5)
Dotations aux amortissements	(13,0)	(5,5)	(3,8)	(16,2)	(0,1)	(0,3)	(38,9)
Reclassements	5,6	1,9	1,8	25,4	0,1	0,3	35,2
Ecart de conversion	1,3	0,1	0,0	1,0	0,0	0,0	2,5
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	(0,0)	0,2
31 mars 2023	(30,0)	(12,3)	(8,1)	(20,1)	(0,3)	(0,9)	(71,6)
Valeurs nettes au 31 mars 2021	53,2	14,7	8,4	29,5	0,4	1,7	107,8
Valeurs nettes au 31 mars 2022	94,7	14,1	6,8	25,4	0,3	1,3	142,6
Valeurs nettes au 31 mars 2023	87,7	11,9	10,1	14,1	0,2	1,0	125,1

18.2 Contrats de location

Le montant net des contrats de location non retraités dans le cadre de l'application d'IFRS 16 est présenté ci-dessous :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 mars 2023
Charges locatives sur contrats court-terme (< 1 an)	(7,3)
Charges locatives sur contrats de faible valeur (< 5 000 USD)	(15,9)
Charges locatives sur contrats temporaires	(1,4)
Charges locatives	(1,6)
Autres	(6,0)
TOTAL CONTRATS DE LOCATION	(32,2)

19. Participations

19.1 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Selon cette méthode, la participation dans l'entreprise associée est initialement comptabilisée au coût d'acquisition, déterminé à la date d'acquisition. Après l'acquisition, la valeur comptable de la participation inscrite au bilan est ajustée au titre des variations de la quote-part du Groupe dans les actifs nets, y compris les éléments du résultat global de la période.

Le goodwill relatif à l'entreprise associée ou la co-entreprise est inclus dans la valeur comptable de la participation et n'est pas amorti.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée ou de la co-entreprise. Toute variation des autres éléments du résultat global des entités acquises est présentée dans le compte de résultat consolidé. En outre, lorsqu'une variation a été directement comptabilisée dans les capitaux propres de l'entreprise associée ou de la co-entreprise, le Groupe comptabilise sa quote-part de la variation dans le tableau de variation des capitaux propres. Les profits et pertes latents découlant de transactions entre le Groupe et l'entreprise associée ou la co-entreprise sont éliminés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée ou dans la co-entreprise. Le total de la quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise est comptabilisé en résultat sous le résultat opérationnel, et représente la quote-part dans le résultat après impôt des filiales de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Quand cela est possible, les comptes des entreprises associées et des co-entreprises sont préparés pour la même période que la société mère. Des ajustements sont apportés, si besoin est, pour aligner les méthodes comptables sur celles du Groupe.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou une co-entreprise est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Après application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation dans l'entreprise associée. À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe des indices de perte de valeur de la participation dans l'entreprise associée. Si c'est le cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et sa valeur comptable, et comptabilise ce montant en résultat.

Lorsqu'une participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise, le Groupe évalue et comptabilise toute participation résiduelle à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée lors de la perte d'influence notable et la juste valeur de la participation conservée et des produits de cession est comptabilisée en résultat.

Les participations dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « Titres de participations non consolidés à la juste valeur ».

Les principales participations dans les entreprises associées et les co-entreprises au 31 Mars 2023 sont les suivantes :

Participation dans les entreprises associées et co-entreprises

(en millions d'euros)	Activité	% Contrôle	31 mars 2023	31 mars 2022
Beghin Meiji	Commercialisation de sucres spéciaux	50,00%	1,7	2,0
Autres co-entreprises			0,1	0,1
Sous-total co-entreprises			1,7	2,1
Lesaffre	Production de sucre de betteraves	37,09%	19,2	18,6
Albioma Le Gol	Production d'énergie	35,38%	46,5	43,6
Sucrière des Mascareignes	Production et commercialisation de sucre de canne	40,00%	24,9	26,0
Centro de Tecnologia Canavieira	R&D de variétés de canne à sucre	4,57%	7,3	7,4
Albioma Saint Pierre	Production d'énergie	30,00%	6,6	6,9
France Luzerne	Commercialisation de produits déshydratés	32,63%	6,2	6,2
Autres entreprises associées			1,7	5,1
Sous-total entreprises associées			112,4	113,8
TOTAL			114,1	115,9

Quote-part de résultat des entreprises associées et co-entreprises

(en millions d'euros)	31 mars 2023	31 mars 2022
Beghin Meiji	0,2	0,5
Dongguan Yihai Kerry Syral Starch technology Co. Ltd	0,0	0,7
Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch technology Co. Ltd	0,0	0,8
Sedalcol EU	0,0	0,4
Autres coentreprises	(0,0)	(0,0)
Sous-total co-entreprises	0,2	2,4
Lesaffre	1,0	(2,7)
Albioma Le Gol	8,7	7,8
Sucrière des Mascareignes Ltd	7,8	7,0
Teapar	(2,2)	0,4
Albioma Saint Pierre	1,1	1,4
Autres entreprises associées	0,9	1,1
Sous-total entreprises associées	17,4	15,1
TOTAL	17,6	17,5

Les variations des participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	Total
Au 31 mars 2022	115,9
Résultat Net	17,6
Dividendes payés	(13,6)
Variation de périmètre	(1,2)
Variation des OCI	(0,1)
Écarts de conversion	(0,9)
Autres	(3,6)
Au 31 mars 2023	114,1

Les principales données financières sur les participations significatives dans des entreprises associées et des co-entreprises sont présentées ci-après (base 100 %) :

Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Albioma Le Gol		Sucrière des Mascareignes Ltd		Lesaffre	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Actifs courants	100,5	65,7	86,7	87,1	35,3	31,7
Actifs non courants	243,5	200,1	140,5	135,3	24,4	24,5
Passifs courants	69,2	61,6	63,5	58,5	11,1	9,3
Passifs non courants	143,3	80,8	82,8	81,8	2,5	2,5
Capitaux propres	131,5	123,3	81,0	82,1	46,1	44,4

Compte de résultat (exercice clos)

<i>(en millions d'euros)</i>	Dongguan Yihai Kerry Syral Starch Technology Co. Ltd		Liaoning Yihai Kerry Tereos Starch Technology Co. Ltd	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Chiffre d'affaires	0,0	55,8	0,0	97,6
Coût des marchandises vendues	0,0	(47,8)	0,0	(89,2)
Frais généraux	0,0	(3,2)	0,0	(6,2)
Autres produits opérationnels (charges)	0,0	0,0	0,0	(0,0)
Résultat financier	0,0	(3,2)	0,0	(0,4)
Résultat net	0,0	1,5	0,0	1,7
Réserve de conversion	0,0	(0,7)	0,0	1,2
Total du résultat global	0,0	0,8	0,0	2,9

<i>(en millions d'euros)</i>	Sucrière des Mascareignes Ltd		Lesaffre	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Chiffre d'affaires	170,5	136,5	56,2	24,5
Coût des marchandises vendues	(88,4)	(78,4)	(53,3)	(31,8)
Frais généraux	(36,7)	(19,6)	0,0	0,0
Autres produits opérationnels (charges)	2,0	1,4	(0,1)	0,1
Résultat financier	(7,2)	(6,2)	0,2	0,0
Impôt sur le résultat	(20,7)	(16,3)	(0,2)	0,0
Résultat net	19,5	17,5	2,7	(7,2)
Réserve de conversion	0,1	3,4	0,0	0,0
Total du résultat global	19,7	21,0	2,7	(7,2)

<i>(en millions d'euros)</i>	Albioma Le Gol		Copagest	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Chiffre d'affaires	230,0	169,8	0,0	1 190,0
Coût des marchandises vendues	(174,6)	(115,7)	0,0	(1 131,0)
Frais généraux	(25,3)	(22,6)	0,0	0,0
Autres produits opérationnels (charges)	3,0	0,0	0,0	1,0
Résultat financier	(1,8)	(2,1)	0,0	(40,0)
Impôt sur le résultat	(6,5)	(7,4)	0,0	(19,0)
Résultat net	24,7	22,0	0,0	0,0
Réserve de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0
Total du résultat global	24,7	22,0	0,0	0,0

19.2 Titres de participations non consolidés

Les titres de participations non consolidés comprennent principalement les filiales d'Océan Indien Participations et des participations dans des fonds d'investissement en recherche et développement.

(en millions d'euros)	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Juste valeur des titres comptabilisée en OCI	Juste valeur des titres comptabilisée en résultat	TOTAL	Juste valeur des titres comptabilisée en OCI	Juste valeur des titres comptabilisée en résultat	TOTAL
Health For Life	0,0	8,8	8,8	0,0	8,5	8,5
CapAgro	0,0	1,9	1,9	0,0	2,0	2,0
Gardel	8,4	0,0	8,4	7,6	0,0	7,6
Agricultura companies	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3
Filiales OIP	14,6	0,0	14,6	14,6	0,0	14,6
Consolidation Energie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	2,7	0,0	2,7	2,7	0,0	2,7
TOTAL	26,1	10,8	36,8	25,3	10,5	35,8

H. Actifs biologiques

20. Actifs biologiques

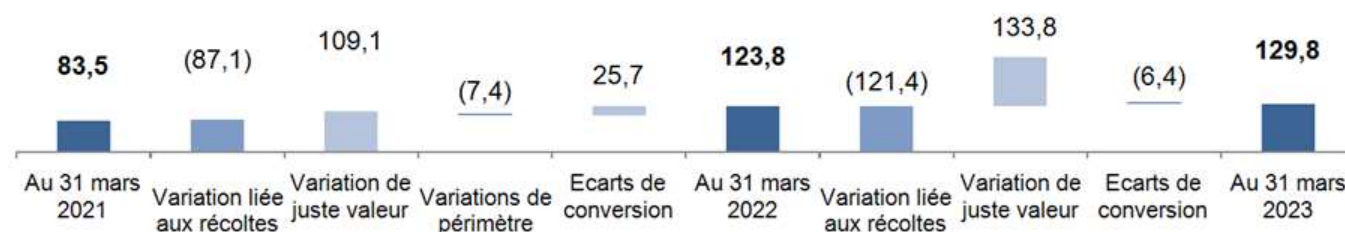
La norme IAS 41 Agriculture couvre le traitement comptable des activités agricoles. L'activité agricole est la gestion de la transformation biologique et de la récolte d'actifs biologiques en vue de la vente ou de la transformation en production agricole ou d'autres actifs biologiques. Ces actifs biologiques (canne à sucre et manioc) et les produits agricoles liés (canne à sucre et manioc récoltés) doivent être comptabilisés à la juste valeur diminuée des frais de vente. Pour satisfaire cette règle de valorisation, le Groupe évalue ses plants de canne à sucre et le manioc à la juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de la vente et les classe en actifs biologiques courants.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, en coût des marchandises vendues.

Les terrains sur lesquels sont plantés les actifs biologiques sont évalués conformément à la norme IAS 16, « Immobilisations corporelles ».

La juste valeur des actifs biologiques est déterminée selon le niveau 3 détaillé dans la note 22.1.

Variation du montant net des actifs biologiques (en millions d'euros)



L'ajustement de juste valeur comptabilisé en résultat s'élève à un montant de (1,9) millions d'euros au 31 mars 2023 contre 13,8 millions d'euros au 31 mars 2022.

La quantité de canne à sucre propre broyée s'élève à 9,7 millions de tonnes pour la période close le 31 mars 2023 contre 8,1 millions de tonnes pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Canne sur pied

La juste valeur de la canne sur pied a été déterminée en retenant les hypothèses suivantes :

Brésil	Unité	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2022
Surface à récolter attendue	hectares	131 945	137 392
Rendements estimés	tonnes de canne par hectare	80	66
Quantité totale de sucre recouvrable	kg par tonne de canne	142	143
Valeur d'un kg de TRS*	€	0,19	0,20

*Total Recoverable Sugar (Sucre récupérable total)

La variation de juste valeur des actifs biologiques est analysée comme suit :

(en millions d'euros)	Niveau 3 Actifs biologiques
Juste valeur au 31 mars 2022	123,8
Gain (perte) au compte de résultat (inclus dans les coûts de vente)*	12,3
Gain (perte) dans les autres éléments du résultat global	(6,4)
Juste valeur au 31 mars 2023	129,8

* Correspond aux augmentations de coût de traitement, aux variations liées à la récolte et aux variations de juste valeur

I. Financement et instruments financiers

21. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le	
	31 mars 2023	31 mars 2022
Charges d'intérêts	(220,3)	(187,4)
Pertes sur actifs et passifs financiers à la juste valeur comptabilisées en résultat	(1,4)	(2,3)
Pertes de juste valeur sur dérivés	(8,6)	(0,7)
Pertes de change	(93,7)	(97,5)
Autres charges financières	(15,2)	(27,1)
Charges financières	(339,2)	(315,1)
Produits d'intérêts	18,5	5,6
Gains sur actifs et passifs financiers à la juste valeur comptabilisés en résultat	0,0	1,2
Gains de juste valeur sur dérivés	8,6	8,0
Gains de change	90,0	75,3
Autres produits financiers	8,7	11,1
Produits financiers	125,8	101,3
PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS	(213,4)	(213,8)
Dont charge nette d'intérêts	(201,8)	(181,7)
Dont gains et pertes de change	(3,7)	(22,3)

Coût de l'endettement

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute (y compris la part inefficace), qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture, et les coûts de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à leur juste valeur par résultat.

(en millions d'euros)	Exercice clos le	
	31 mars 2023	31 mars 2022
Charge nette d'intérêts sur endettement	(201,8)	(181,7)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de taux	(3,4)	1,2
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(205,2)	(180,5)

Gains et pertes sur actifs et passifs financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(en millions d'euros)	Produits d'intérêts (charges)	Gains et pertes de change	Gains et pertes de juste valeur	Autres produits financiers (charges)	Résultat financier	Résultat opérationnel	OCI
Clients		1,5			1,5		
Trésorerie	14,6	0,5		0,0	15,1		
Autres actifs fin. (hors dérivés)	0,3		(0,9)	0,3	(0,3)	60,1	
Emprunts	(216,7)	(14,1)			(230,8)		20,9
Fournisseurs		0,6			0,6		
Autres passifs fin. (hors dérivés)		(2,7)	(0,4)		(3,2)		
Dérivés	(0,0)	10,3	(0,0)		10,3	(68,3)	(647,0)
Autres	0,1	0,1	(0,0)	(6,7)	(6,6)		
TOTAL	(201,8)	(3,7)	(1,4)	(6,4)	(213,4)	(8,2)	(626,1)
Effet des impôts différés sur OCI							109,4
OCI net des impôts différés							(516,7)

Exercice clos le 31 mars 2022

(en millions d'euros)	Produits d'intérêts (charges)	Gains et pertes de change	Gains et pertes de juste valeur	Autres produits financiers (charges)	Résultat financier	Résultat opérationnel	OCI
Clients		(2,3)			(2,3)		
Trésorerie	7,3	(6,3)		0,0	1,0		
Autres actifs fin. (hors dérivés)	(1,3)		(1,7)	(7,0)	(10,1)	(34,8)	
Emprunts	(185,5)	10,4			(175,1)		87,6
Fournisseurs		(5,6)			(5,6)		
Autres passifs fin. (hors dérivés)		(8,2)	1,2		(7,0)		
Dérivés	(1,8)	(10,1)	7,2		(4,7)	43,6	391,5
Autres	(0,3)	(0,0)	(0,5)	(9,0)	(9,9)		
TOTAL	(181,7)	(22,3)	6,2	(16,0)	(213,8)	8,8	479,1
Effet des impôts différés sur OCI							(100,5)
OCI net des impôts différés							378,6

22. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- la trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie décrits en 22.6 ;
- les dettes financières décrites en note 22.7 ;
- les « autres actifs financiers courants et non courants » décrits en note 22.2 et 22.3

22.1 Justes valeurs des actifs et passifs financiers

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers avoisinent leurs valeurs comptables, à l'exception des emprunts.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre acteurs du marché à la date d'évaluation.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur :

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs et autres dettes à court terme avoisine leur valeur comptable en raison principalement de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe et à taux variable repose sur l'estimation des flux futurs de trésorerie actualisés (paiement d'intérêts et remboursement de capital). Un taux d'actualisation est calculé pour chaque type de prêt, déterminé par référence au taux d'intérêt utilisé pour des transactions similaires réalisées au cours de la période précédente.

La juste valeur des titres disponibles à la vente (actifs financiers) est dérivée des prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. L'investissement en instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable est évalué au coût diminué des pertes généralement calculées par rapport à la proportion du capital détenu.

Le Groupe conclut des instruments financiers dérivés avec des contreparties et institutions financières ayant des notations « investment grade ». Les dérivés sont évalués à l'aide de techniques utilisant des données de marché observables. Ces instruments sont principalement des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats à terme et des options sur matières premières. Les techniques d'évaluation les plus fréquemment appliquées comprennent les prix à terme et les modèles de swaps, qui sont basés sur des calculs de la valeur actuelle.

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des actifs et passifs financiers et des actifs biologiques (note 20) :

- Niveau 1 : utilisation de cotations (sans modification) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée, qui sont basées, directement ou indirectement, sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée, qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

La méthodologie adoptée par le Groupe pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs appartenant au niveau 2 de la hiérarchie est détaillée ci-après :

- Les prêts, les emprunts et les instruments dérivés sont évalués à l'aide de la méthode des cash flows futurs actualisés. Cette méthode se base sur les taux d'intérêt et les courbes des taux d'intérêt directement observables sur le marché à la date d'évaluation.
- Les dérivés de change (à terme) sont évalués en recalculant, à la date d'évaluation, le taux de change à terme à l'échéance du contrat. Cette méthode se base sur les taux de change et les courbes des taux d'intérêt directement observables sur le marché à la date d'évaluation.

- Les options de taux, les options de change et les options sur matières premières sont évaluées selon le modèle Black & Scholes. Ce modèle utilise la volatilité implicite du sous-jacent à la date d'évaluation.
- Le risque de contrepartie est évalué en utilisant le CDS coté sur le marché à la date d'évaluation ; sinon, il est évalué en utilisant les données disponibles sur le marché secondaire (spread de crédit de titres cotés).

L'impact de CVA/DVA a été comptabilisé pour un montant de (0,9) millions d'euros dans les comptes du Groupe au 31 mars 2023.

La juste valeur de l'option de vente sur titres de participation a été calculée sur la base d'une évaluation de la valeur des actions qui pourrait être obtenue dans le cadre du contrat sous-jacent.

Au 31 mars 2023, la valorisation de l'option était inférieure d'environ 2% au prix d'exercice de l'option.

La méthodologie retenue pour l'évaluation des options de vente (options américaines) est celle du modèle binomial. Les hypothèses de volatilité et de taux sans risque utilisées dans le cadre de l'évaluation des options s'établissent respectivement à 21,9% et 2,82%. L'hypothèse de volatilité est déterminée à partir du modèle de Merton.

Une variation de plus ou moins 2 points de la volatilité entraînerait une variation à la hausse ou à la baisse de la valeur de l'option de 0,5 million d'euros.

Une variation de plus ou moins 10% de la juste valeur de l'action entraînerait respectivement une variation à la baisse de 0,8 millions d'euros et à la hausse de 1,0 million d'euros de la valeur de l'option.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2023, aucun actif ni passif des niveaux 1 et 2 évalué à la juste valeur n'a été reclassé.

22.2 Actifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, basée sur les caractéristiques de l'instrument financier et l'intention de gestion du Groupe. Ainsi :

- les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts sont évalués au coût amorti s'ils sont gérés dans le seul objectif de collecter ces flux ;
- dans les autres cas, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le résultat, à l'exception des instruments de capitaux propres (titres de participation ...) qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et dont les variations de valeur affectent, sur option, les « autres éléments du résultat global ».

Ces principes se traduisent comme suit sur les actifs présentés dans le bilan du Groupe :

Les actifs financiers comprennent les catégories comptables suivantes : les titres de participations non consolidés, les placements financiers, les prêts et les créances et les instruments dérivés actifs.

A la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une de ces catégories comptables.

Les titres de participations non consolidés et placements à la juste valeur

Cette catégorie comprend principalement les titres de participations non consolidés et les titres de dette qui ne répondent pas aux définitions des autres catégories d'actifs financiers.

Le Groupe a choisi de comptabiliser la variation de juste valeur de ses titres de participations en autres éléments du résultat global car ces derniers répondent à la définition d'instrument de capitaux propres et ne sont pas détenus à des fins de transaction, à l'exception des parts détenues dans des fonds d'investissement qui ont leur variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier.

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les titres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont comptabilisés au coût diminué des pertes de valeur généralement calculées par rapport à la proportion du capital détenu.

Au 31 mars 2023

(en millions d'euros)	Notes	Valeur au Bilan	Prêts et créances au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur	Niveau de juste valeur
Clients	12.2	529,6	529,6	0,0	0,0		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.6	552,7	0,0	552,7	0,0	552,7	1
Actifs fin. courants avec les parties liées	30.2	12,6	12,6	0,0	0,0		
Autres actifs financiers courants		683,6	596,8	47,0	39,8	86,8	
<i>dont Dérivés</i>	23.1	46,3	0,0	6,5	39,8	46,3	1-2
<i>dont Créances fiscales</i>		195,9	195,9	0,0	0,0		
<i>dont Appel de marge des brokers</i>	22.4	307,7	307,7	0,0	0,0		
<i>dont Avances et acomptes versés</i>		66,2	66,2	0,0	0,0		
<i>dont Juste valeur des contrats</i>	22.5	40,5	0,0	40,5	0,0	40,5	2
<i>dont Autres</i>		27,0	27,0	0,0	0,0		
Total actifs financiers courants		1 778,5	1 139,0	599,7	39,8	639,5	
Titres de participations non consolidés	19.2	36,8	0,0	10,8	26,1	36,8	3
Actifs fin. non courants avec les parties liées	30	0,2	0,2	0,0	0,0		
Autres actifs financiers non courants		89,3	67,8	4,9	16,7	21,6	
<i>dont Dérivés</i>	23.1	16,7	0,0	0,0	16,7	16,7	1-2
<i>dont Dépôts et cautionnement versés</i>		33,2	33,2	0,0	0,0		
<i>dont Créances fiscales</i>		13,2	13,2	0,0	0,0		
<i>dont Autres</i>		26,2	21,3	4,9	0,0	4,9	2
Total actifs financiers non courants		126,3	67,9	15,6	42,8	58,4	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		1 904,8	1 207,0	615,3	82,6	697,9	

Au 31 mars 2022

(en millions d'euros)	Notes	Valeur au Bilan	Prêts et créances au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur	Niveau de juste valeur
Clients	12.2	526,0	526,0	0,0	0,0		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.6	615,0	0,0	615,0	0,0	615,0	1
Actifs fin. courants avec les parties liées	30.2	9,6	9,6	0,0	0,0		
Autres actifs financiers courants		889,6	402,4	63,4	423,8	487,2	
<i>dont Dérivés</i>	23.1	478,3	0,0	54,5	423,8	478,3	1-2
<i>dont Créances fiscales</i>		228,0	228,0	0,0	0,0		
<i>dont Appel de marge des brokers</i>	22.4	86,1	86,1	0,0	0,0		
<i>dont Avances et acomptes versés</i>		67,6	67,6	0,0	0,0		
<i>dont Juste valeur des contrats</i>	22.5	8,9	0,0	8,9	0,0	8,9	2
<i>dont Autres</i>		20,6	20,6	0,0	0,0		
Total actifs financiers courants		2 040,2	937,9	678,4	423,8	1 102,2	
Titres de participations non consolidés	19.2	35,8	0,0	10,5	25,3	35,8	3
Actifs fin. non courants avec les parties liées	30	0,5	0,5	0,0	0,0		
Autres actifs financiers non courants		91,5	66,3	6,6	18,6	25,2	
<i>dont Dérivés</i>	23.1	18,6	0,0	0,0	18,6	18,6	1-2
<i>dont Dépôts et cautionnement versés</i>		32,9	32,9	0,0	0,0		
<i>dont Créances fiscales</i>		9,4	9,4	0,0	0,0		
<i>dont Autres</i>		30,7	24,0	6,6	0,0	6,6	2
Total actifs financiers non courants		127,7	66,7	17,2	43,8	61,0	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		2 167,9	1 004,7	695,6	467,6	1 163,2	

22.3 Passifs financiers

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers au coût amorti

A l'exception des passifs financiers à la juste valeur et des dérivés constituant des passifs valorisés et comptabilisés à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués et comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Évaluation et comptabilisation des instruments hybrides

Les instruments hybrides sont séparés en éléments de passifs et de capitaux propres en fonction des conditions du contrat. Lors de l'émission d'instruments hybrides, la juste valeur de la composante passif est déterminée en utilisant le taux de marché d'un instrument similaire sans option de conversion. Ce montant est classé en passif financier au coût amorti (net des frais de transaction) jusqu'à son extinction lors de sa conversion ou de son remboursement.

Les produits résiduels sont affectés à l'option de conversion qui est comptabilisée dans les capitaux propres, nets des frais de transaction. La valeur comptable de l'option de conversion n'est pas réévaluée au cours des exercices futurs. Les frais de transaction sont répartis entre les composantes passif et capitaux propres de l'instrument hybride sur la base de l'affectation des produits aux composantes passifs et capitaux propres lors de la comptabilisation initiale de l'instrument.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers à la juste valeur sur option

Lorsqu'un passif financier est éligible à être comptabilisé pour sa totalité à la juste valeur, cas de passif ayant un dérivé incorporé, le groupe enregistre le passif à la juste valeur et les variations de juste valeur en résultat financier.

Engagements de rachats de minoritaires

Selon la norme IAS 32, les options de vente consenties de manière inconditionnelle aux tiers minoritaires de filiales consolidées globalement doivent être considérées comme un passif financier du Groupe.

Le Groupe enregistre ces options de vente consenties aux tiers minoritaires en passif financier pour la juste valeur de l'option, avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires.

En cas d'écart entre la juste valeur de la dette et les intérêts minoritaires concernés, celui-ci est imputé sur les capitaux propres - part du groupe.

Le passif financier est estimé en fonction des prix ou formules définis dans les contrats. Lorsque les formules sont basées sur un multiple de résultat après déduction de la dette, le montant de la dette relative à l'option est estimé en fonction des prévisions de résultat et de dette nette de la période d'exercice de l'option.

Les variations de juste valeur ultérieures de ces passifs, dont les effets d'actualisation, sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres.

Les différentes catégories de passifs financiers sont détaillées ci-après :

Au 31 mars 2023

(en millions d'euros)	Notes	Valeur au bilan	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur	Niveau de juste valeur
Dettes financières courantes	22.7	655,7	650,8	0,0	4,8	629,0	2
Fournisseurs	12.3	920,5	920,5	0,0	0,0		
Passifs fin. Courants avec parties liées	30.2	4,6	4,6	0,0	0,0		
Autres passifs financiers courants		790,7	453,7	45,9	291,2	337,0	1-2-3
<i>dont Dérivés</i>	23.1	328,6	0,0	37,4	291,2	328,6	1-2-3
<i>dont Appel de marge des brokers</i>	22.4	1,2	1,2	0,0	0,0		
<i>dont Dettes fiscales et sociales</i>		285,5	285,5	0,0	0,0		
<i>dont Avances et acomptes reçus</i>		34,5	34,5	0,0	0,0		
<i>dont Juste valeur des contrats</i>	22.5	8,5	0,0	8,5	0,0	8,5	2
<i>dont Engagement de rachat des intérêts minos</i>		78,9	78,9	0,0	0,0		
<i>dont dettes sur acquisition d'immo.</i>		22,9	22,9	0,0	0,0		
<i>dont Autres</i>		30,8	30,8	0,0	0,0		
Total passifs financiers courants		2 371,5	2 029,6	45,9	296,0	966,0	
Dettes financières non courantes	22.7	2 597,1	2 607,0	(4,3)	(5,5)	2 782,9	2
Passifs fin. non courants avec parties liées	30.2	5,7	5,7	0,0	0,0		
Autres passifs financiers non courants		23,0	0,4	0,0	22,6	22,6	1-2-3
<i>dont Dérivés</i>	23.1	22,6	0,0	0,0	22,6	22,6	1-2-3
<i>dont Autres</i>		0,4	0,4	0,0	0,0		
Total passifs financiers non courants		2 625,9	2 613,1	(4,3)	17,0	2 805,5	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		4 997,4	4 642,7	41,6	313,1	3 771,5	

Au 31 mars 2022

(en millions d'euros)	Notes	Valeur au bilan	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur	Niveau de juste valeur
Dettes financières courantes	22.7	458,3	434,4	0,0	23,9	508,3	2
Fournisseurs	12.3	766,6	766,6	0,0	0,0		
Passifs fin. Courants avec parties liées	30.2	5,8	5,8	0,0	0,0		
Autres passifs financiers courants		784,6	630,6	54,6	99,4	154,0	1-2-3
<i>dont Dérivés</i>	23.1	117,0	0,0	17,5	99,4	117,0	1-2-3
<i>dont Appel de marge des brokers</i>	22.4	263,6	263,6	0,0	0,0		
<i>dont Dettes fiscales et sociales</i>		293,3	293,3	0,0	0,0		
<i>dont Avances et acomptes reçus</i>		33,8	33,8	0,0	0,0		
<i>dont Juste valeur des contrats</i>	22.5	37,0	0,0	37,0	0,0	37,0	2
<i>dont dettes sur acquisition d'immo.</i>		12,2	12,2	0,0	0,0		
<i>dont Autres</i>		27,7	27,7	0,0	0,0		
Total passifs financiers courants		2 015,4	1 837,4	54,6	123,4	662,3	
Dettes financières non courantes	22.7	2 543,4	2 543,0	0,0	0,4	2 735,5	2
Passifs fin. non courants avec parties liées	30.2	5,5	5,5	0,0	0,0		
Autres passifs financiers non courants		26,8	0,7	10,7	15,3	26,0	1-2-3
<i>dont Dérivés</i>	23.1	26,0	0,0	10,7	15,3	26,0	1-2-3
<i>dont Autres</i>		0,7	0,7	0,0	0,0		
Total passifs financiers non courants		2 575,7	2 549,2	10,7	15,7	2 761,5	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		4 591,0	4 386,7	65,3	139,1	3 423,9	

22.4 Appels de marge

Sur les marchés à terme réglementés, le processus des échanges est régulé par une chambre de compensation garantissant la bonne fin des opérations jusqu'à l'échéance.

La chambre de compensation est un intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur qui gère notamment les appels de marge. Elle réalise quotidiennement les appels de marge (variation margins) qui ont pour but de reconstituer le dépôt de garantie d'un acteur en cas de mouvement de marché significatif.

Les appels de marge des brokers sont détaillés ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Sucre Europe	Sucre International	Amidons et produits sucraants	Autre	TOTAL
Marge initiale	2,8	26,1	16,3	24,2	69,5
Variation de la marge	(79,1)	52,2	(193,9)	(26,1)	(247,0)
Au 31 mars 2022	(76,3)	78,2	(177,6)	(1,9)	(177,5)
Marge initiale	1,8	13,0	28,0	19,0	61,7
Variation de la marge	42,2	18,3	157,5	26,8	244,8
Au 31 mars 2023	43,9	31,3	185,5	45,8	306,5
<i>Dont appel de marge à l'actif</i>					307,7
<i>Dont appel de marge au passif</i>					(1,2)

22.5 Juste valeur des contrats

Le Groupe prend des engagements d'achat et de vente pour ses produits qui entrent dans le cadre de ses activités de transformation et de négoce. Les prix et les livraisons physiques liés aux ventes et aux achats sont précisés dans les contrats.

Les engagements liés à des contrats d'achats et de ventes dans le cadre de l'activité propre du Groupe (« own use ») ne sont pas reconnus dans les états financiers tant que la vente physique n'a pas eu lieu.

La qualification en "own-use" est démontrée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Les volumes achetés ou vendus au titre de ces contrats correspondent à des besoins d'exploitation de la filiale;
- Les contrats ne donnent pas lieu à un règlement net au sens de la norme IFRS 9 et, en particulier, une livraison physique intervient systématiquement ;
- Les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'options au sens de la norme IFRS 9.

Les engagements liés à des contrats d'achats et de ventes dans le cadre de l'activité de trading du Groupe sont valorisés à la juste valeur dans les états financiers du Groupe tant que la vente physique n'a pas eu lieu. La juste valeur des engagements d'achats et de ventes est comptabilisée dans le compte de résultat en coût des marchandises vendues.

Les justes valeurs des contrats sont détaillées ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2023	31 mars 2022
Contrats qualifiés de couverture en Fair Value Hedge	37,4	4,7
Contrats en trading relatifs à l'activité Tereos Commodities	3,1	4,2
Juste valeur des contrats à l'actif	40,5	8,9
Contrats qualifiés de couverture en Fair Value Hedge	(0,2)	(33,6)
Contrats en trading relatifs à l'activité Tereos Commodities	(8,3)	(3,4)
Juste valeur des contrats au passif	(8,5)	(37,0)

22.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les dépôts à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, ainsi que les valeurs mobilières de placement par nature très liquides et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

Les variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	31 mars 2023	31 mars 2022
Intérêts courus	0,0	1,3
SICAV de trésorerie	0,0	1,6
Placement en certificat de dépôt	262,6	281,5
Comptes ou dépôts à terme, comptes rémunérés	0,0	0,5
Total équivalents de trésorerie	262,6	284,8
Trésorerie	290,0	330,2
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	552,7	615,0
Concours bancaires (inclus dans les dettes financières courantes)	(14,2)	(13,2)
TRESORERIE NETTE	538,5	601,8

22.7 Emprunts

Les différentes facilités de crédit du Groupe sont présentées ci-après :

Au 31 mars 2023

(en millions d'euros)			Courant	Non courant	Total	Taux d'intérêt moyen
INDICE	Devise	Type				
a / LIBOR	USD	Préfinancements export et financements long terme	17,5	52,4	69,9	8,9%
b / SOFR	USD	Préfinancements export et financements long terme	50,6	187,3	237,8	9,1%
c / EURIBOR	EUR	Financements court terme et long terme	228,3	773,1	1 001,4	5,0%
d / CDI	BRL	Financement du besoin en fonds de roulement	112,5	32,1	144,6	16,3%
e / IPCA	BRL	Financements long terme	62,2	172,4	234,6	11,5%
f / TJLP	BRL	Financement d'investissements (BNDES)	95,0	4,5	99,5	10,4%
e / PRIBOR	CZK	Financements court terme	19,2	0,0	19,2	8,1%
g / Autres			3,6	24,2	27,8	4,7%
Total variable			588,9	1 246,0	1 834,9	7,7%
h / Taux fixes	EUR	Financements long terme	40,1	1 219,7	1 259,8	6,3%
	BRL	Financement d'invest. et besoin en fonds de roulement	3,5	2,4	5,9	6,9%
	USD	Préfinan. export et financement du fonds de roulement	5,8	36,4	42,2	6,3%
	IDR	Financement du besoin en fonds de roulement	1,2	2,7	3,8	8,8%
Total fixe			50,6	1 261,1	1 311,8	6,3%
TOTAL DETTE BRUTE AVANT COÛT AMORTI			639,5	2 507,2	3 146,7	7,1%
Coût amorti			(9,4)	(19,1)	(28,5)	
Total dette brute			630,1	2 488,1	3 118,2	
Dette locative			25,6	109,0	134,6	
Total dette financière			655,7	2 597,1	3 252,8	
Trésorerie et équivalents de trésorerie					(552,7)	
Total dette financière nette					2 700,1	
Comptes courants actifs avec les parties liées					(12,8)	
Comptes courants passifs avec les parties liées					10,4	
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE Y COMPRIS PARTIES LIEES					2 697,7	

Au 31 mars 2022

(en millions d'euros)

INDICE	Devise	Type	Courant	Non courant	Total	Taux d'intérêt moyen
a / LIBOR	USD	Préfinancements export et financements long terme	180,3	118,8	299,1	4,1%
c / EURIBOR	EUR	Financements court terme et long terme	70,3	473,0	543,3	2,0%
d / CDI	BRL	Financement du besoin en fonds de roulement	48,1	144,3	192,3	14,1%
f / TJLP	BRL	Financement d'investissements (BNDES)	28,2	103,2	131,4	9,1%
e / PRIBOR	CZK	Financements court terme	6,6	0,0	6,6	5,7%
g / Autres			14,1	330,8	344,9	14,9%
Total variable			347,6	1 170,0	1 517,6	7,5%
h / Taux fixes	EUR	Financements long terme	44,5	1 257,0	1 301,5	5,4%
	BRL	Financement d'invest. et besoin en fonds de roulement	31,5	3,3	34,8	7,9%
	USD	Préfinan. export et financement du fonds de roulement	10,0	18,0	28,1	4,7%
Total fixe			86,0	1 278,3	1 364,3	5,4%
TOTAL DETTE BRUTE AVANT COÛT AMORTI			433,6	2 448,3	2 881,9	6,5%
Coût amorti			(8,2)	(22,5)	(30,7)	
Total dette brute			425,4	2 425,8	2 851,2	
Dette locative			32,9	117,6	150,6	
Total dette financière			458,3	2 543,4	3 001,7	
Trésorerie et équivalents de trésorerie					(615,0)	
Total dette financière nette					2 386,7	
Comptes courants actifs avec les parties liées					(10,1)	
Comptes courants passifs avec les parties liées					11,3	
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE Y COMPRIS PARTIES LIEES					2 387,9	

Le calcul de la dette financière nette intègre la trésorerie encaissée ou décaissée à la date de clôture au titre des appels de marge sur instruments financiers (note 22.4).

Financements

Au 31 mars 2023, le financement du Groupe est principalement composé d'emprunts obligataires (Euro bonds et CRA - *Certificado de Recebíveis do Agronegócio*), de financements bancaires sous forme de lignes bilatérales ou de crédits syndiqués, de lignes de préfinancement export ou d'affacturage / titrisation sans recours.

Le montant total de la dette brute avant coût amorti augmente de 2 881,9 millions d'euros au 31 mars 2022 à 3 146,7 millions d'euros au 31 mars 2023.

En tenant compte des couvertures de taux d'intérêts, l'endettement financier du Groupe au 31 mars 2023 est constitué à 44,7% d'emprunts à taux variable et à 55,3% d'emprunts à taux fixe.

Le taux moyen des financements du Groupe, au 31 mars 2023, est de 7,1% l'an.

A. Financements à taux variable

- **Financements en dollars US basés sur le SOFR et le LIBOR**

Le montant total de l'encours des financements basés sur le SOFR et le LIBOR USD est environ de 334,7 millions de dollars US (307,7 millions d'euros) au 31 mars 2023, dont la majorité est portée par les entités brésiliennes.

En effet, avec l'objectif d'aligner la typologie des lignes de crédit avec les besoins de financement, optimiser la maturité moyenne de la dette et approcher la répartition de la dette et du chiffre d'affaires entre la partie real brésilien et dollars US, le Groupe a structuré une part de sa dette logée au Brésil avec la mise en place de crédits de préfinancement export à moyen terme, libellés en dollars US, portant intérêts au taux SOFR ou LIBOR plus une marge, sous forme de financements syndiqués ou de lignes bilatérales.

La plupart de ces prêts sont garantis en partie par la cession de créances export futures. En juin 2020, Tereos a souscrit une ligne de préfinancement export pour un montant de 105,0 millions de dollars US avec un syndicat de sept banques. Les intérêts sont déterminés sur base de taux variable plus une marge, qui est elle-même ajustée via un mécanisme de *discount* ou de *premium* en fonction d'indicateurs de performance durables. De plus, en juin 2022, Tereos a souscrit une ligne de préfinancement export pour un montant de 143,0 millions de dollars US avec un syndicat de sept banques. Les intérêts sont déterminés sur base de taux variable plus une marge, qui est elle-même ajustée via un mécanisme de *discount* ou de *premium* en fonction d'indicateurs de performance durables.

Tereos a également mis en place plusieurs lignes bilatérales de *trade finance* pour financer son activité de négoce international de sucre et d'éthanol, portée par Tereos Commodities France dont l'encours au 31 mars 2023 est de 6,7 millions de dollars US.

- **Financements basés sur l'EURIBOR**

Au 31 mars 2023, le montant total de l'encours des financements basés sur l'EURIBOR s'élève à 1 001,4 millions d'euros et provient principalement des financements suivants :

- i. Financements à moyen et long-terme

En Europe, le Groupe a conclu sur l'exercice 2022/2023 des avenants à des contrats de financement et a signé de nouveaux emprunts pour refinancer certaines dettes, pour financer les besoins additionnels en fonds de roulement dans le contexte de forte inflation pesant sur le coût des matières premières et de l'énergie, et pour optimiser sa structure d'endettement.

Ainsi, en octobre 2022, le Groupe a souscrit un nouvel emprunt de 100,0 millions d'euros d'une maturité de 4 ans jusqu'en octobre 2026. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux EURIBOR plus une marge, qui est elle-même fonction de la notation du Groupe Tereos attribuée par des agences externes. Cette ligne n'est assortie d'aucune sûreté. Ce financement a été utilisé pour rembourser différentes dettes, et étendre la maturité de la dette du Groupe. Par ailleurs, en novembre 2022, le Groupe a signé un avenant sur la ligne de crédit syndiqué de Tereos France de 390,0 millions d'euros pour ajouter une tranche additionnelle de 228,1 millions d'euros dont les tirages sont également assortis de gages portant sur des stocks et/ou des créances clients. Le montant total de la facilité est désormais de 618,1 millions d'euros. Cette nouvelle tranche a une maturité maximale de deux ans (contre cinq ans pour la tranche originelle) et sert à financer le besoin en fonds de roulement de l'activité Sucre et Renouvelables Europe. Cette ligne porte intérêts au taux EURIBOR plus une marge, qui est elle-même ajustée via un mécanisme de *discount* ou de *premium* en fonction d'indicateurs de performance durables. Au 31 mars 2023, le montant tiré de cette tranche additionnelle est de 168,0 millions d'euros.

Enfin, les principaux financements suivants restent en vigueur à fin mars 2023 :

En février 2022, Tereos a mis en place, pour financer les besoins de sa division Tereos Amidon et Produits Sucrants, une facilité de crédit renouvelable syndiquée auprès d'un pool composé de 7 groupes bancaires pour un montant total de 190,0 millions d'euros sur l'entité Tereos Starch & Sweeteners Europe. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux EURIBOR plus une marge, qui est elle-même fonction de la notation du Groupe Tereos attribuée par des agences externes et elle est également ajustée via un mécanisme de *discount* ou de *premium* en fonction d'indicateurs de performance durables. La date d'échéance de cette ligne est en février 2027. Cette ligne n'est assortie d'aucune sûreté. Ce prêt a comme finalité ultime le financement des opérations de l'entité Tereos Starch & Sweeteners Europe. Au 31 mars 2023, le montant tiré de cette ligne est de 50,0 millions d'euros.

En septembre 2021, Tereos a mis en place, pour financer le besoin en fonds de roulement de sa division Sucre et Renouvelables Europe, une nouvelle ligne de financement, syndiquée auprès d'un pool composé de 10 groupes bancaires pour un montant total de 390,0 millions d'euros, et dont les tirages sont assortis de gages portant sur des stocks et/ou des créances clients. Cette ligne porte intérêts au taux EURIBOR plus une marge, qui est elle-même fonction de la notation du Groupe Tereos attribuée par des agences externes et elle est également ajustée via un mécanisme de *discount* ou de *premium* en fonction d'indicateurs de performance durables. La date d'échéance de cette ligne est en septembre 2026. Ce prêt a comme finalité ultime le financement des opérations de l'entité Tereos France. Au 31 mars 2023, le montant tiré de cette ligne est de 390,0 millions d'euros.

En octobre 2020, Tereos a mis en place au niveau de la société mère du Groupe une ligne de crédit syndiquée renouvelable auprès d'un pool composé de 6 groupes bancaires pour un montant total de 200,0 millions d'euros. La maturité de cette ligne est en avril 2025. Les intérêts sont déterminés sur base de taux EURIBOR plus une marge, qui est elle-même fonction de la notation du Groupe Tereos attribuée par des agences externes et elle est également ajustée via un mécanisme de *discount* ou de *premium* en fonction d'indicateurs de performance durables. Cette ligne n'est assortie d'aucune sûreté. Au 31 mars 2023, elle n'est pas tirée.

En juillet 2020, Tereos SCA a également signé une nouvelle ligne de financement garantie à 80% par l'Etat Français (« Prêt Garanti par l'Etat ») pour 230,0 millions d'euros dont la maturité est en juillet 2025. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux EURIBOR plus une marge. Par ailleurs, le taux EURIBOR de cette ligne a été entièrement *capé* via les instruments de taux d'intérêt CAP à partir de janvier 2022 jusqu'à la maturité finale de la ligne. L'encours résiduel de cet emprunt s'élève au 31 mars 2023 à 207,0 millions d'euros.

ii. Financements à court terme

Les lignes de crédit court terme en euros sont principalement utilisées par les entités des divisions Sucre et Renouvelables Europe, Amidon et Produits Sucrants et Sucre et Renouvelables International (périmètre Océan Indien), pour financer leurs besoins en fonds de roulement essentiellement.

iii. Affacturage et titrisation

Tereos a mis en place des programmes d'affacturage et de titrisation sans recours pour ses divisions Amidon et Produits Sucrants, Sucre et Renouvelables Europe et Sucre et Renouvelables International. Comme mentionné précédemment, les créances commerciales cédées dans le cadre des programmes d'affacturage et de titrisation comprennent un montant de 13,3 millions d'euros au 31 mars 2023 non décomptabilisés (note 12.2). A ce titre, une dette à court terme du même montant a été enregistrée.

• **Financements des filiales brésiliennes basés sur le taux interbancaire brésilien (taux CDI)**

Au 31 mars 2023, le montant total de l'encours des dettes basées sur le taux CDI s'élève à 144,6 millions d'euros. Ces lignes de financement, libellées en reals brésiliens, sont utilisées par les entités brésiliennes pour financer principalement leurs besoins en fonds de roulement.

En janvier 2019, un CRA a été émis pour un montant de 324,4 millions de reals brésiliens portant un rendement annuel de CDI + 0,7% et remboursable en deux versements équivalents en janvier 2024 et en janvier 2025.

• **Financements des filiales brésiliennes basés sur le taux IPCA (*índice de preços ao consumidor amplo*, indice général des prix à la consommation)**

Au 31 mars 2023, le montant total de l'encours des dettes basées sur le taux IPCA s'élève à 234,6 millions d'euros. Ces lignes de financement, libellées en reals brésiliens, utilisées par les entités brésiliennes sont des emprunts à long-terme.

En octobre 2018, un CRA composé de deux souches a été émis, dont la première indexée sur le CDI émise pour un montant de 170,8 millions de reals brésiliens et qui avait pour échéance finale octobre 2022, et la seconde souche émise pour un montant de 221,4 millions de reals brésiliens, qui est quant à elle basée sur le taux IPCA à un rendement annuel de IPCA + 5,8069%, et qui a pour échéance finale octobre 2024.

Un CRA a été émis en mars 2021 pour un montant de 347,8 millions de reals brésiliens basé sur le taux IPCA à un rendement annuel de IPCA + 4,9265%, remboursable en trois versements en mars 2024, en mars 2025 et en mars 2026.

Enfin, une émission obligataire *infrastructure debenture*, émission obligataire brésilienne en real, a été émise en juin 2021 pour un montant de 480,0 millions de reals brésiliens basée sur le taux IPCA à un rendement annuel de IPCA + 6,0661%, remboursable en trois versements en décembre 2025, en décembre 2026 et en juin 2027.

- **Financement à moyen/long terme des filiales brésiliennes, basé sur le taux TJLP (*taxa de juros de longo prazo*, taux fédéral à long terme)**

Ces financements à moyen/long terme, basés sur le taux TJLP plus une marge plus le taux de base de la BNDES, comprennent principalement des facilités consenties par la BNDES pour financer des investissements en équipements. Le montant total de ces facilités, qui sont libellées en reals brésiliens, s'élève à 99,5 millions d'euros au 31 mars 2023.

- **Financements basés sur le PRIBOR**

En République Tchèque, Tereos bénéficie de lignes bilatérales de financement bancaire court terme, libellées en couronnes tchèques, pour un encours d'un montant total de 19,2 millions d'euros au 31 mars 2023.

- **Autres financements basés sur taux variables**

Au 31 mars 2023, le montant total de l'encours des autres dettes basées sur des taux variables s'élève à 27,8 millions d'euros.

B. Financements à taux fixe

Au 31 mars 2023, le montant total de l'encours des financements à taux fixe s'élève à 1 311,8 millions d'euros et provient principalement des financements suivants :

- **Emprunts obligataires en euros**

Tereos a émis trois emprunts obligataires qui font l'objet d'une cotation sur The International Stock Exchange dont :

- Un emprunt obligataire en octobre 2020 et en avril 2021 pour un montant total de 425,0 millions d'euros, remboursable *in fine* en octobre 2025 et délivrant un coupon fixe de 7,5% par an ; et
- Un emprunt obligataire en janvier 2022 pour un montant total de 350,0 millions d'euros, remboursable *in fine* en avril 2027 et délivrant un coupon fixe de 4,75% par an ; et
- Un emprunt obligataire en janvier 2023 pour un montant total de 350,0 millions d'euros, remboursable *in fine* en avril 2028 et délivrant un coupon fixe de 7,25% par an.

Chacune de ces obligations bénéficie d'une option de rachat anticipée durant les trois dernières années avec des primes de rachat dégressives et sans prime de rachat la dernière année.

A titre d'information, l'émission obligataire de l'année fiscale 2022/2023 a contribué au remboursement anticipé en mars 2023 des emprunts obligataires émis en juin et octobre 2016 arrivant à maturité en juin 2023.

En outre, Tereos a également émis des emprunts obligataires privés à taux fixe comme suit :

- un emprunt obligataire remboursable en actions sur Tereos Participations en mars 2018 pour un montant total de 70,0 millions d'euros, comptabilisé en tant que quasi fonds propres. Le montant de cet emprunt s'élève à 29,5 millions d'euros au 31 mars 2023 ; et
- un emprunt obligataire de type placement privé (EuroPP), réalisé par Tereos Starch & Sweeteners Europe, en décembre 2018 pour un montant total de 57,0 millions d'euros, arrivant à échéance en décembre 2025.

- **Financements en reals brésiliens**

Les prêts à taux fixe libellés en reals brésiliens, dont le montant de l'encours total est de 5,9 millions d'euros au 31 mars 2023, comprennent (i) des financements d'investissements consentis par la BNDES au Brésil comme les prêts FINEM (*Financiamento a Empreendimentos*), FINAME (*Financiamento de Máquinas e Equipamentos*) et PCA (*Programa de Construção e Ampliação de Armazéns*) et (ii) des lignes bilatérales de financement de besoins en fonds de roulement. Concernant les financements d'investissements, ces emprunts sont garantis par le nantissement des équipements financés.

- **Financements en dollars US**

Les prêts à taux fixe libellés en dollars US, dont le montant de l'encours total est de 42,2 millions d'euros au 31 mars 2023, comprennent (i) au Brésil, des lignes bilatérales de préfinancement export et (ii) en Indonésie, une ligne de financement à court-terme.

- **Financements en roupie indonésienne**

Un prêt à taux fixe libellé en roupie indonésienne a été souscrit en Indonésie, dont le montant de l'encours total est de 3,8 millions d'euros au 31 mars 2023.

Répartition des emprunts par devise

Les emprunts du Groupe sont libellés dans les devises suivantes au 31 mars 2023 :

Devise	EUR	USD	BRL	CZK	IDR	Total
En millions d'euros	2 288,6	350,4	484,6	19,2	3,8	3 146,7

Dettes par maturité

La maturité de la dette du Groupe se présente comme suit au 31 mars 2023 :

Au 31 mars 2023

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	supérieur à 5 ans	TOTAL
Echéancier dette avant coût amorti	639,5	253,8	765,7	656,5	423,1	408,2	3 146,7
Dette locative	25,6	20,3	15,2	15,5	13,3	44,8	134,6

Réconciliation de la variation de la dette financière brute avec le tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente les variations des dettes financières :

Variation de la dette financière brute au 31 mars 2022 (en millions d'euros)



* ORA : Obligations remboursables en actions classées en quasi-fond propres

Variation de la dette financière brute au 31 mars 2023 (en millions d'euros)



22.8 Covenants

Les clauses de ratios financiers suivantes concernent le Groupe et ses filiales.

Type au 31 mars 2023	Définition	Niveau de déclenchement
Endettement	Dette nette consolidée Groupe TSSE / EBITDA consolidé Groupe TSSE	Max. 2,5
	Dette nette ajustée Groupe Tereos / EBITDA consolidé Groupe Tereos	Max. 4,0
	Endettement externe Tereos SCA plus endettements externes de certaines holdings	< 1,5 Mrd €
	Dette nette consolidée Groupe TSEB / EBITDA consolidé Groupe TSEB	Max. 4,5
Gearing	Dette nette consolidée Groupe TSF / Capitaux propres consolidés Groupe TSF	Max. 1,0
Couverture des taux d'intérêts	EBITDA consolidé Groupe TSSE / Charges financières nettes consolidées Groupe TSSE	Min. 4,0
	EBITDA consolidé Groupe TSEB / Charges financières nette consolidées Groupe TSEB	Min. 2,0
Liquidité	Actifs courants consolidés Groupe TSEB / Passifs courants consolidés Groupe TSEB	Min. 1,0

Le Groupe respecte toutes ses clauses de ratios financiers à la date d'émission des états financiers.

Dans le cadre de la réorganisation juridique du Groupe et de ses contrats de financement avec la BNDES, le Groupe avait l'obligation d'informer la banque des opérations réalisées et d'obtenir un « waiver » de sa part. Les informations ont été transmises à la banque en février 2023. En l'absence de réponse de cette dernière à la date d'émission des états financiers, le Groupe a reclassé cette dette en dettes financières courante pour un montant total de 112,0 millions d'euros conformément aux normes IFRS.

23. Gestion des risques et instruments financiers

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe est exposé aux risques financiers ci-après :

- Risques de marché : risque de taux d'intérêt, de change, de commodités (produits finis et matières premières) et d'énergie ;
- Risque de liquidité.

23.1 Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés afin de gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts, des taux de conversion, des prix de matières premières et des prix d'énergies.

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière, dans les autres actifs et passifs financiers, qu'ils soient qualifiés ou non d'instruments de couverture au sens d'IFRS 9. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les instruments dérivés qui ne satisfont pas les critères de définition d'instruments de couverture concernent essentiellement les activités de trading de Tereos Commodities et sont par conséquent qualifiés de « trading ». Les variations de juste valeur des dérivés de « trading » sont reconnues dans le compte de résultat.

Les variations de juste valeur des dérivés de « trading » ainsi que la part inefficace des dérivés qualifiés de couverture reconnues en résultat, les résultats de couvertures débouclées ainsi que les résultats débouclés des dérivés de « trading » sont classées :

- Dans les charges et produits financiers quand le risque sous-jacent est classé dans les charges et produits financiers (taux d'intérêts et change financier) ;
- Dans les charges et produits opérationnels, quand le risque sous-jacent est classé dans les charges et produits opérationnels (Commodités - ie matières premières, produits finis, énergie et change opérationnel).

Chaque fois que cela est possible, dans le cadre des activités de production du Groupe, les instruments dérivés sont comptabilisés conformément aux règles relatives à la comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert.

Les types de relations de comptabilité de couverture actuellement mis en œuvre par le Groupe répondent aux exigences de la norme IFRS 9 et sont alignés sur la stratégie et les objectifs de gestion du risque du Groupe.

Le Groupe a recours à la couverture des flux de trésorerie ainsi qu'à la couverture de la juste valeur.

Dans ces relations de couverture, l'efficacité du dérivé est évaluée en utilisant la méthode des dérivés hypothétiques : le dérivé désigné dans chaque relation de couverture doit permettre de compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Les principales sources d'inefficacité sont les suivantes :

- Effet du risque de crédit du Groupe et des contreparties sur la juste valeur des instruments de couverture qui n'est pas reflété dans la variation de la juste valeur des éléments couverts (change, taux et matières premières). Conformément à IFRS 13, la mesure du risque de crédit sur instruments dérivés est effectuée de manière régulière. L'absence de matérialité n'a jamais donné lieu à constatation d'un ajustement à ce titre ;
- Modifications du calendrier et du montant des flux attendus des transactions couvertes pour le risque de change transactionnel. Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon le type de comptabilité de couverture appliqué.

La couverture de flux de trésorerie (CFH) permet de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction prévue et hautement probable affectant le résultat net présenté. Pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont repris en résultat au cours de la même période que l'élément couvert lui-même.

La valeur temps des options documentées en couverture est traitée comme un coût de la couverture : les variations de juste valeur de la valeur temps sont comptabilisées en « autres éléments du résultat global » puis recyclées en résultat opérationnel ou financier au même rythme que l'élément couvert.

La couverture de juste valeur (FVH) permet de couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur de la totalité ou d'une partie d'un actif ou passif comptabilisé affectant le résultat net présenté. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Les instruments de couverture de matières premières entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont des instruments dérivés et sont évalués à leur juste valeur, dont la variation de juste valeur et l'impact net du dénouement des opérations sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Répartition par type de dérivé :

		Niveau	Notionnel	Juste valeur		Net
				Actifs	Passifs	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Swap et options de taux vanille	Couverture CFH		589,6	18,1	(17,4)	0,7
Dérivés de taux d'intérêts (OTC)		2	589,6	18,1	(17,4)	0,7
Change à terme	Couverture CFH		530,7	29,0	(1,1)	27,8
Change à terme	Trading		141,6	1,9	(3,5)	(1,7)
Emprunt USD qualifié de couverture (CFH)	Couverture CFH		273,4	0,0	0,7	0,7
Dérivés de change (OTC)		2	945,7	30,8	(4,0)	26,8
Futures matières premières	Couverture FVH		289,0	2,8	(23,8)	(20,9)
Futures matières premières	Couverture CFH		1 402,8	0,2	(86,1)	(85,9)
Futures matières premières	Trading		1 213,0	4,6	(6,9)	(2,3)
Dérivés de matières premières		1	2 904,8	7,6	(116,8)	(109,2)
Dérivés d'énergie	Couverture CFH		488,9	6,5	(206,5)	(200,0)
Dérivés d'énergie		1	488,9	6,5	(206,5)	(200,0)
Option de vente sur titres de participation	Trading		0,0	0,0	(5,6)	(5,6)
Option de vente sur titres de participation		3	0,0	0,0	(5,6)	(5,6)
TOTAL			4 929,0	63,0	(350,3)	(287,3)

Au 31 mars 2022

(en millions d'euros)		Juste valeur				Net
		Niveau	Notionnel	Actifs	Passifs	
Swap et options de taux vanille	Couverture FVH		29,5	0,0	(1,7)	(1,7)
Swap et options de taux vanille	Couverture CFH		604,2	7,1	(5,2)	1,9
Swap et options de taux vanille	Trading		67,6	1,5	0,0	1,5
Dérivés de taux d'intérêts (OTC)		2	701,3	8,6	(6,9)	1,7
Change à terme	Couverture CFH		415,8	34,0	(5,5)	28,5
Change à terme	Trading		105,4	16,2	(14,6)	1,6
Emprunt USD qualifié de couverture (CFH)	Couverture CFH		197,1	0,0	(24,3)	(24,3)
Dérivés de change (OTC)		2	718,3	50,2	(44,5)	5,7
Futures matières premières	Couverture FVH		164,5	27,1	(0,6)	26,6
Futures matières premières	Couverture CFH		3 711,7	74,9	(81,0)	(6,1)
Futures matières premières	Trading		1 235,3	9,6	(2,3)	7,3
Dérivés de matières premières		1	5 111,6	111,7	(83,9)	27,7
Dérivés d'énergie	Couverture CFH		228,4	326,3	(21,3)	305,0
Dérivés d'énergie		1	228,4	326,3	(21,3)	305,0
Option de vente sur titres de participation	Trading		0,0	0,0	(10,7)	(10,7)
Option de vente sur titres de participation		3	0,0	0,0	(10,7)	(10,7)
TOTAL			6 759,6	496,8	(167,4)	329,4

Impact des dérivés :

Variation inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat		Catégorie	Au 31 mars 2023		OCI
			Produits / (charges) Juste valeur *	Recyclage des OCI	
Dérivés de taux d'intérêts	Trading		(3,1)		
	Couverture FVH		1,7		
	Couverture CFH		(2,3)	(0,0)	4,1
Dérivés de change	Trading		(3,1)		
	Couverture CFH		0,0	20,2	(1,9)
	Emprunt USD qualifié de couverture		-	(35,9)	20,9
Dérivés de matières premières	Trading		(12,1)		
	Couverture FVH		(47,5)		
	Couverture CFH		(2,1)	62,1	(149,2)
Dérivés d'énergie	Trading		5,1		
	Couverture CFH		(4,8)	36,7	(500,0)
TOTAL			(68,3)	83,1	(626,1)
Effet des ID sur OCI					109,4
OCI après ID					(516,7)
<i>Dont OCI recyclés dans le chiffre d'affaires</i>				(87,3)	87,3
<i>Dont OCI recyclés dans le coût des marchandises vendues</i>				170,4	(170,4)
<i>Dont OCI recyclés dans le résultat financier</i>				(0,0)	0,0

*Dont (9,2) millions d'euros de part inefficace au titre des dérivés qualifiés de couverture

23.2 Gestion du risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient essentiellement de ses emprunts à taux variable qui impactent les résultats financiers futurs.

Lorsque le Groupe souhaite minimiser l'exposition de ses filiales au risque de hausse des taux d'intérêt, il utilise des instruments dérivés - swaps vanille, des options et, dans une moindre mesure, des produits structurés. La politique de couverture des taux d'intérêt est définie à l'échelle du Groupe, en central. Les transactions sont négociées et approuvées en central pour l'Europe, et localement pour le Brésil, conformément aux procédures du Groupe.

Les montants notionnels et les justes valeurs des dérivés de taux d'intérêt par échéance sont les suivants :

Au 31 mars 2023

(en millions d'euros)	Notionnel			TOTAL	Juste valeur
	inférieur à 1 an	1 - 5 ans	supérieur à 5 ans		
Swaps vanille	65,1	132,6	0,0	197,6	(14,6)
qualifié de couverture CFH	65,1	132,6	0,0	197,6	(14,6)
Options de taux	208,0	184,0	0,0	392,0	15,3
qualifié de couverture CFH	208,0	184,0	0,0	392,0	15,3
TOTAL TAUX D'INTERET	273,1	316,6	0,0	589,6	0,7
dont dérivés basés sur Euribor 1M	50,0	0,0	0,0	50,0	0,1
dont dérivés basés sur Euribor 3M	135,0	0,0	0,0	135,0	1,1
dont dérivés basés sur Euribor 6M	23,0	184,0	0,0	207,0	14,2
dont dérivés basés sur CDI	65,1	132,6	0,0	197,6	(14,6)

Sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global

L'analyse de sensibilité intègre des variations des taux d'intérêt pour déterminer l'impact, selon différents scénarios, des fluctuations des taux d'intérêt sur le compte de résultat et les autres éléments du résultat global. Le tableau ci-après résume les expositions financières aux fluctuations des taux d'intérêt.

Au 31 mars 2023 (en millions d'euros)	Notionnel	Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
		+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Emprunts à taux variable non couverts	1 406,7	(13,0)	13,0	(32,4)	32,4	(64,8)	64,8
Dérivés de taux	589,6	1,2	(1,2)	2,9	(2,9)	5,8	(5,8)
CFH (impact en autres éléments du résultat global)	589,6	1,2	(1,2)	2,9	(2,9)	5,8	(5,8)
TOTAL	1 996,4	(11,8)	11,8	(29,5)	29,5	(59,0)	59,0
dont impact en résultat		(13,0)	13,0	(32,4)	32,4	(64,8)	64,8
dont impact en autres éléments du résultat global		1,2	(1,2)	2,9	(2,9)	5,8	(5,8)

Une variation de +/- 10 %, considérée comme raisonnable au vu des données de marché observables, a été appliquée à tous les taux d'intérêt variables. Toutes les autres variables des montants sous-jacents sont constantes.

Les montants sous-jacents comportent des emprunts non couverts à taux variables et la juste valeur des dérivés de taux d'intérêt.

Ces variations auraient un impact sur le compte de résultat, sauf sur la juste valeur des dérivés de taux d'intérêt qualifiés de couverture de flux de trésorerie, dont les variations auraient un impact sur les autres éléments du résultat global.

23.3 Gestion du risque de change

Pour couvrir les expositions au risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés, principalement des contrats à terme à moins de 12 mois et des emprunts en dollars pour couvrir les fluctuations des taux de change sur la vente de sucre. Ces instruments sont qualifiés de couverture des flux de trésorerie.

Les montants notionnels et les justes valeurs des dérivés de change par échéance sont les suivants :

Au 31 mars 2023

(en millions d'euros)	Notionnel			TOTAL	Juste valeur
	inférieur à 1 an	1 - 5 ans	supérieur à 5 ans		
Change à terme/NDF	648,7	23,6	0,0	672,3	26,2
qualifié de couverture CFH	507,1	23,6	0,0	530,7	27,8
à la juste valeur au compte de résultat	141,6	0,0	0,0	141,6	-1,7
Emprunt USD qualifié de CFH	49,8	223,6	0,0	273,4	0,7
TOTAL FOREX	698,5	247,1	0,0	945,7	26,8
dont dérivés EUR / BRL	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
dont dérivés EUR / CZK	137,3	23,6	0,0	160,9	4,8
dont dérivés EUR / GBP	41,8	0,0	0,0	41,8	-0,1
dont dérivés EUR / INR	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0
dont dérivés EUR / USD	230,7	0,0	0,0	230,7	3,4
dont dérivés USD / BRL	270,7	223,6	0,0	494,3	19,4
dont dérivés USD / IDR	17,6	0,0	0,0	17,6	-0,4

Sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global

L'analyse de sensibilité tient compte de l'impact, selon différents scénarios, d'une variation des taux de change sous-jacents sur le compte de résultat et les autres éléments du résultat global.

Au 31 mars 2023 (en millions d'euros)	Notionnel	Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
		+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Actifs et Passifs	(708,6)	(70,9)	70,9	(177,1)	177,1	(354,3)	354,3
Actifs et Passifs financiers nets (impact en compte de résultat)	(636,8)	(63,7)	63,7	(159,2)	159,2	(318,4)	318,4
Créances en devises (Actif)	165,4	16,5	(16,5)	41,4	(41,4)	82,7	(82,7)
Dettes en devises (Passif)	(237,2)	(23,7)	23,7	(59,3)	59,3	(118,6)	118,6
Dérivés de change (y compris Emprunt USD qualifié de CFH)	945,7	142,2	52,3	211,2	(12,5)	327,9	(110,3)
Trading (impact en résultat)	141,6	1,6	1,8	1,4	2,0	1,2	2,0
CFH (impact en autres éléments du résultat global)	804,1	140,6	50,5	209,8	(14,5)	326,7	(112,3)
Dérivés de matières premières	1 663,7	(3,5)	3,5	(6,9)	6,9	(11,0)	11,0
Trading (impact en résultat)	1 193,0	(25,1)	25,1	(62,8)	62,8	(125,6)	125,6
Juste valeur (impact en résultat)	164,5	(1,6)	1,6	(4,1)	4,1	(8,2)	8,2
CFH (impact en autres éléments du résultat global)	306,3	23,2	(23,2)	60,0	(60,0)	122,7	(122,7)
TOTAL	1 900,8	67,8	126,7	27,1	171,5	(37,4)	255,0
dont impact en résultat		(88,9)	92,2	(224,7)	228,1	(451,0)	454,2
dont impact en autres éléments du résultat global		156,7	34,5	251,8	(56,6)	413,6	(199,2)

Tous les éléments libellés en devises ont été inclus dans l'analyse, ainsi que l'impact sur la juste valeur des dérivés sur matières premières libellés en dollars (généralement le sucre).

Le tableau ci-dessus montre la sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global du Groupe aux variations des paires de devises sous-jacentes (EUR/USD, EUR/GBP, USD/BRL).

L'analyse de sensibilité a été réalisée compte tenu d'une variation de +/-10 % jugée raisonnable compte tenu des observations générales du marché. Toutes les autres variables ont été maintenues constantes.

Les différents scénarios auraient un impact sur le compte de résultat, sauf pour les dérivés comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie, dont l'impact serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

23.4 Gestion du risque de matières premières et de produits finis

Pour gérer le risque de matières premières et de produits finis, plusieurs entités du Groupe peuvent, en fonction de leurs activités, acheter ou vendre des futures/contrats à terme. Les matières premières et produits finis négociés sont principalement : le sucre brut et blanc pour Sucre et énergie Brésil, Sucre France et Tereos Commodities, l'éthanol pour Sucre France et Amidons et produits sucrants Europe, qui sont leurs produits finaux, et le blé et le maïs pour Amidons et produits sucrants Europe, qui sont les matières premières servant à la production de ses produits finaux.

Les transactions sur matières premières et produits finis sont réalisées à l'échelle des filiales et revues par les Comités des risques marchés des entités concernées.

Les montants notionnels et les justes valeurs des dérivés de matières premières et produits finis sont présentés par échéance ci-après :

Au 31 mars 2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Notionnel			TOTAL	Juste valeur
	inférieur à 1 an	1 - 5 ans	supérieur à 5 ans		
Futures	2 792,3	112,5	0,0	2 904,8	(109,2)
qualifiés de couverture (CFH)	1 301,5	101,3	0,0	1 402,8	(85,9)
qualifiés de couverture (FVH)	289,0	0,0	0,0	289,0	(20,9)
à la juste valeur en compte de résultat	1 201,8	11,2	0,0	1 213,0	(2,3)
TOTAL DERIVES DE MATIERES PREMIERES	2 792,3	112,5	0,0	2 904,8	(109,2)
<i>dont dérivés céréales</i>	<i>1 003,0</i>	<i>93,4</i>	<i>0,0</i>	<i>1 096,5</i>	<i>(31,1)</i>
<i>dont dérivés sucres</i>	<i>1 644,7</i>	<i>19,0</i>	<i>0,0</i>	<i>1 663,7</i>	<i>(53,9)</i>
<i>dont dérivés éthanol</i>	<i>144,5</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>144,5</i>	<i>(24,2)</i>

Sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global

Au 31 mars 2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Notionnel	Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
		+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Dérivés Sucre	1 663,7	(3,5)	3,5	(6,9)	6,9	(11,0)	11,0
Trading (impacts en résultat)	1 193,0	(25,1)	25,1	(62,8)	62,8	(125,6)	125,6
Fair value hedge (impacts en résultat)	164,5	(1,6)	1,6	(4,1)	4,1	(8,2)	8,2
Cash-flow hedge (impacts en OCI)	306,3	23,2	(23,2)	60,0	(60,0)	122,7	(122,7)
Dérivés Céréales	1 096,5	20,9	(20,9)	52,3	(52,3)	104,6	(104,6)
Cash-flow hedge (impacts en OCI)	1 096,5	20,9	(20,9)	52,3	(52,3)	104,6	(104,6)
Dérivés Ethanol	144,5	12,0	(12,0)	30,1	(30,1)	60,2	(60,2)
Trading (impacts en résultat)	20,0	2,0	(2,0)	4,9	(4,9)	9,9	(9,9)
Fair value hedge (impacts en résultat)	124,5	10,1	(10,1)	25,2	(25,2)	50,3	(50,3)
TOTAL	2 904,8	29,4	(29,4)	75,5	(75,5)	153,7	(153,7)
<i>dont impact en résultat</i>		<i>(14,7)</i>	<i>14,7</i>	<i>(36,8)</i>	<i>36,8</i>	<i>(73,6)</i>	<i>73,6</i>
<i>dont impact en OCI</i>		<i>44,1</i>	<i>(44,1)</i>	<i>112,3</i>	<i>(112,3)</i>	<i>227,3</i>	<i>(227,3)</i>

Les éléments inclus dans l'analyse correspondent exclusivement à la juste valeur des dérivés de matières premières et produits finis. Le Groupe n'a pas inclus d'engagements hors bilan dans cette analyse.

Le tableau ci-dessus montre la sensibilité du compte de résultat et des autres éléments du résultat global du Groupe aux variations éventuelles des cours des matières premières et de produits finis.

L'analyse a été basée sur des futures sur le maïs et le blé, sur des futures sur le sucre brut et blanc et sur des swaps d'éthanol.

L'analyse de sensibilité a été réalisée compte tenu d'une variation de +/-10 % jugée raisonnable compte tenu des observations générales des marchés. Toutes les autres variables ont été maintenues constantes.

Les différents scénarios auraient un impact sur le compte de résultat, sauf pour les dérivés de matières premières / produits finis comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie, dont l'impact serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

23.5 Gestion du risque d'énergie

Dans le cadre de la gestion du risque d'énergie, plusieurs entités du Groupe, selon leurs activités, peuvent être amenées à engager des dérivés d'énergie.

Au 31 mars 2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Notionnel			TOTAL	Juste valeur
	inférieur à 1 an	1 - 5 ans	supérieur à 5 ans		
Energie	427,2	61,7	0,0	488,9	(200,0)
qualifié de couverture (CFH)	427,2	61,7	0,0	488,9	(200,0)
TOTAL ENERGIE	427,2	61,7	0,0	488,9	(200,0)

Au 31 mars 2023, le Groupe a dans son portefeuille des dérivés de gaz, de diesel et de charbon.

Au 31 mars 2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Notionnel	Impacts dans un scénario probable		Impacts dans un scénario possible		Impacts dans un scénario stress	
		+10%	-10%	+25%	-25%	+50%	-50%
Dérivés de gaz et de charbon	482,8	28,3	(28,3)	70,8	(70,8)	141,7	(141,7)
CFH (impact en OCI)	482,8	28,3	(28,3)	70,8	(70,8)	141,7	(141,7)
Dérivés de diesel	6,1	0,5	(0,5)	1,4	(1,4)	2,7	(2,7)
CFH (impact en OCI)	6,1	0,5	(0,5)	1,4	(1,4)	2,7	(2,7)
TOTAL	488,9	28,9	(28,9)	72,2	(72,2)	144,4	(144,4)
<i>dont impact en OCI</i>		28,9	(28,9)	72,2	(72,2)	144,4	(144,4)

23.6 Gestion du risque de liquidité

La gestion de la liquidité et le financement du Groupe sont assurés par la Direction Financement et Trésorerie Groupe, avec le support opérationnel des filiales.

Les principes généraux de la politique du Groupe en matière de gestion du risque de liquidité reposent essentiellement sur la diversification des instruments de financement en matière de typologie, de maturité et de source de financement. Ainsi, le Groupe se finance à la fois sur le marché bancaire, sur le marché obligataire, ainsi que sur d'autres marchés de financement spécialisés.

L'optimisation de la liquidité du Groupe repose à la fois (i) sur la mise en place de financements externes (à court et moyen termes) négociés généralement de façon centralisée par la Direction Financement et Trésorerie Groupe, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'adéquation des ressources aux besoins sous-jacents, et (ii) sur la mise en place de prêts intragroupe pour des besoins de financement essentiellement de court terme via cash pool, et moyen terme via des prêts bilatéraux, lorsque les réglementations locales le permettent.

Le profil d'amortissement de la dette du Groupe est principalement lié aux échéances des prêts bancaires sur les entités européennes et brésiliennes, ainsi qu'à celles des emprunts obligataires, dont les échéances finales sont mentionnées dans la note 22.7 ci-dessus.

La majeure partie de l'amortissement de la dette à court terme est composée (i) de lignes de découvert, (ii) de trade finance, dont certains sont liés à des accords de trade finance à long terme (pour financer les opérations commerciales à court terme) ; et (iii) des lignes à court terme renouvelables pour les besoins en fonds de roulement.

Le montant des lignes de crédit non utilisées et disponibles au 31 mars 2023, incluant les lignes non confirmées et les découverts bancaires, s'élève à 564,1 millions d'euros, dont 224,1 millions d'euros à échéance court terme.

Le Groupe est soumis à des fluctuations de sa dette nette en raison de la nature saisonnière de certaines de ses activités (principalement dues à ses activités sucrières au Brésil et en Europe), ce qui peut générer des excédents de trésorerie pour des périodes de courte durée. Le Groupe a pour politique d'effectuer des placements uniquement sous la forme de dépôts bancaires ou en fonds monétaires liquides.

Les décaissements contractuels non actualisés (intérêts et amortissements du capital) relatifs à l'encours des dettes financières et des dérivés existants, par échéance, sont les suivants :

Au 31 mars 2023

(en millions d'euros)

	inférieur à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	supérieur à 5 ans	TOTAL
Echéancier Dette avant coût amorti	639,5	253,8	765,7	656,5	423,1	408,2	3 146,7
Engagements de paiement d'intérêts à taux fixe	120,4	109,3	95,0	53,3	38,7	19,0	435,7
Engagements de paiement d'intérêts à taux variable	105,2	60,0	44,0	22,8	2,7	0,7	235,4
Total des dettes avant coût amorti	865,1	423,1	904,6	732,6	464,5	427,8	3 817,8
Flux nets sur swap	(5,6)	(10,9)	(14,0)	0,0	0,0	0,0	(30,5)
Total des dérivés	(5,6)	(10,9)	(14,0)	0,0	0,0	0,0	(30,5)
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE PAIEMENT D'INTERETS Y COMPRIS DERIVES	220,0	158,4	125,0	76,1	41,4	19,7	640,6

Au 31 mars 2022

(en millions d'euros)

	inférieur à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	supérieur à 5 ans	TOTAL
Echéancier Dette avant coût amorti	433,6	626,1	249,0	754,3	316,2	502,7	2 881,9
Engagements de paiement d'intérêts à taux fixe	91,2	80,8	60,6	56,5	21,1	17,6	327,8
Engagements de paiement d'intérêts à taux variable	30,9	34,3	23,6	15,6	7,7	1,9	113,9
Total des dettes avant coût amorti	555,6	741,2	333,1	826,4	345,1	522,2	3 323,6
Flux nets sur swap	(6,7)	(3,1)	3,3	(2,8)	0,0	0,0	(9,3)
Total des dérivés	(6,7)	(3,1)	3,3	(2,8)	0,0	0,0	(9,3)
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE PAIEMENT D'INTERETS Y COMPRIS DERIVES	115,3	112,0	87,4	69,3	28,8	19,5	432,3

J. Capitaux propres et capital coopératif

Réserves

La nature et l'objectif de chaque réserve sont les suivants :

Réserve de couverture des flux de trésorerie et réserve des écarts actuariels (OCI)

La réserve de couverture des flux de trésorerie inclut la part efficace de la relation de couverture à la date de clôture, nette d'impôts. La note 23.1 donne des informations plus détaillées sur les méthodes comptables applicables à l'utilisation de cette réserve.

La réserve des écarts actuariels comprend les écarts actuariels découlant des variations des provisions pour retraites. La note 14 donne des informations plus détaillées sur les méthodes comptables applicables à l'utilisation de cette réserve.

Réserve de conversion

La réserve de conversion est utilisée pour comptabiliser les différences de change résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères. La note 2.3 donne des informations plus détaillées sur les méthodes comptables applicables à l'utilisation de cette réserve.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global (OCI) sont liés :

- à la couverture de flux de trésorerie que le Groupe utilise pour se couvrir contre son risque de taux, de change, de matières premières et d'énergie,
- aux variations des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi
- aux variations de juste valeur des titres de participations non consolidés,
- et enfin à l'impact des variations des réserves de conversion sur l'exercice.

L'impact négatif sur les réserves de conversion est directement lié à l'appréciation de la devise brésilienne (BRL) sur l'exercice 2022/2023.

L'impact négatif sur les justes valeurs des instruments financiers est expliqué note 21.

24. Capital coopératif

Tereos SCA est une société coopérative agricole, dont le capital est composé de parts sociales souscrites en fonction de l'activité de ses associés coopérateurs au cours d'une période d'engagement. En sa qualité de Coopérative Agricole française, elle est régie par les dispositions du Code Rural et les textes applicables en la matière et dispose donc d'un capital variable.

Les statuts précisent les règles applicables à la gestion de ces parts sociales : ces parts sont souscrites en fonction du niveau de l'activité des associés coopérateurs dans le cadre d'un engagement de 5 ans renouvelable par tacite reconduction de périodes de 5 ans.

Ce capital est susceptible de varier au sein d'une procédure d'approbation soumise au conseil de surveillance et le cas échéant à l'assemblée générale. Il ne peut être réduit en dessous d'un montant plancher correspondant aux trois quarts du montant le plus élevé du capital constaté lors d'une assemblée générale. Par ailleurs, toute variation à la baisse doit faire l'objet d'une constitution de réserve pour remboursements de parts, lors de l'affectation de résultat, afin de couvrir l'éventuelle baisse des capitaux propres.

La norme IAS 32 établit les principes du classement des instruments financiers en passifs financiers ou en capitaux propres. En particulier, les instruments remboursables au gré du porteur qui lui confèrent le droit de demander le remboursement auprès de l'émetteur en échange d'un montant de trésorerie ou d'un autre instrument financier sont qualifiés d'instruments de dette selon IAS 32.

L'interprétation IFRIC 2 contient un certain nombre d'indicateurs et d'exemples sur le traitement comptable des parts sociales des coopératives.

Compte tenu des spécificités de la coopération agricole et du fonctionnement de Tereos SCA, le groupe considère que pour le classement des parts sociales il convient de tenir compte des particularités suivantes :

- Une activité fortement capitalistique nécessitant un engagement important des coopérateurs sur le long terme ;
- Des statuts conditionnant les remboursements de capital au travers d'une procédure ;
- Une faiblesse du niveau de remboursement de capital constatée historiquement.

Compte tenu de ces éléments, montrant la nature très particulière des parts sociales, le groupe a décidé de les présenter séparément des dettes financières et dettes d'exploitation du groupe.

Le sous-total « Capital coopératif et capitaux propres » de l'ensemble consolidé est présenté dans le bilan, conformément à IAS 1 pour faciliter la compréhension de la structure financière du Groupe. Cette rubrique permet de présenter les capitaux investis par les associés coopérateurs.

Sur l'exercice, les mouvements sur le capital coopératif qui sont intervenus sont les suivants :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Nombre de parts composant le capital coopératif de TEREOS SCA à l'ouverture	18 877 553	19 496 035
Nombre de parts remboursées par TEREOS SCA pendant l'exercice	(1 168 158)	(618 482)
Nombre de parts composant le capital coopératif de TEREOS SCA à la clôture	17 709 395	18 877 553
<i>Valeur nominale de la part (Euros)</i>	10	10
<i>Montant du capital coopératif de TEREOS SCA (en millions d'euros)</i>	177,1	188,8
<i>Nombre d'associés en fin d'exercice</i>	11 238	11 458

Au 31 mars 2023, le montant du capital souscrit non appelé s'élève à 1,1 millions d'euros. Dans les états financiers consolidés, cet élément a été présenté en diminution du capital coopératif qui ressort donc à 176,0 millions d'euros.

25. Participations ne donnant pas le contrôle

Les informations financières des filiales ayant une participation ne donnant pas le contrôle significatif sont indiquées ci-après :

(en millions d'euros)

Pays	Activité	% détenu par les intérêts minoritaires		Part des minoritaires dans les capitaux propres		Part des minoritaires dans le résultat	
		31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Tereos Agro-Industrie et ses filiales	Brazil, Océan Indien et Europe Holding et production et commercialisation de sucre de canne, d'éthanol et d'énergie	13,4%	16,2%	153,0	244,7	20,7	15,7
Tereos TTD	République Tchèque Production et commercialisation de sucre de betterave, d'éthanol, d'alcool et de coproduits	35,38%	35,38%	119,3	103,3	14,2	6,9

Tereos Agro-Industrie et ses filiales

Tereos Agro-Industrie est une holding qui détient les titres de Tereos EU, Tereos Asia Investment et la NewCo Tereos Internacional BR.

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à des coopératives céréalières et divers investisseurs.

Tereos TTD

L'actionnaire minoritaire Nordzucker détient 35,38 % du capital de la société.

Les tableaux-ci-après présentent des informations financières résumées pour Tereos Agro Industrie et ses filiales et Tereos TTD avant éliminations intragroupes.

(en millions d'euros)	Tereos Agro Industrie et ses filiales		Tereos TTD	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Actif courant	2 118,7	2 379,6	234,4	153,5
Actif non courant	1 946,4	2 163,4	187,5	178,6
Passif courant	1 451,6	1 426,8	126,5	80,1
Passif non courant	1 247,7	1 338,7	16,6	15,5
Capitaux propres	1 365,8	1 777,5	278,8	236,6
Capitaux propres - part du Groupe	1 150,6	1 472,3	159,4	133,2
Intérêts minoritaires - TAI/TI	153,0	244,7		
Intérêts minoritaires - Nordzucker			119,3	103,3
Intérêts minoritaires - Autres	62,2	60,5		
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	215,2	305,1	119,3	103,3

(en millions d'euros)	Tereos Agro Industrie et ses filiales		Tereos TTD	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Chiffre d'affaires	3 774,7	2 959,7	379,9	264,8
Coût des marchandises vendues	(2 878,4)	(2 424,3)	(298,6)	(215,3)
Frais de distribution	(249,9)	(209,2)	(25,2)	(21,2)
Frais généraux	(181,7)	(170,0)	(9,9)	(8,9)
Autres produits opérationnels (charges)	(187,6)	60,0	0,9	3,4
Résultat financier	(128,9)	(110,2)	(0,9)	(0,6)
Quote-part de résultat des entreprises associées	6,5	10,5	0,0	0,0
Impôts	(36,5)	(2,8)	(8,7)	(4,1)
Résultat net	118,2	113,8	37,5	18,2
Réserves OCI	(438,3)	269,1	2,6	1,0
Réserves de conversion	(13,7)	5,8	11,0	17,7
Total résultat global	(333,7)	388,6	51,1	36,8
Intérêts minoritaires - TAI / TI	20,7	15,7		
Intérêts minoritaires - Nordzucker			14,2	6,9
Intérêts minoritaires - Autres	1,6	(0,8)		
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	22,3	14,8	14,2	6,9
Dividendes versés aux minoritaires	0,0	0,0	(3,7)	(3,5)

K. Impôts sur les bénéfiques

26. Impôts sur les bénéfiques comptabilisés au compte de résultat

La charge d'impôt qui figure dans le compte de résultat consolidé comprend les impôts exigibles et les impôts différés.

Impôts courants

La dette d'impôts exigibles est basée sur le résultat imposable de l'exercice. Le résultat imposable de l'exercice diffère du résultat reporté dans le compte de résultat consolidé car il exclut les produits ou charges qui sont respectivement imposables ou déductibles sur d'autres exercices ainsi que les produits ou charges qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

Les actifs ou passifs d'impôts courants sont comptabilisés au bilan en utilisant les taux d'imposition qui ont été adoptés à la clôture.

26.1 Détail des impôts sur les résultats

Les impôts sur les bénéfices sont analysés ci-après :

(en millions d'euros)	Exercice clos le	
	31 mars 2023	31 mars 2022
Impôts courants	(97,2)	(22,1)
Impôts différés	41,9	7,2
TOTAL IMPÔTS	(55,3)	(14,9)

Le statut fiscal particulier de la société mère du Groupe Tereos SCA (société coopérative agricole) engendre une imposition limitée aux opérations avec les Tiers Non Associés. Ainsi, le taux nominal d'imposition de la société mère du Groupe n'est pas représentatif de la charge d'impôt supportée par la société mère.

26.2 Analyse de la charge d'impôt

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre les taux d'imposition en vigueur et effectif :

(en millions d'euros)	Exercice clos le	
	31 mars 2023	31 mars 2022
Résultat net	161,2	172,1
Quote-part de résultat des entreprises associées et co-entreprises	17,6	17,5
Produit (charge) d'impôt	(55,3)	(14,9)
Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées	198,9	169,5
Taux d'impôt français	26%	28%
Impôt sur le résultat basé sur le taux d'impôt du Groupe	(51,4)	(48,0)
Pertes fiscales sans reconnaissance d'impôt différé actif sur déficit reporté en avant	(34,0)	(42,3)
Utilisation de pertes fiscales non reconnues préalablement	3,1	0,0
Effet des taux d'impôt différents	21,2	21,4
Autres dépenses non déductibles fiscalement	5,8	54,0
Ajustements pour réconciliation avec l'impôt sur le résultat	(3,9)	33,1
IMPOT SUR LE RESULTAT EFFECTIF	(55,3)	(14,9)

27. Impôts différés et impôts exigibles

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement aux autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition qui devraient s'appliquer sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, sauf dans la mesure où elle concerne des éléments précédemment comptabilisés en dehors du compte de résultat consolidé.

Les pertes fiscales non utilisées sont reportables indéfiniment et ne font pas l'objet d'ajustements au titre de l'inflation.

Le recouvrement de tous les impôts différés actifs s'appuie sur des prévisions de résultat imposable déterminées par les directions des entités concernées, et sont revues par la direction du Groupe. Les prévisions de résultat imposable englobent plusieurs estimations sur la situation de l'économie mondiale et plus spécifiquement des économies dans lesquelles le Groupe opère, les fluctuations des taux d'intérêt, les volumes et prix de ventes et les taux d'imposition; ces estimations peuvent s'avérer différentes des données et des montants réels.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de chaque exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

En application d'IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La situation des impôts exigibles et différés au bilan se présente de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2023	31 mars 2022
Impôts exigibles actifs	43,0	34,5
Impôts exigibles passifs	(92,7)	(17,9)
TOTAL IMPOTS EXIGIBLES	(49,7)	16,5
Impôts différés actifs	149,5	42,8
Impôts différés passifs	(39,5)	(81,7)
TOTAL IMPOTS DIFFERES	110,0	(38,9)

Les impôts différés actifs nets s'élèvent à 110,0 millions d'euros dont 55,5 millions d'euros proviennent de la reconnaissance de déficits fiscaux reportables et 56,2 millions d'euros proviennent d'impôts différés actifs reconnus au titre des gains latents comptabilisés en OCI.

L'analyse des impôts différés au bilan est présentée ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2023	31 mars 2022
Impôts différés actifs comptabilisés en résultat	92,2	22,2
Impôts différés actifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	57,3	20,6
Impôts différés actifs	149,5	42,8
Impôts différés passifs comptabilisés en résultat	(38,4)	(7,8)
Impôts différés passifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(1,1)	(73,9)
Impôts différés passifs	(39,5)	(81,7)
TOTAL IMPOTS DIFFERES	110,0	(38,9)

Les variations des impôts différés sont présentées ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2023	31 mars 2022
Impôts différés à l'ouverture	(38,9)	49,0
Montants comptabilisés en résultat	41,9	7,2
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	109,2	(100,9)
Effet lié à la décision IFRIC (IAS 19)	0,0	(0,6)
Effet des variations de change	(3,0)	6,4
Autres	0,8	0,0
Impôts différés à la clôture	110,0	(38,9)

Les impôts différés actifs comptabilisés résultant des déficits fiscaux reportables non utilisés sont principalement situés dans des entités Amidons et produits sucrants européennes et de Sucre et énergie brésiliennes.

Le tableau ci-après présente le recouvrement anticipé des impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables basé sur des prévisions de résultat imposable approuvées par la direction du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2023	31 mars 2022
N+1	10,7	25,3
N+2	10,9	15,0
N+3	11,0	12,9
N+4	10,5	8,6
N+5	10,3	8,0
N+6 et suivantes	2,1	6,9
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFERES SUR DEFICITS REPORTABLES	55,5	76,8

Les prévisions de résultat imposable englobent plusieurs estimations sur la situation des économies brésilienne, européenne et mondiale, les fluctuations des taux de change, les volumes de ventes, les prix de vente, les taux d'imposition et d'autres facteurs ; ces estimations peuvent être différentes des données et des montants réels.

La société Tereos Starch & Sweeteners Europe a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices allant du 31 mars 2015 au 31 mars 2018. Un accord de principe a été conclu avec l'administration fiscale fin mars 2023. Conformément à la norme IFRIC 23, le Groupe a tenu compte des conséquences de ce contrôle dans ses comptes et dans l'évaluation de sa capacité à recouvrer ses déficits fiscaux activés.

Les impôts différés actifs non comptabilisés provenant du report de pertes fiscales non utilisées s'élèvent à 127,6 millions d'euros au 31 mars 2023 (contre 228,1 millions d'euros au 31 mars 2022).

L. Provisions et passifs éventuels

28. Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduise par une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est actualisée à sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle reflète la valeur-temps de l'argent et les risques spécifiques inhérents au passif évalué. L'effet de l'actualisation est inscrit en charges financières.

Une provision pour restructuration est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ; ou
- Une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressource représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions concernent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Courant		Non courant	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Provisions pour restructuration	1,4	2,9	0,0	0,0
Provisions pour risques sociaux	0,2	0,1	16,2	17,4
Provisions pour risques commerciaux	4,7	2,3	0,8	2,1
Provisions pour risques fiscaux	0,0	0,0	6,8	0,6
Provisions pour risques environnementaux	20,8	9,7	5,2	6,4
Autres provisions	2,4	3,7	31,5	3,3
TOTAL PROVISIONS	29,5	18,8	60,4	29,8

Les variations des provisions durant l'exercice sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	Restructuration	Risques sociaux	Risques commerciaux	Risques fiscaux	Environnement	Autres	Total
Au 1er avril 2021	2,8	15,6	0,8	3,0	15,7	4,3	42,1
Dotations de l'exercice	0,3	4,7	1,3	0,1	0,5	7,9	14,8
Reprises de prov. utilisées	(1,9)	(3,4)	0,0	(0,8)	(0,8)	(3,4)	(10,3)
Ecart de conversion	(0,0)	1,3	0,0	0,0	0,5	0,2	2,0
Autres	1,8	(0,7)	2,3	(1,7)	0,2	(1,9)	0,0
Au 31 mars 2022	2,9	17,5	4,3	0,6	16,2	7,0	48,6
Dotations de l'exercice	0,2	2,3	2,4	7,3	11,6	30,7	54,6
Reprises de prov. utilisées	(0,0)	(3,9)	(0,7)	(1,2)	(0,9)	(6,6)	(13,2)
Reprises de prov. non utilisées	0,0	0,0	(0,7)	0,0	0,0	0,0	(0,7)
Ecart de conversion	0,0	(0,3)	0,0	0,0	(0,1)	(0,0)	(0,4)
Autres	(1,8)	0,7	0,0	0,0	(0,7)	2,7	0,9
Au 31 mars 2023	1,4	16,4	5,4	6,8	26,0	33,9	89,8

Provisions pour litiges sociaux

Différents litiges sociaux sont en cours au Brésil. Des provisions ont été constituées en fonction d'évaluations au cas par cas, et s'élèvent à 6,3 millions d'euros au 31 mars 2023 (contre 6,0 millions au 31 mars 2022).

Dans le cadre du changement de Gouvernance du Groupe intervenu en décembre 2020 et de divers litiges sociaux, la société a pris en compte au 31 mars 2023 diverses indemnités et coûts potentiels pour un montant total de 9,0 millions d'euros, contre 9,5 millions d'euros au 31 mars 2022.

Provisions pour risques environnementaux

- France

Le Groupe, en tant qu'ancien propriétaire d'un terrain, jamais exploité par le Groupe et vendu en 2009, a accepté, dans le cadre d'un protocole d'accord avec les différentes parties en cause, de participer, sous réserve de la réalisation de certaines conditions, au règlement de travaux de résorption d'une installation de traitement conçue et réalisée par l'Etat. A ce titre, une provision de 6,9 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 mars 2023, stable par rapport au 31 mars 2022.

Dans le cadre de la rupture de digues de bassin d'Escaudoeuvres intervenue en avril 2020, les demandes envers le Groupe Tereos au titre des préjudices écologique, matériel et moral s'élevaient à 18,0 millions d'euros. Le procès s'est tenu les 17 et 18 novembre 2022 et le jugement en 1ère instance a été rendu le 12 janvier 2023, condamnant le Groupe à payer la somme de 9,8 millions d'euros.

Le Groupe a fait appel de cette décision à titre conservatoire le 20 janvier 2023 et a estimé au mieux de sa connaissance la probabilité de sortie de ressources afin d'évaluer la provision à comptabiliser dans les états financiers au 31 mars 2023.

Litiges fiscaux

Le Groupe est partie prenante dans un certain nombre de litiges fiscaux dans plusieurs pays. Ces litiges ont été analysés conformément à la norme IFRIC 23 et ont fait le cas échéant l'objet d'une provision.

- Brésil

Le Groupe est partie prenante à différents litiges fiscaux portant principalement sur : (i) des crédits ICMS liés à la consommation de carburant diesel pour planter et récolter la canne à sucre ; (ii) la documentation des crédits PIS/COFINS ; (iii) des charges sociales sur les exportations à travers des sociétés commerciales (exportations indirectes) ; (iv) des contributions PIS/COFINS (non cumulatives) sur l'éthanol ; (v) la compensation des contributions PIS par des crédits demandés par voie judiciaire ; (vi) l'exemption d'amendes pour déclaration volontaire lorsque le Groupe considère qu'il est possible d'obtenir une décision favorable, aucune provision n'ayant été constituée ; et (vii) l'ICMS sur l'écart présumé entre la production et les ventes. Le montant des réclamations reçues au titre de ces litiges (intérêts compris) s'élève à 387,0 millions d'euros au 31 mars 2023 contre 328,3 millions d'euros au 31 mars 2022.

- Europe

Le Groupe est partie prenante à différents litiges fiscaux portant principalement sur le niveau de prix de transfert ainsi que la rémunération de prestation de service intragroupe. Conformément à l'application d'IFRIC23, le groupe a comptabilisé dans le cadre de ces litiges des provisions pour un montant total de 6,4 millions d'euros.

Provision pour risque commercial

Au 31 mars 2022, Tereos Starch & Sweeteners Europe, à la demande de l'administration française, avait été contrainte d'aménager les conditions de vente d'une partie de sa production de gluten. Une provision pour risque avait été constituée au 31 mars 2022 pour couvrir les conséquences commerciales et les coûts relatifs estimés. Compte tenu de la diminution des risques encourus, cette provision a été revue à la baisse au 31 mars 2023.

Autres provisions

Le Groupe est entré dans une procédure d'arbitrage dans le cadre d'un litige opposant certaines entités du Groupe à un prestataire de service dont les réclamations s'élèvent à 11,5 millions d'euros. La décision du tribunal arbitral est attendue pour le dernier trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2024.

Dans le cadre du projet de réorganisation de l'activité industrielle en France, des provisions pour restructuration ont été comptabilisées pour un montant total de 28,0 millions d'euros.

À la date d'arrêté des comptes, la direction n'est pas informée de litige comportant des risques significatifs susceptibles d'affecter les résultats ou la situation financière du Groupe, qui n'ont pas été comptabilisés au 31 mars 2023.

M. Autres informations

29. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe et des membres de leurs réseaux au titre de l'exercice clos au 31 mars 2023 et de l'exercice précédent sont détaillés comme suit :

(en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Honoraires relatifs à des prestations d'audit	1,3	1,4	84%	84%	1,4	1,1	90%	87%
Honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit	0,3	0,3	16%	16%	0,2	0,2	10%	13%
TOTAL	1,6	1,6	100%	100%	1,5	1,2	100%	100%

Ces honoraires correspondent à des honoraires facturés par les Commissaires aux Comptes du Groupe ou provisionnés, en lien avec les prestations de chacun des exercices clos. Les frais de débours sont exclus des montants présentés dans ce tableau.

Les honoraires relatifs à des prestations d'audit correspondent aux honoraires contractualisés dans le cadre de la certification des comptes sociaux des entités du Groupe et des comptes consolidés (Groupe et sous-palier).

Les honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit correspondent aux honoraires contractualisés pour des services complémentaires, notamment des attestations de concordance et conformité pour l'obtention de subventions ou l'utilisation de déficits fiscaux, des lettres de confort et des prestations d'accompagnement des expatriés du Groupe dans le cadre de leurs obligations déclaratives fiscales locales.

30. Parties liées

30.1 Transactions opérationnelles avec des parties liées

Les transactions présentées ci-dessous n'incluent pas les transactions avec les personnes physiques ou les sociétés contrôlées par les personnes physiques (notamment les achats de betteraves). Ces transactions sont non matérielles.

Des transactions ont été réalisées avec les entités suivantes :

(en millions d'euros)	Ventes		Achats	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Coentreprises				
a/ Beghin Meiji	19,4	18,2	0,0	0,0
Entreprises associées				
b/ Refineria de Olmeido	7,3	3,7	11,2	32,2
b/ France Fondants	2,5	2,0	0,7	0,5

(en millions d'euros)	Clients		Fournisseurs	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Coentreprises				
a/ Beghin Meiji	2,7	2,0	0,0	0,0
Entreprises associées				
b/ Refineria de Olmeido	4,3	0,8	2,0	2,1
b/ France Fondants	0,8	0,3	0,1	0,1

Conformément à la norme IAS 24, la partie de la transaction réalisée avec des co-entreprises (a) et des entreprises associées (b) est présentée dans le tableau prévu à cet effet.

Les principales transactions concernent certaines activités opérationnelles (ventes et achats) de :

- Refineria de Olmeido qui réalise des prestations de raffinage et négoce pour Tereos France,
- Beghin Meiji à qui Tereos France vend des fructo-oligosaccharides,

30.2 Opérations de financement avec des parties liées

Les principales opérations de financement ont été réalisées avec les entités suivantes :

(en millions d'euros)	Actifs financiers		Passifs financiers	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
Coentreprises				
a/ Beghin Meiji	0,0	0,0	2,8	1,8
Entreprises associées				
b/ QF Amenagement	5,6	5,6	0,0	0,0
b/ Refineria de Olmeido	3,7	3,5	0,0	0,0
b/ Sao Jose Agricultura	0,0	0,2	0,0	0,0
b/ France Fondants	0,0	0,4	0,0	0,0
b/ Cie Bourbon plastiques	0,0	0,0	0,1	0,5

Les montants présentés au 31 mars 2023 concernent des co-entreprises et correspondent aux comptes courants utilisés pour régler les flux de trésorerie opérationnels. Conformément à la norme IAS 24, le compte courant avec des co-entreprises est présenté dans le tableau prévu à cet effet.

Aucun intérêt d'un montant significatif n'a été perçu ou payé à des parties liées durant les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022.

Les actifs et passifs financiers des parties liées sont classés dans le bilan comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2023	31 mars 2022
Actifs financiers courants avec les parties liées	12,6	9,6
Passifs financiers courants avec les parties liées	(4,6)	(5,8)
Actifs financiers non courants avec les parties liées	0,2	0,5
Passifs financiers non courants avec les parties liées	(5,7)	(5,5)
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AVEC LES PARTIES LIEES	2,4	(1,2)

Réconciliation de la variation des parties liées avec le tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente les variations des actifs et passifs des parties liées :

(en millions d'euros)	31 mars 2023	31 mars 2022
COMPTE COURANT AVEC LES PARTIE LIEES A L'OUVERTURE	(1,2)	14,9
Variation avec effet sur la trésorerie	0,6	(26,7)
Variation de la période	0,6	(26,7)
Variation sans effet sur la trésorerie	3,1	10,6
Variation de périmètre	0,0	4,3
Dépréciation	2,2	7,3
Ecart de conversion	0,9	(1,1)
COMPTE COURANT AVEC LES PARTIE LIEES A LA CLOTURE	2,4	(1,2)

31. Engagements contractuels non comptabilisés

Engagements donnés

(en millions d'euros)	31 mars 2023	31 mars 2022
Garanties données en faveur de tiers	132,2	106,6
Actifs couverts par des engagements	28,7	21,6
Engagements d'achats de canne à sucre et de maïs	755,4	938,5

Engagements reçus

(en millions d'euros)	31 mars 2023	31 mars 2022
Garanties reçues de tiers	0,0	0,5

Garanties

Les garanties données à des tiers comprennent :

- des garanties à des fins agricoles données aux autorités françaises ;
- des garanties données aux autorités douanières ;
- des garanties données aux établissements bancaires.

Actifs couverts par des engagements

Le Groupe a donné des biens immobiliers, des locaux, des machines, des équipements et des véhicules pour un montant de 28,7 millions d'euros en garantie, dont 16,9 millions d'euros sur Tereos France en lien avec le programme de titrisation ou les prêts BPI pour les sites de Lillers et d'Escaudoevres et 6,7 millions d'euros en garantie de réclamations fiscales de l'administration brésilienne.

Achats de canne à sucre

Tereos Açucar e Energia Brasil et ses filiales ont conclu des contrats d'achats de canne à sucre produite sur des terrains détenus par des tiers hors groupe, pour un total d'environ 4,2 millions de tonne de canne par récoltes livrées entre 2023 et 2029. Au 31 mars 2023, l'engagement total est évalué à 734,7 millions d'euros sur la base d'un prix moyen constaté à fin mars 2023 de 161,09 réals brésiliens (29,16 euros) par tonne de canne à sucre achetée.

32. Événements postérieurs à la clôture

Engagement de rachat de titres auprès d'actionnaires minoritaires

En avril 2023, dans le cadre du projet de simplification de sa structure juridique, le Groupe s'est engagé auprès des actionnaires minoritaires de Tereos Agro-Industrie à racheter le solde des actions qu'ils détiennent dans la société soit 6,93% du capital pour un montant total d'environ 85,0 millions d'euros.